TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE Nº 11648 — DERNIÈRE ÉDITION — DIMANCHE 11-LUNDI 12 JUILLET 1982

LE MONDE DIMANCHE de l'été

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

4,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,00 dir. ; Tunisie, 280 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 80 pes. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 50 dr. ; Libye, 0,350 DL ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1 000 L. ; Liban, 350 P. ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 5,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 50 esc. ; Sénégal, 290 F CFA ; Suède, 5,00 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 6

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex Paris nº 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

M. Mitterrand et la « symbolique » des sommets Est-Ouest

Le voyage en Hongrie de M. Mitterrand n'aura pas seulement permis de « ranimer », selon l'expression du président de la République, les relations avec le pays du bloc de l'Est le plus disposé actuellement à l'ouverture, mais aussi celui où l'influence culturelle française laisse le plus à désirer. Il aura en même temps permis de préciser utilement les contours de cette « Ostpolitik à la française » que MM. Mitterrand et Cheysson avaient définie à petites touches depuis un an, mais pas toujours avec succès, face aux critiques de l'opposition : le chef de l'Etat français doit-il, oui ou non, rencontrer en personne M. Brejnev et pourquoi ?

L'explication fournie sur ce point à Budapest est intéressante. M. Mitterrand énonce une évidence lorsqu'il affirme qu'avec ou sans sommet le dialogue franco-soviétique « existe ». Il y a mille moyens de nos jours de faire part de ses intentions et réflexions et, au sommet des Etats, tout le monde est en contact avec tout le monde. Les rencontres personnelles servent à d'autres buts, qui relèvent bien souvent du spectacle ou de la politique intérieure, et vont parfois à l'encontre des premiers : les déconvenues de l'après-Versailles ont récemment rappelé que les sommets, surtout lorsqu'ils sont spectaculaires, aggraveraient plutôt les malentendus.

Or ce facteur « symbolique » des sommets joue d'autant plus à propos de l'U.R.S.S. que M. Brejnev, dans son grand âge, est davantage un symbole de la majesté du Politburo et de l'Etat soviétique qu'un décideur individuel. En outre et surtout, les dirigeants du Kremlin n'ont jamais fait mystère du prestige qu'ils tirent, en termes de légitimité et d' « honorabilité », de ce genre de rencontres. Il importait peu à M. Brejnev, lorsqu'il a reçu M. Giscard d'Estaing à Varsovie quelques mois après avoir envoyé ses troupes en Afghanistan, de se faire sermonner par le chef de l'Etat français : l'essentiel était que la rencontre ait eu lieu, les relations Est-Ouest semblant reprendre leur cours normal.

Aussi bien, et contrairement à ce que suggèrent les critiques formulées par MM. Giscard d'Estaing, Couve de Murville et — dans une moindre mesure — Chirac, aller voir M. Brejnev n'est pas forcément un signe de « grandeur », et placer le pèlerinage de Moscou en tête de ses priorités n'est pas non plus un gage de succès. Un précédent existe, celui de M. Nixon, qui, avant de se rendre en U.R.S.S. au printemps 1972, avait visité la Roumanie, la Yougoslavie et la Chine, trois pays de l'Est au demeurant en difficulté avec le Kremlin : sa rencontre avec M. Brejnev n'en fut que plus fructueuse, puisqu'elle vit la signature du premier accord SALT et le début de la grande détente soviéto-américaine.

On notera au passage que le président de la République ne fait plus dépendre son accord pour un sommet franco-soviétique d'un changement concret en Afghanistan ou en Pologne (comme l'avaient suggéré certains propos de M. Cheysson). S'il se refuse à « faire l'impasse » sur ces problèmes, il se réserve le droit d'apprécier le moment où l'intérêt de la paix justifiera un « échange de vues direct ». Dans tous les cas, il sera un interlocuteur d'autant plus apprécié du Kremlin qu'il aura su se faire attendre.

(Lire nos informations page 3.)

La guerre du Liban

• Les tractations en vue du retrait palestinien piétinent
• Beyrouth a été soumis à de violents bombardements

Malgré « le prudent optimisme » que les dirigeants israéliens persistent à afficher, tout paraît indiquer que les tractations en cours pour régler la crise libanaise piétinent. Le climat politique paraît même se détériorer. Le médiateur américain, M. Philip Habib, a opposé un triple « non » à des propositions de l'O.L.P. concernant la procédure d'évacuation terrestre des fedayin. Washington estime que les Israéliens ne devraient pas se retirer de la périphérie de Beyrouth et, ultérieurement, de l'ensemble du Liban, avant les Palestiniens et les Syriens. Le chef adjoint de l'état-major israélien a déclaré que des dispositions logistiques ont été prises en vue de la persistance de l'occupation l'hiver prochain.

Beyrouth-Ouest a connu un « déluge de feu » dans la nuit du vendredi au samedi 10 juillet. Au pilonnage de l'artillerie israélienne, le plus intense depuis le début de la guerre, qui a fait de nombreuses victimes dans la population civile, ont répondu les tirs palestiniens. Selon Jérusalem, les fedayin ont utilisé, pour la première fois, des missiles Grad de fabrication soviétique. Des quartiers périphériques de Beyrouth-Est, où des unités israéliennes stationnent, ont été atteints.

De notre correspondant

Beyrouth. — Le secteur assiégé de Beyrouth a subi, dans la nuit *de vendredi à samedi 10 juillet*, le plus violent bombardement auquel il ait été soumis depuis le début de l'invasion israélienne. L'aviation n'est pas entrée en action, *mais l'artillerie*, dont les pièces lourdes enserrent Beyrouth-Ouest de tous côtés, et la marine, ont procédé à un pilonnage intensif, les obus s'abattant de toutes parts, essentiellement sur les camps palestiniens, les quartiers contigus et la banlieue sud. Le reste de la ville, notamment le quartier de Hamra, a été épargné. Samedi matin, les tirs ont cessé.

Le spectacle des incendies qui s'allumaient de seconde en seconde dans les immeubles, au fur et à mesure que s'abattaient sur eux les obus, était hallucinant. La presse en publie samedi une photo remarquable : des silhouettes d'immeubles surmontées d'une épaisse fumée noire sont parsemées de dizaines de petites lumières ressemblant à des lucioles qui sont autant d'impacts d'explosions simultanées.

Pour la première fois, les tirs palestiniens, sans avoir rien de comparable avec le déluge de feu israélien, ont atteint sérieusement *des positions des troupes d'invasion* qui ont eu sept blessés, ainsi que la banlieue résidentielle du secteur chrétien où les Israéliens ont disséminé *troupes et canons*, tout comme ils reprochent aux Palestiniens de l'avoir fait dans les quartiers habités de Beyrouth-Ouest. On ne signale *pas de victimes dans le secteur est*, on n'a pas pu dénombrer celles du secteur ouest, mais elles sont, à coup sûr, nombreuses.

En procédant à une escalade militaire, Israël a, sans doute, voulu signifier à l'O.L.P. qu'elle faisait erreur si elle estimait qu'un assaut *de Beyrouth-Ouest devenait impossible* sous l'effet conjugué de raisons nationales et internationales. M. Begin a, certes, affirmé vendredi : *« Nous n'avons pas l'intention d'entrer à Beyrouth-Ouest »*. Mais il pourra toujours faire valoir qu'il n'avait plus le choix. Des officiers israéliens expliquent que personne, *désormais, ne pourra reprocher à* leur pays d'avoir manqué de patience et de n'avoir pas épuisé toutes les voies de négociation avant de passer à l'attaque. *Les autres arguments* évoqués concernent le coût de l'opération en vies humaines — de soldats israéliens s'entend — les pressions des *Etats-Unis* et l'opposition interne.

LUCIEN GEORGE.

(Lire la suite page 2.)

Le blocage des prix et des revenus

• Fonctionnaires et agriculteurs ont vu leurs demandes repoussées
• L'opposition a déposé une motion de censure

M. Pierre Mauroy s'est rendu, vendredi 9 juillet, auprès des organisations *syndicales de la fonction publique pour leur signifier sa volonté de* maintenir le blocage des revenus jusqu'au 31 octobre.

A l'Assemblée nationale, le premier ministre a engagé une nouvelle fois vendredi la responsabilité du gouvernement sur le projet de loi relatif au *blocage des prix et des revenus*. Au cours de ce nouvel examen le gouvernement a apporté plusieurs retouches au projet initial, supprimant notamment la rétroactivité des sanctions pénales prévues. L'opposition a déposé une motion de censure dont le texte est identique à celui qu'elle avait *défendu le 28 juin*. Le vote sur cette motion devait intervenir le lundi 12 juillet.

De leur côté, les dirigeants agricoles se sont montrés très amers à l'issue de la conférence annuelle agricole tenue vendredi 9 juillet à Matignon, *le premier ministre n'ayant* accédé à aucune de leurs demandes.

La conférence annuelle agricole, édition 1982, s'est déroulée vendredi 9 juillet, après-midi, sous la présidence de M. Pierre Mauroy, avec la participation de sept ministres et secrétaires d'État. C'est beaucoup pour « faire un flop ». L'appel à *« l'effort de rigueur partagée »* du premier ministre n'a pas été reçu par les organisations agricoles, unanimes à réclamer la suppression des montants compensatoires monétaires (M.C.M.) négatifs et une hausse des prix agricoles. M. Mauroy, qui venait d'engager la *responsabilité du gouvernement* devant l'Assemblée sur son plan de blocage des salaires et des prix, ne pouvait accéder à ce vœu. Il n'y accéda point et aux autres non plus. *« Un après-midi perdu »*, a commenté M. Pierrin, le président des chambres d'agriculture, résumant l'impression *générale des professionnels*.

Leurs demandes conjoncturelles n'étaient pas recevables, dans cette conférence que le gouvernement a voulu consacrer à la réflexion pour le moyen terme. Hormis quelques suggestions à mettre en musique, visant à réduire les coûts de production et à mieux cerner la réalité du revenu agricole, cette réflexion débouche sur l'urgente nécessité d'approfondir la réflexion.

Ainsi peut-on résumer le devoir des négociateurs : hors sujet pour le court terme, simple prolégomènes pour le moyen. A tous *les sens* du terme, *la conférence* annuelle n'a pas fait recette. On s'est vaguement promis d'examiner les revenues agricoles dans les premières semaines de 1983, *« dans le cas où leur évolution se révélerait défavorable »*.

JACQUES GRALL.

(Lire la suite page 11.)

POINT

Sur tous les fronts

La journée du vendredi 9 juillet aura été celle de la rigueur pour M. Pierre Mauroy. Rien pour les agriculteurs, qui espéraient « un geste » à la faveur de la conférence annuelle. Rien pour les fonctionnaires à qui le premier ministre a précisé qu'« aucune revendication catégorielle ne pourrait être satisfaite pendant la période du blocage ». Quant à l'effort en faveur des bas salaires pour 1982, et 1983, il se limitera aux traitements inférieurs à 4 500 F — alors que certains ministres, comme M. Anicet Le Pors, voudraient monter la barre aux alentours de 5 300 F. Enfin, comme pour faire bonne mesure, fonctionnaires et non-salariés se sont vu rappeler la contribution de solidarité qu'ils auraient à verser pour le chômage. Il est vrai que les gestionnaires de l'UNEDIC, donc les patrons, sont eux aussi invités à participer à cet effort.

Le premier ministre pouvait-il faire moins alors qu'il venait d'engager la responsabilité du gouvernement à l'Assemblée nationale sur le projet de loi relatif au blocage des prix et des revenus ? Il lui faut tenir bon, et sur tous les fronts, sans pouvoir mesurer avec certitude quelle sera l'ampleur des réactions. Les paysans rejoindront-ils, sur les routes, les manifestants du CID-UNATI ou du Syndicat national de la petite et moyenne industrie ? Les commandos du petit patronat y trouveraient le renfort qui leur fait défaut du côté du C.N.P.F. où, tout en disant comprendre les choses, on ne prise guère le recours à l'illégalité.

Tout tient dans l'équilibre que le gouvernement pourra maintenir entre les prix et les revenus. Lâcher d'un côté, c'est inexorablement lâcher de l'autre et perdre tout à la fois. Or il est clair que les partenaires sociaux haussent d'autant plus volontiers le tons qu'ils redoutent moins de perdre sur leur terrain que de voir l'« autre » gagner sur le sien.

LES ÉTATS-UNIS NE SIGNERONT PAS LE TRAITÉ SUR LE DROIT DE LA MER

(LIRE PAGE 3.)

La gauche unie ou divisée ?

par MAURICE DUVERGER

Le Mundial, le Tour de France et le statut de Paris ne peuvent faire oublier que la gauche est engagée dans une bataille décisive dont dépend son influence dans la décennie à venir au moins. Si elle parvient à diminuer progressivement l'inflation par une répartition équitable des sacrifices jointe au blocage des prix et des revenus, elle gardera sans doute le gouvernement pendant longtemps. Si elle échoue, elle risque de le perdre dès 1986 et de se trouver ensuite réduite au rôle de la seconde force dans *certains régimes bipolaires où elle* ne vient au pouvoir que pendant des entractes espacés.

Contrairement à l'opinion courante, la *majorité actuelle* a plus de chances que la précédente de mener à bien une entreprise si difficile. D'abord, parce que son *indépendance* à l'égard des milieux d'affaires peut la conduire à mieux contrôler les prix, en comprimant certaines marges bénéficiaires, *en réformant* les circuits de distribution, en stimulant la productivité du secteur nationalisé. Ensuite et surtout, *parce que* la confiance des travailleurs peut lui permettre de leur faire comprendre la nécessité de contenir les salaires, en exposant clairement les données du problème et en montrant que les charges sont justement partagées. Tel est l'atout fondamental de la gauche.

Il n'est pas jouable sans le soutien de toutes les forces populaires. A cet égard, certains de leurs représentants ont un langage *regrettable, même s'il* ne correspond pas toujours à l'action sur le terrain. On peut se féliciter de la modération des *syndicats dans les entreprises, C.G.T.* comprise. On n'en doit pas moins déplorer leurs proclamations contre le blocage des salaires.

Les organisations de travailleurs ne font pas leur devoir quand elles refusent d'expliquer à leurs mandants les données réelles du problème économique et qu'elles soutiennent des revendications sans les confronter suffisamment aux faits.

Du moins les syndicats ont-ils l'excuse de n'être pas directement liés au pouvoir. On n'en peut dire autant des partis responsa*bles du gouvernement. Comment* celui-ci renforcerait-il la confiance de la nation s'il ne pouvait même pas l'imposer à toutes les *formations qui le composent ?*

Une charte de leur alliance a *été signée* le 23 juin 1981. Comme les autres, les communistes s'y déclarent *« décidés à promouvoir la politique nouvelle »*, en précisant que *« le rythme de transformation tiendra compte de la situation de crise, du fait que l'économie de la France est ouverte sur l'extérieur, des nécessaires équilibres économique et financier »*. Comme les autres, ils s'engagent à le faire avec une *« solidarité sans faille »*, non seulement à l'Assemblée nationale et au gouvernement, mais *« dans les collectivités locales et régionales et dans les entreprises »*. On ne peut pas dire que leur attitude *actuelle correspond*e à ces règles acceptées d'un commun accord.

Que leurs ministres pratiquent correctement la solidarité impliquée par les *devoirs* de leurs charges, nul ne le conteste. Mais elle rend plus sensible le décalage avec les propos du parti. Ce dualisme affaiblit la crédibilité de la gauche à un moment crucial. Menée par une majorité soudée, parlant fermement le langage du réalisme, la nouvelle politique économique a quelques chances de réussir. Elle n'en a aucune si elle est conduite par une majorité divisée, où les responsables du P.C.F. propagent dans le pays des mots d'ordre contraires aux décisions que les ministres Fiterman, Ralite, Le Pors et Rigout approuvent et appliquent.

Au gouvernement de la Libération, les communistes ont loyalement joué le jeu de la reconstruc*tion dans une situation difficile*. Sont-ils décidés à le jouer maintenant, dans une situation très différente mais guère plus facile, *qui exige aussi des efforts et des* sacrifices ? La question renvoie à une autre, dont tout découle : leur parti veut-il que la gauche *réussisse, comme il le souhaitait* en 1944-1947 et en 1972-1977, ou préfère-t-il qu'elle échoue, comme il l'a voulu de 1977 à 1981 ? Nul ne *connaît* la réponse. Nul ne sait si les contradictions et les flottements actuels proviennent d'une lutte de factions, d'une *répartition des rôles ou simplement* de l'incertitude. Une chose est sûre : ces contradictions et ces flottements poussent vers la seconde hypothèse, même si telle n'est pas l'intention des dirigeants du communisme français.

AU JOUR LE JOUR

HUMANITÉ

Puisque tout le monde veut qu'ils continuent à vivre mais que personne ne peut les accueillir, il ne reste plus qu'à donner aux Palestiniens le statut officiel, agréé par l'ONU, de peuple errant.

On ne leur ferait pas de mal mais on ne serait pas obligé de les fréquenter. On ne les contraindrait pas à s'habiller comme nous mais on leur ferait comprendre qu'ils n'ont pas à nous frôler dans la rue. D'ailleurs, on exigerait d'eux, en échange, qu'ils ne nous volent pas, qu'ils ne nous demandent pas l'aumône et, surtout, qu'ils ne stationnent pas avec leurs caravanes sur les terrains vagues aux abords de nos villes.

CLAUDE-H. BUFFARD.

LES NÉGOCIATIONS DE VIENNE

Les pays de l'OTAN ont proposé un accord sur la réduction des forces en Europe centrale

LIRE PAGE 3

AU MUSÉE CHAGALL DE NICE

Présentation au Temple

La représentation peinte ou sculptée des édifices, palais, cathédrales, tours de Babel, est *presque toujours* attachante : elle élabore des modèles réduits et, quand l'imaginaire intervient, il se produit des choses éton*nantes. La spéculation sur* les formes architecturales se dévergonde en accumulations fantastiques, facilement associées aux désastres du feu et du soufre, ou aux catastrophes légendaires, comme dans l'œuvre de l'Anglais John Martin. Ou bien, suggérant dans les structures bâties la présence de l'archétype, on veut déployer la plénitude de l'ordre, le règne du symbolique : ainsi les édifices circulaires, chers aux peintres de la Renaissance.

On trouvera à foison des exemples des deux démarches dans la remarquable, *savante, dense, exubérante* et complexe exposition organisée sous le ciel d'azur au musée national Message biblique avec le titre, *noble et mystérieux à souhait*, « le Temple ». Ce musée — on se le rappelle — est la Fondation Marc-Chagall. L'inauguration a coïncidé avec l'anniversaire du peintre, né le 7 juillet 1887 : l'ambassadeur de l'Union soviétique a cru devoir venir à cette occasion saluer les quatre-vingt-quinze ans de l'enfant de Vitebsk.

ANDRÉ CHASTEL.

(Lire la suite page 8.)

Le Monde

étranger

LA RECHERCHE D'UN RÈGLEMENT AU LIBAN

Un peu plus d'un mois après l'invasion du Liban par Israël, les démarches diplomatiques *et politiques se multiplient pour* favoriser une solution.

● A NICOSIE, réclamée par M. Yasser Arafat, chef de l'O.L.P., la réunion extraordinaire des ministres des affaires étrangères des pays non-alignés sur la situation au Liban se tiendra à Nicosie du 15 au 17 juillet. La décision a été prise *vendredi 9 juillet par le bureau de coordination* du mouvement que préside Cuba.

● A TUNIS, la réunion extraordinaire des ministres des affaires étrangères des pays islamiques sur le Liban se tiendra à Tunis entre le 17 et le 19 juillet, a annoncé M. Habib Chatti, secrétaire général de l'Organisation de la conférence islamique. Cette réunion doit préparer un sommet à la demande de l'O.L.P., membre de plein droit du mouvement.

***En outre, nous signale notre correspondant*, une assemblée générale extraordinaire de l'Interafricaine socialiste consacrée *au Liban s'est tenue à Monastir. Elle a décidé de saisir l'Internationale socialiste* et les Nations unies de « la gravité de la situation engendrée par l'agression sioniste », et s'est déclarée « solidaire de la résistance palestinienne et du peuple libanais ». Enfin, le colonel Kadhafi arrivé inopinément à Monastir, vendredi, s'est entretenu avec le président Bourguiba « de la nécessité d'entreprendre une action arabe commune contre l'agression sioniste ».**

● AU CAIRE, le quotidien officieux « Al Ahram » a rejeté vendredi le départ des combattants palestiniens du Liban « sans une reconnaissance mutuelle entre l'O.L.P. et Israël, et sans un accord sur le principe de négociations pour une paix qui garantisse les droits légitimes du peuple palestinien ».

● A DAMAS, un porte-parole officiel a déclaré vendredi que dans les circonstances actuelles « les combattants palestiniens ne doivent pas quitter Beyrouth pour se rendre en Syrie, car *leur lieu naturel, en attendant la récupération* de leurs droits légitimes, est là où ils se trouvent actuellement ».

● A JERUSALEM, le général Moshe Lévy, sous-chef d'état-major de l'armée, a déclaré que les forces israéliennes au Liban prenaient des dispositions logistiques de façon à pouvoir y passer l'hiver si cela s'avérait nécessaire.

● A LONDRES, l'ambassade d'Israël a protesté vendredi auprès du gouvernement contre l'entretien accordé la veille par le secrétaire adjoint au Foreign Office, M. Douglas Hurd, à M. Farouk Kaddoumi, chef du département politique de l'O.L.P. C'est, en effet, la première fois qu'un membre du gouvernement britannique reçoit un responsable de l'O.L.P., mais le Foreign Office a souligné que M. Kaddoumi faisait partie d'une délégation de la Ligue arabe.

L'embarras de la diplomatie américaine

Correspondance

Washington. — Les porte-parole officiels observent la plus grande discrétion sur l'état de la négociation menée à Beyrouth par M. Habib. Refusant de commenter aussi bien les chances d'un progrès que l'éventualité d'un échec, les milieux officiels se bornent à indiquer que le gouvernement de Washington poursuit ses préparatifs dans la perspective d'une participation américaine à la force internationale qui doit aider au retrait des combattants palestiniens de Beyrouth.

En tout cas, quelques signes *témoignent d'une certaine évolution* du gouvernement américain à l'égard des Palestiniens. Ainsi, le département d'Etat a exprimé son «*profond regret*» du renvoi, décidé par le ministère de la défense israélien, du maire de Gaza, *M. Rachid Chawa. «Cet homme modéré a très légitimement exprimé les préoccupations de ses administrés palestiniens*», a déclaré le porte-parole, ajoutant : « (...) *Des leaders de cette qualité seront nécessaires au moment du règlement du problème palestinien dans le contexte de l'accord de Camp David* ».

D'autre part, on confirme à la Maison Blanche que, dans son échange de correspondance avec M. Begin, le président Reagan ne s'est pas contenté d'insister sur le rétablissement du courant électrique et l'approvisionnement en eau et en nourriture pour la population civile de Beyrouth-Ouest ; le président aurait souligné l'intérêt de laisser une présence politique de l'O.L.P. à Beyrouth après le départ des combattants.

Le président, en fait, ne peut être insensible aux vues exprimées au Congrès, dans la presse et au sein même de son administration, selon lesquelles le risque que représente l'envoi de «marines» ne mérite d'être couru que s'il s'accompagne d'une action diplomatique préparant une négociation sur le problème palestinien.

L'intransigeance de M. Begin n'est pas le seul sujet de préoccupation des officiels. Au Capitole, en effet, le scepticisme et les réserves à l'égard de la participation américaine à la force internationale persistent.

M. Zabloski, président de la commission des affaires étrangères de la Chambre, a demandé par écrit au président Reagan de signifier avec précision au Congrès à partir de quelle disposition de la loi War Power Act il envisage de déployer le contingent américain. Apparemment, M. Zabloski, avec d'autres représentants, craint que le président n'invoque un autre article de ce texte qui lui permettrait d'utiliser les troupes américaines au-delà *de la limite des soixante* jours prévue.

La Maison Blanche est également préoccupée par l'attitude du sénateur Baker, leader de la majorité républicaine, qui, tout en acceptant l'utilisation des forces navales américaines, continue de s'opposer au débarquement des «marines» au Liban. Aussi bien, les leaders parlementaires des deux partis sont convoqués mardi prochain à la Maison Blanche pour être informés avec précision des intentions du président.

Le Congrès s'interroge également sur l'attitude de la France, qui, théoriquement, doit être l'autre participant majeur à la force internationale. On rappelle à cet égard que le président Reagan avait accepté l'envoi de troupes américaines à la condition qu'un autre pays se joigne aux Etats-Unis. Apparemment, les discussions entre Washington et Paris sur cette participation ne sont pas encore terminées. On semble craindre ici que la France n'insiste pour que les Nations unies autorisent la création de cette force internationale (*le Monde* du 10 juillet). Donner un rôle aux Nations unies serait peu réalisable, souligne-t-on ici, étant données, d'une part, l'opposition connue de M. Begin, et d'autre part, la position de l'Union soviétique, clairement exprimée dans la récente lettre — hostile à la présence militaire américaine — de M. Brejnev à M. Reagan.

HENRI PIERRE.

Alors qu'Israël les considère comme des droits-communs

LA CROIX-ROUGE DÉPLORE DE N'AVOIR PU VISITER 9 000 PRISONNIERS DE GUERRE PALESTINIENS

M. Jean-Pierre Hocke, directeur des opérations de la Croix-Rouge internationale, rappelant le droit de visite de l'organisation aux prisonniers de guerre, a lancé vendredi 9 juillet, un nouvel appel *aux forces en présence* au Liban pour leur demander de l'autoriser à remplir son mandat. Il a indiqué que depuis le 6 juin, la Croix-Rouge n'avait pu visiter que 18 Palestiniens et 50 Syriens prisonniers des Israéliens, qui détiennent quelque 9 000 personnes.

Interrogé à ce sujet, un officier supérieur israélien, le colonel Pinchas Harris, a déclaré : « *Les terroristes de l'O.L.P. sont considérés par nous comme des droits-communs, ce qui n'a rien à voir avec la Croix-Rouge... Ils seront traduits en justice et jugés comme des droits-communs* ».

Par ailleurs, un rapport de l'U.N.R.W.A. (Office des Nations-Unies pour les réfugiés palestiniens) publié vendredi précise que 47 500 réfugiés palestiniens au Liban enregistrés auprès de l'organisation sont sans abri. Parmi ceux-ci 12 000 proviennent de Damour (Sud de Beyrouth) 26 000 du camp de Aïn el Heloue (près de Saïda) et les autres de trois autres camps.

Toujours selon le rapport, « *la coupure de l'eau et de l'électricité par les forces israéliennes de Beyrouth et de sa banlieue affecte la vie de plus de 80 000 réfugiés palestiniens dans la région de la capitale qui sont sous la protection de l'U.N.R.W.A.* » Le document précise aussi que « *les dépôts de l'agence à Beyrouth manquent considérablement de vivres et de médicaments* » et que « *près de la moitié des réfugiés palestiniens au Liban enregistrés auprès de l'U.N.R.W.A. (soit environ 226 000) habitent dans les camps de réfugiés, les autres étant dispersés dans les villages et les villes.* »

Enfin, selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.) au moins 5 000 Libanais et autant de Palestiniens se sont réfugiés en Syrie, en provenance du Liban, depuis l'invasion israélienne. — (*A.F.P., A.P.*)

● *Un centre d'information sur les prisonniers, déportés et disparus palestiniens et libanais* a été créé à Paris sur l'initiative d'un collectif d'avocats comprenant MM. Nuri Albala, Maurice Buttin, Antoine Comte, Géraud de la Pradelle, Léo Mattarasso et Mmes Beaulivard, Marie-France Schmidlin (1). Le collectif a *décidé l'envoi d'une commission* d'enquête, en relation avec la commission de sauvegarde des prisonniers palestiniens et libanais, l'Association française des juristes démocrates (A.F.J.D.) et le Mouvement international des juristes catholiques. Des membres du collectif ont été reçus le 8 juillet au Quai d'Orsay.

Des centres d'information analogues ont été créés ou sont en voie de formation à Washington, Londres, Rome, Bruxelles et Genève.

(1) 5, rue Dupont-des-Loges, 75007 Paris.

● *L'ambassade d'Irak à Paris* a décidé d'annuler la réception qu'elle avait prévue d'organiser, jeudi 15 juillet, à l'occasion de la fête nationale irakienne, « *en signe de solidarité avec les courageux palestiniens et Libanais qui font face à l'invasion sioniste* » et « *en raison de la situation dans laquelle vit la capitale arabe, Beyrouth, sous la destruction et l'encerclement* ».

Le général Sharon et M. Shimon Pérès évoquent une « solution jordanienne » du problème palestinien

Israël refusera toute négociation avec l'O.L.P., même si celle-ci reconnaît son existence, a déclaré M. Begin dans une interview au *Wall Street Journal*. Comparant M. Yaser Arafat à Hitler, le premier ministre israélien a ajouté : «*Pas plus que je n'aurais cru Hitler, Goering ou Goebbels, je ne ferais confiance à Arafat, à Kaddoumi ou à Abou Iyad*».

M. Begin a, d'autre part, affirmé qu'il espérait, à l'issue de la guerre du Liban, faire la paix avec ce pays ainsi qu'avec la Syrie et la Jordanie.

Le ministre de la défense, le général Sharon, a évoqué pour sa part une «solution jordanienne» du problème palestinien, après avoir affirmé qu'«*il n'y aurait jamais d'Etat palestinien, ni à Gaza, ni en Cisjordanie*».

Dans une interview diffusée vendredi 9 juillet par la télévision autrichienne, le ministre israélien a déclaré : «*L'Etat palestinien pourrait s'implanter en Jordanie. Cet Etat existe déjà, les Palestiniens y sont en majorité. Après la création de cet Etat, on pourrait en venir à une confédération.*»

Le ministre israélien a encore dit : «*Nous espérons qu'un gouvernement de coalition sera formé au Liban. Ce gouvernement pourrait alors signer un contrat de paix avec Israël, ce qui pourrait bouleverser la situation au Proche-Orient.*»

Le chef du parti travailliste, M. Shimon Pérès, a lui aussi évoqué la «solution jordanienne» dans ces termes :

«*Le moment est venu de lancer une offensive diplomatique en direction de la Jordanie — pour amener ce pays à se joindre au processus de paix.*

» *Les Jordaniens sont en mauvais termes avec la Syrie, subissent les contrecoups de la crise irano-irakienne. Le roi Hussein redoute d'être remplacé par Yasser Arafat. C'est maintenant qu'il faut discuter, trouver une solution pour les populations palestiniennes.*»

M. Pérès a enfin affirmé que l'Internationale socialiste, qui avait exprimé de fortes réserves sur l'intervention israélienne au Liban, avait finalement été «*convaincue*» par les explications du parti travailliste israélien.

M. MITTERRAND : « NI L'EXTERMINATION DES PALESTINIENS, NI UN SUCCÈS MILITAIRE ISRAÉLIEN, N'APPORTERONT UNE SOLUTION DURABLE »

Budapest. — M. Mitterrand a estimé le vendredi 9 juillet à Budapest que « *l'extermination ou l'humiliation des Palestiniens* » n'apportera rien à personne et qu'un succès militaire israélien au Liban « *n'apporte en soi aucune solution durable* ».

« *Il faut qu'Israël s'écarte, qu'il quitte le Liban et Beyrouth, que les Israéliens s'accordent pour qu'intervienne une pratique réelle du cessez-le-feu (...), que les Palestiniens puissent être en sécurité dans un dispositif établi d'un commun accord* », a déclaré M. Mitterrand lors de sa conférence de presse.

A un journaliste de l'agence palestinienne Wafa évoquant l' « *Oradour perpétré par Israël au Liban* », M. Mitterrand a déclaré que « *les interventions militaires, lorsqu'elles rencontrent une résistance, provoquent des Oradour* ». « *Je ne l'ai pas accepté en France, je ne les accepterai pas au Liban* », a-t-il noté en rappelant qu'il avait aussi condamné l'intervention soviétique en Afghanistan. « *Mon attitude est la même partout* », a-t-il dit. Le président français a affirmé que « *les Palestiniens survivront toujours, ne disparaîtront pas, même après une bataille perdue* ».

Il a rappelé les initiatives diplomatiques françaises et sa préférence pour la mise en place d' « *une force neutre* » en suggérant de recourir au besoin à la FINUL (Force intérimaire des Nations unies au Liban), qui a « *l'avantage*, a-t-il dit, *d'être sur le terrain et pourrait être dotée de nouveaux moyens et de nouvelles compétences* ». — (*A.F.P.*)

● *M. Gilbert Gantier*, député U.D.F. de Paris, «*proteste avec indignation contre les déclarations faites, vendredi soir 9 juillet, par le président de la République à Budapest, évoquant Oradour-sur-Glane à propos de l'encerclement de Beyrouth par les forces israéliennes. Quelles que soient les opinions que l'on peut avoir sur les événements du Liban*, ajoute M. Gantier, *il est tout simplement indécent de penser, quarante ans après l'holocauste du peuple juif, que les armées israéliennes pourraient, comme les S.S. nazis de 1944, immoler par le feu cinq cents femmes et enfants enfermés dans une église. L'exagération de tels propos disqualifie malheureusement la médiation de la France dans un conflit qui n'aurait aucun sens s'il n'aboutissait pas à la renaissance d'un Etat libre du Liban, auquel tant de liens historiques et affectifs nous unissent.*»

LE CONGRÈS JUIF MONDIAL SE PRONONCE POUR « LA RÉALISATION DES DROITS LÉGITIMES DU PEUPLE PALESTINIEN ».

Le Congrès juif mondial, qui regroupe les représentants de soixante pays et que préside actuellement M. Edgar Bronfman, a tenu ses travaux pendant deux jours à Paris. Dans un communiqué publié vendredi 9 juillet, il s'est, pour la *première fois, prononcé pour «la réalisation des droits légitimes du peuple palestinien»*. En outre, M. Bronfman, dans son discours d'ouverture (*le Monde* du 9 juillet), a critiqué de façon voilée la politique de M. Begin, notamment en Cisjordanie, et souligné que sa victoire devrait l'inciter à rechercher les moyens de faire la paix et non la guerre contre les Arabes.

Cette position traduit les divergences *grandissantes apparues* au sein de la diaspora depuis l'invasion du Liban par les forces israéliennes. Le Congrès juif mondial s'est refusé cependant à condamner cette invasion : il a réaffirmé sa confiance dans le processus de Camp David et justifié l'opération «*paix en Galilée*», lancé le 6 juin, en affirmant qu'elle ne répondait pas à des buts de conquête.

BEYROUTH A ÉTÉ SOUMIS A DE VIOLENTS BOMBARDEMENTS

(Suite de la première page.)

En attendant, les négociations piétinent, l'O.L.P. ayant rejeté la proposition américaine d'une évacuation maritime sous la protection de la VIe flotte. Tous les pays arabes sollicités pour recevoir les fedayin, *notamment* l'Algérie, l'Egypte et l'Irak, manifestent pour le moins des réticences. La solution maritime ayant dû être abandonnée, le recours à la solution terrestre a donné lieu à une série de conditions palestiniennes qui *ont suscité un triple* «non» de l'émissaire américain, M. Habib : non à une double «antenne» militaire de l'O.L.P. au Nord et dans la Bekaa, non au retrait préalable des Israéliens de Beyrouth, *non à leur retrait du Liban tant que* les Syriens ne l'auront pas d'abord quitté. La Jordanie est vivement inquiète de l'éventuel transfert des fedayin en Syrie, parce que ces derniers pourraient essayer, dans un deuxième temps, de se réimplanter en territoire hachémite avec la complicité de Damas.

LUCIEN GEORGE.

Étranger dans sa propre ville

De notre correspondant

Beyrouth. — Tandis que l'on négocie son sort par le truchement de celui de la résistance palestinienne, Beyrouth s'est mise au rythme du blocus. L'atmosphère est oppressante, mais *quelle fascination aussi* quand on se met en route pour faire, à pied, les 500 mètres qui séparent en ligne droite le dernier poste israélien, en secteur chrétien, du premier poste *palestino-progressiste, de* l'autre côté de la ligne de démarcation ! On a l'impression d'évoluer dans le vide, d'entrer dans une ville où l'on a passé sa vie, qui est toujours familière, mais où l'on *se sent étranger*.

Les monticules de sable étaient pourtant déjà là, même s'ils étaient moins nombreux, les rues minées également, ainsi que les immeubles éventrés ou détruits. Il y a davantage de miliciens dans les rues, mais qui s'en soucie à Beyrouth ?

Les temps sont plus durs qu'ils n'ont jamais été en huit *ans d'une guerre à épisodes* multiples, et le blocus, strict malgré quelques entorses, a raréfié fruits et légumes sans les faire disparaître. Même les autres denrées alimentaires *commencent à manquer*. Les hôpitaux surchargés ferment des étages et son menacés dans leur fonctionnement par l'épuisement des stocks de carburant alimentant leurs groupes électrogènes continuellement sollicités par suite des longues coupures de courant. Les journaux — *An-Nahar, l'Orient-le Jour, As-Safir*, fleurons de la presse libanaise — qui n'ont pas raté une seule édition en dix-huit mois de guerre en 1975-1976, n'en auraient plus, pour la même raison, que pour quelques jours.

Brusquement, l'on comprend pourquoi l'on est tenaillé par le sentiment d'être un étranger dans sa ville · *parce qu'on y est* venu « *pour voir* », avec l'idée d'en sortir. Voir son appartement, s'assurer qu'il n'est ni détruit ni occupé. Car un appartement est aujourd'hui irremplaçable à Beyrouth, même si l'on est prêt à payer le quintuple de son prix. Israël est en train de laisser dans le sillage de sa guerre un gigantesque problème dans ce domaine. C'est ce qui explique d'ailleurs l'inébranlable ténacité des deux cent mille à deux cent cinquante mille Libanais, dont 10 % sont des chrétiens au demeurant, qui partagents le sort des deux cent mille Palestiniens assiégés ; voir aussi ses amis, les Palestiniens et autres négociateurs prendre le pouls de la situation si l'on est journaliste. Mais, en tout cas, repartir.

Or, précisément, et pour la première fois, rien ne dit que l'on pourra repartir. « *L'assaut* » est peut-être pour demain, le blocus peut devenir hermétique

L. G.

EN DESTITUANT LE MAIRE « MODÉRÉ » DE GAZA

Le gouvernement de Jérusalem semble tout faire pour provoquer la radicalisation des Palestiniens des territoires occupés

De notre correspondant

Jérusalem. — En désavouant le maire de Gaza et en mettant ainsi à exécution un ultimatum lancé une *semaine plus tôt (le Monde* du 9 juillet), le gouvernement de Jérusalem a franchi un pas très significatif. Car M. Rachad Chawa avait été longtemps, avec le maire de Bethléem, M. Elias Freij, l'un des chefs de file du *camp des « modérés » ou* considéré comme tel par les Israéliens eux-mêmes.

M. Chawa, comme M. Freij, tout en rejetant le projet d'autonomie et en dénonçant la volonté des autorités israéliennes d'assurer une mainmise complète sur les territoires occupés, avait eu parfois une attitude critique à l'égard des éléments qui, au sein du « *mouvement national* », étaient les plus proches de l'O.L.P.

Il avait entretenu des liens étroits avec le régime hachémite de Jordanie. M. Chawa, qui s'était déclaré à plusieurs reprises en faveur d'un règlement négocié de la question palestinienne, bénéficiait, dans le territoire de Gaza, du soutien d'une grande partie des milieux traditionnels et conservateurs (1). Comme la plupart des autres municipalités dans les territoires occupés, celle de Gaza avait réduit ses activités pour éviter au maximum les contacts avec l' « *administration civile* », israélienne qui, depuis son installation au sein des gouvernements militaires de Cisjordanie et du territoire de Gaza à la fin de l'année dernière, préfigurent, aux yeux des Palestiniens, la mise en place d'une autonomie imposée équivalant à une annexion de fait.

L'administrateur civil de Gaza, le général Yossef Lunz, avait sommé M. Chawa de mettre fin à ce boycottage avant le 10 juillet, mais le maire de Gaza, ayant fait, deux jours plus tôt, savoir que son conseil municipal refusait de se soumettre à cette injonction, la destitution, ainsi que celle du conseil, lui a été notifiée le 9 juillet. M. Chawa est le septième maire limogé dans les territoires occupés depuis le mois de mars, qui avait marqué le début de l'offensive israélienne contre les dirigeants locaux les plus nationalistes.

La preuve est faite : pour le gouvernement israélien, il n'y a pas de Palestiniens assez modérés. *Il semble* même *tout* faire pour provoquer une radicalisation, imposer sa loi et une coopération sans réserve. Le maire de Bethléem, M. Freij, qui reste maintenant le seul élu à la tête d'une municipalité importante, a *d'ailleurs* changé de ton. Après avoir ces derniers mois souhaité l'instauration d'un dialogue entre l'O.L.P. et Israël, et appelé ses compatriotes à manifester de la prudence pour ne pas céder à la provocation et faciliter de cette *façon* la *tâche* du gouvernement de M. Begin, M. Freij, qui se sent à son tour menacé, a sévèrement mis en garde les « *collaborateurs* » qui seraient prêts à remplacer les maires et conseillers municipaux limogés.

A la sortie des mosquées après la prière du vendredi, une certaine agitation régnait dans l'ensemble des territoires occupés et des jeunes gens sont descendus dans la rue, notamment à Jérusalem-Est, où quelques échauffourées ont eu lieu avec le service d'ordre, qui a effectué plusieurs arrestations.

FRANCIS CORNU.

(1) A la différence des maires de Cisjordanie qui sont élus, ceux du territoire de Gaza sont nommés. Les Israéliens, depuis le début de l'occupation, ont repris sur ce point la réglementation en vigueur avant 1967 sous l'administration égyptienne.

● *Une délégation du bureau national du MRAP* (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) a été reçue, jeudi 5 juillet, sur sa demande à l'ambassade d'Israël. « *Traduisant l'émotion intense des antiracistes et des démocrates en France, le MRAP a rappelé qu'il condamne l'invasion meurtrière du Liban par Israël (...) Le MRAP a rappelé que le peuple palestinien, comme le peuple israélien, a le droit de vivre libre sur sa terre et d'avoir un Etat, la force ne pouvant supprimer la réalité d'un peuple et ses aspirations profondes (...).* »

DIPLOMATIE

LA FIN DU SOMMET FRANCO-HONGROIS

M. Mitterrand se refuse à « faire l'impasse » sur l'Afghanistan et la Pologne

M. François Mitterrand a regagné Paris vendredi soir 9 juillet, après quarante-huit heures passées en Hongrie. Après avoir eu dans la matinée divers entretiens avec des intellectuels hongrois ainsi qu'avec le primat, Mgr Lekai, le président de la République avait eu un second tête-à-tête avec le premier secrétaire du parti socialiste ouvrier hongrois, M. Janos Kadar. Il avait ensuite donné un déjeuner en son honneur, suivi d'une conférence de presse.

De notre envoyé spécial

Budapest. — *« Il n'y avait aucun contentieux particulier entre nous, mais pas non plus de relations actives. Nous sommes donc convenus de les ranimer. »* Ainsi, M. Mitterrand a-t-il résumé, en ouvrant vendredi la conférence de presse qu'il tenait en commun avec M. Kadar, l'esprit des entretiens qu'il a eus, ainsi que quatre membres du gouvernement qui l'accompagnaient, dans la capitale hongroise.

Dans la matinée, c'est surtout de culture qu'il avait été question. Le chef de l'Etat avait pu s'entretenir brièvement avec un certain nombre d'écrivains hongrois, mais aussi visiter, parmi d'autres expositions, celle qui, à Budapest, est consacrée à l'édition de livres en langue magyare — plus de quatre cents titres et cinquante-six millions de volumes depuis 1945.

C'est un domaine où le déséquilibre des échanges au détriment de la Hongrie est considérable ; il devrait être (légèrement) corrigé par la prochaine édition en français d'une quinzaine de livres hongrois. Le poète Guillevic, qui a beaucoup œuvré à la diffusion de la littérature magyare en France, faisait d'ailleurs partie des invités du président de la République. Ce dernier a, en tout cas, été frappé par la persistance du prestige culturel français en Hongrie.

M. Mitterrand avait profité de sa deuxième rencontre approfondie avec M. Kadar pour évoquer avec lui la situation au Proche-Orient, à propos de laquelle il a noté certaines convergences entre les analyses développées de part et d'autre. Il s'en est expliqué publiquement. (Voir page 2.)

Mais ce sont naturellement les relations Est-Ouest qui, une fois de plus, ont prioritairement retenu l'attention des deux hommes d'Etat lors de leur tête-à-tête, comme au cours de leur conférence de presse commune. M. Mitterrand a dit notamment : *« Nous appartenons à deux systèmes différents, mais nous avons des affinités et des intérêts communs, quand cela ne serait que la sauvegarde de la paix. (...) Si nous ne sommes pas d'accord sur tous les plans, le champ est vaste où nous pouvons peser sur les décisions qui commandent la paix du monde. »* M. Mitterrand a en particulier invité les pays tiers à *« éviter de tout transformer en affrontement des deux superpuissances ».*

A propos des négociations de Genève, le chef de l'Etat a estimé : *« Il faut tout mettre sur la table. Si cette négociation ne réussit pas, il y aura la réalisation des plans annoncés (...) et la course reprendra vers le surarmement. Car il faut être réaliste, le débat porte seulement sur la diminution du surarmement. (...) Je crois que dans le cadre de leurs alliances respectives, des pays sages comme la Hongrie et la France peuvent jouer un rôle à cet égard. »*

Interrogé sur son intention éventuelle de rencontrer M. Brejnev après avoir vu M. Kadar, le président français a répondu : *« Ce dialogue franco-soviétique existe. Il y a des échanges de messages entre M. Brejnev et moi, j'en ai encore reçu un tout à l'heure. La question est de savoir si, montant un barreau de l'échelle, il faut organiser une rencontre entre ceux qui exercent les fonctions suprêmes chacun dans son pays. C'est là qu'intervient toute une symbolique. On ne doit pas, comme on l'a fait trop souvent, faire l'impasse sur les événements d'Afghanistan et de Pologne (...). Quand je jugerai et quand M. Brejnev jugera que l'intérêt de la paix dans le monde et celui de l'Europe peuvent justifier un échange de vues direct, cet échange aura lieu. J'ai toujours souhaité la négociation, mais pas dans la faiblesse et l'obscurité. »*

M. Kadar a d'autre part indiqué que des contacts d'information auraient régulièrement lieu entre ministres des affaires étrangères des deux pays *« Nous avons en outre décidé de travailler en commun pour que la conférence de Madrid puisse s'achever dans l'esprit d'Helsinki »*, a-t-il ajouté. Le premier secrétaire du parti socialiste ouvrier hongrois avait auparavant assuré que la visite de M. Mitterrand, *« dont la Hongrie attendait beaucoup »*, avait parfaitement répondu à ses espérances.

BERNARD BRIGOULEIX.

LES NÉGOCIATIONS DE VIENNE

Les pays de l'O.T.A.N. ont déposé un projet d'accord sur la réduction des forces en Europe centrale

De notre correspondante

Vienne. — Les Etats-Unis et leurs alliés de l'OTAN participant aux négociations de Vienne sur une réduction des forces en Europe centrale (M.B.F.R.) (1) ont pris, à une semaine de la fin de la vingt-septième phase des conversations, une nouvelle initiative pour sortir de l'impasse où l'on se trouve pratiquement depuis le début, en 1973. Cette proposition, présentée sous la forme d'un projet de traité, avait été annoncée par M. Reagan lors du sommet de l'OTAN le 9 juin à Bonn.

La proposition alliée prévoit une limitation des forces en Europe centrale à un plafond commun de 900 000 hommes (700 000 pour les forces terrestres et 200 000 pour les forces aériennes) pour chaque alliance, l'OTAN et le pacte de Varsovie. On parviendrait à ce plafond par des réductions mutuelles en quatre étapes étendues sur sept ans Dans une première phase, seules les deux superpuissances seraient concernées : les Etats-Unis retireraient, dans les douze mois suivant la signature d'un accord, 13 000 hommes et l'U.R.S.S. 30 000 de leurs troupes terrestres stationnées en Europe centrale (Benelux, R.F.A., R.D.A., Pologne, Tchécoslovaquie). La deuxième phase prévoirait, selon des sources occidentales informées, le retrait de 31 000 hommes de l'OTAN et de 93 000 du pacte de Varsovie, dont 33 000 Soviétiques. Dans les troisième et quatrième phases, réparties sur quatre ans, les deux alliances devraient ramener leurs forces en présence au maximum de 900 000 hommes pour chaque camp.

Afin de vérifier les réductions effectuées, l'OTAN avait proposé en 1979 une série de *« mesures associées »* incluses dans l'actuel projet de traité. Il s'agit essentiellement de contrôles sur place, refusés jusqu'à présent par le pacte de Varsovie.

L'élément nouveau du texte est le principe — cher au pacte de Varsovie — d'un engagement formel de tous les participants, dès la signature d'un accord global, à réduire leurs troupes. L'OTAN souhaitait jusqu'à présent procéder en deux étapes : un premier accord n'aurait engagé que les deux superpuissances, la réduction des forces des autres participants restant réservée pour un second accord. Cependant l'alliance atlantique refuse toujours la fixation de « plafonds nationaux » souhaitée par Moscou. Celle-ci accorderait en effet au pacte de Varsovie un droit de regard sur la ventilation des effectifs au sein de l'Alliance occidentale et entraînerait une limitation des effectifs de la Bundeswehr ouest-allemande.

L'assurance d'une réduction des forces de tous les pays de la région concernée — la Bundeswehr comprise donc — devrait, espère-t-on dans les milieux de l'OTAN à Vienne, incliner le pacte de Varsovie à un compromis dans l'épineuse question de l'évaluation des troupes en présence. Pour l'OTAN les effectifs du pacte de Varsovie sont supérieurs de plus de 150 000 hommes aux forces alliées, tandis que les pays socialistes estiment qu'il existe un équilibre approximatif. Sur cette question qui est la principale pierre d'achoppement de la négociation depuis son début, l'OTAN maintient ses positions inchangées : le nouveau texte se borne à répéter qu'un accord sur les effectifs stationnés dans la région reste la condition *sine qua non* de la signature d'un traité.

WALTRAUD BARYLI.

(1) Les participants aux M.B.F.R. sont classés en deux catégories : onze participants directs : Etats-Unis, Grande-Bretagne, Canada, R.F.A., Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, U.R.S.S., R.D.A., Pologne, Tchécoslovaquie — tous pays qui entretiennent des forces en Europe centrale. Huit participants à statut spécial qui ne disposent pas de forces armées dans la zone et qui ne seront donc pas concernés par un éventuel accord : Norvège, Danemark, Italie, Grèce, Turquie, Hongrie, Roumanie, Bulgarie.

La France, qui a été invitée à siéger comme participant direct, a toujours refusé de prendre part à la négociation.

Les États-Unis ne signeront pas le traité sur le droit de la mer

Washington *(A.F.P.)*. — Les Etats-Unis ne signeront pas le traité sur le droit de la mer parce qu'il contient des dispositions *« inacceptables »* sur l'exploitation des richesses minérales des fonds marins, a annoncé vendredi 9 juillet la Maison-Blanche. Dans une déclaration faite au nom du président Reagan, actuellement en Californie, la Maison-Blanche a indiqué que cette décision avait été prise après qu'il eût été constaté que le traité adopté le 30 avril par la conférence spéciale de l'ONU sur le droit de la mer ne remplissait *« aucun des six objectifs fondamentaux »* que s'étaient fixés les Etats-Unis.

Ces objectifs, annoncés le 29 janvier dernier par le président Reagan, visaient à défendre les intérêts stratégiques et économiques des Etats-Unis et d'autres pays industrialisés contre ce que Washington appelle la « convoitise » des pays du Tiers monde. La Maison-Blanche a toutefois indiqué que les Etats-Unis continueraient à participer aux travaux de la conférence spéciale des Nations unies, mais uniquement au niveau des experts.

La Maison-Blanche a précisé que le gouvernement américain n'était pas opposé aux dispositions du traité relatives à la liberté de circulation maritime et aérienne dans des détroits trop exigus pour que la limite territoriale de 12 milles prévue par le traité puisse être appliquée. En revanche, les Etats-Unis ont maintenu leur totale opposition aux clauses du traité prévoyant des limitations à l'exploitation des ressources minérales sous-marines contenues dans les modules polymétalliques. Les fonds marins *« sont une source richissime de métaux stratégiques tels que le cobalt, le magnésium, le nickel ou le cuivre et nous sommes prêts à défendre très fermement s'il le faut nos intérêts vitaux »*, a déclaré en privé un haut responsable du département d'Etat.

[Après neuf ans de discussions, le projet de convention sur le droit de la mer avait été approuvé par cent trente Etats (dont la France) le 30 avril à New-York (« le Monde » du 4 mai). Les Etats-Unis, le Venezuela, Israël et la Turquie avaient voté contre(tandis que l'U.R.S.S. et les pays du camp socialiste, ainsi que la Grande-Bretagne et la R.F.A., s'étaient abstenus.]

AFRIQUE

Tanzanie

M. Nyerere défend son projet de société socialiste

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi — L'orageuse liaison entre la Tanzanie et le Fonds monétaire international (F.M.I.) connaît un nouvel épisode Les deux partenaires ont récemment repris langue à Washington Une équipe du F.M.I. séjourne à Dar-Es-Salaam au moment où la situation économique du pays hôte n'a jamais semblé aussi alarmante. L'enjeu de cette laborieuse négociation, amorcée depuis trois ans, reste inchangé l'octroi par le Fonds d'un important crédit susceptible d'assainir les finances tanzaniennes et de stimuler la production.

Les maux du socialisme tanzanien sont bien connus des experts du F.M.I. La crise financière frise la banqueroute. Dans les caisses de l'Etat, désespérément vides, les réserves en devises représentent en valeur tout juste deux ou trois jours d'importations Faute de matières premières et de pièces détachées des entreprises ferment leurs portes chaque semaine. Les autres tournent au ralenti. La fermeture récente d'une brasserie a privé l'Etat d'une partie de ses recettes fiscales indirectes

L'arrêt de la seule fabrique de pneus perturbe un peu plus un système de transports déjà déficient (des milliers de camions et d'autobus sont immobilisés) En raison de la pénurie de papier, le *Daily News*, seul quotidien en langue anglaise, vient à nouveau de réduire son tirage de moitié. La Tanzanie engloutit dans la « facture pétrolière » près de 60 % de ses recettes d'exportation.

Le tonnage d'hydrocarbures fourni aux compagnies aériennes étrangères opérant en Tanzanie, sera réduit de 30 % le 15 juin. Plusieurs d'entre elles pourraient être contraintes, de ce fait, de brûler l'escale de Dar-Es-Salaam.

Le gouvernement a décidé, en mars, d'ajourner la mise en œuvre de tous les projets de développement programmés pour la prochaine année budgétaire (juillet 1982-juin 1983) La dette tanzanienne avoisine 1,3 milliard de dollars, dont environ 300 millions d'arriérés à court terme Le pays importe plus de deux fois ce qu'il exporte. Le taux d'inflation annuel est estimé à 30 %, tandis que la masse monétaire en circulation ne cesse de se « gonfler » dangereusement Le shilling tanzanien se négocie sur le marché parallèle, au cinquième de sa valeur. Le déficit budgétaire atteint 300 millions de dollars.

L'étiolement de la production agricole a des raisons multiples souvent dénoncées par les dirigeants eux-mêmes : paysans sous-payés, cultures mal choisies, capacité de stockage insuffisante, manque de pièces détachées et d'engrais, projets trop grandioses, pénurie de techniciens, ankylose bureaucratique L'an dernier, la Tanzanie a dû importer 280 800 tonnes de céréales et de graves négligences se soldèrent par le limogeage du ministre de l'agriculture Cette année, les conditions climatiques favorables laissent prévoir une bonne récolte. Mais les autorités semblent impuissantes à réduire les pertes dues à la contrebande.

Le F.M.I. fut appelé une première fois, en 1979, au chevet de l'économie tanzanienne

De difficiles tractations aboutirent, en septembre 1980, à un accord aux termes duquel celui-ci promettait à la Tanzanie, sur une période de deux ans, un crédit d'attente (stand by) de 240 millions de dollars. Seule la première tranche fut débloquée, car la Tanzanie ne put satisfaire aux exigences dont ce prêt était assorti. M. Nyerere reprocha au F.M.I. de vouloir dicter sa loi et imposer ses « idées folles », l'accusa d'« ingérence » et de « subversion ». M. Nyerere critiqua aussi l'« aide trop faible et trop tardive » de la Banque mondiale (depuis 1963, cet organisme et ses filiales ont prêté 1,1 milliard de dollars à la Tanzanie).

Fervent nationaliste, M. Nyerere est très susceptible sur le chapitre de l'indépendance nationale. Il fustige l'attachement du F.M.I. aux lois du libre échange, son approche trop « productiviste » faisant fi des objectifs politiques du gouvernement tanzanien et le suspecte de vouloir l'obliger à répudier le projet socialiste. Ces griefs, partiellement fondés, n'ont pas empêché la reprise des négociations. Il est vrai que M. Nyerere, quelle que soit sa susceptibilité, n'a guère le choix.

Toutefois, le F.M.I. reste attaché, jusqu'à preuve du contraire, aux mêmes remèdes. Dans son plus récent rapport à ce sujet, fin 1981, il prônait des mesures draconiennes : dévaluation de 50 %, réduction de 10 % des dépenses budgétaires, augmentation de 80 % des prix aux producteurs pour les principales cultures, industrielles ou non, relèvement du taux d'intérêt bancaire.

Abolition de certaines taxes à l'exportation, allégement des emprunts de l'Etat. Le F.M.I. tient la dévaluation pour le meilleur stimulant des exportations En dépréciant la monnaie de 10 % début mars, le gouvernement avait pris grand soin d'expliquer que cette mesure n'était en rien liée aux exigences du F.M.I. Ce dernier, comme la Banque mondiale, préconise un regain de l'entreprise privée et une réforme en profondeur du secteur para-étatique, lieu d'incompétence et de corruption.

M Nyerere reconnaît que les trois cents entreprises para-étatiques sont mal gérées, sous-équipées et lourdement endettées (les seules factures impayées de téléphone et de télex des administrations tanzaniennes s'élèvent à 5 millions de dollars). La récente, quoique timide, renaissance des coopératives répond au souci de « dégraisser » l'administration.

Sur d'autres points, les divergences entre M. Nyerere et le F.M.I. restent grandes. Le chef de l'Etat demeure hostile à l'abolition du contrôle des prix, à une diminution des subventions alimentaires ou à une contraction des dépenses sociales (éducation et santé notamment), susceptibles de porter atteinte au niveau de vie du plus grand nombre. M. Nyerere semble trop attaché à la construction d'une société égalitaire et au maintien de la paix sociale dans les villes pour accepter la remise en cause de ces acquis. Par l'adoption de mesures imposées de l'extérieur. L'urgence d'un redressement l'incitera-t-elle, malgré tout, au compromis ?

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

AMÉRIQUES

Etats-Unis

LA JOURNÉE DES DISPARUS ET ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE AU VIETNAM

Washington *(A.F.P.)*. — Un drapeau noir et blanc a été hissé, vendredi 9 juillet, sur la Maison Blanche et le Pentagone à l'occasion de la journée nationale des disparus et anciens prisonniers de guerre du Vietnam, proclamée par le président Reagan. *Ce drapeau, frappé* d'une silhouette de soldat dans un cercle blanc sur un fond noir, a flotté au côté de la bannière étoilée.

Neuf ans après la fin de leur engagement au Vietnam, les Etats-Unis n'ont pas complètement perdu l'espoir de retrouver vivants quelques-uns des deux mille cinq cents militaires américains portés manquants en Asie du Sud-Est. Selon le Pentagone, la moitié de ces disparus ont été tués au combat mais leurs corps n'ont jamais été retrouvés. Le sort des autres, soit près de mille trois cents soldats et aviateurs, reste un mystère. Certains d'entre eux ont-ils survécu et vivent-ils dans des camps de prisonniers au Vietnam ? Cette question, de nombreuses familles et officiels américains se la posent, en dépit des affirmations répétées du gouvernement de Hanoï selon lesquelles tous les prisonniers de guerre ont été libérés.

Les services de renseignement du Pentagone enquêtent actuellement sur quatre cent vingt-six cas d'Américains qui seraient toujours détenus en Asie du Sud-Est. *« Malheureusement, nous n'avons pas été en mesure de réunir des preuves convaincantes »*, affirme un expert militaire.

EUROPE

R. F. A.

LES ÉCOLOGISTES S'INTERROGENT SUR UNE ÉVENTUELLE COOPÉRATION AVEC LES SOCIAUX-DÉMOCRATES

De notre correspondant

Bonn. — Pour la première fois, tous les députés écologistes des parlements régionaux devaient se réunir les samedi 10 et dimanche 11 juillet à Hambourg, pour déterminer leur attitude face aux offres de coopération lancées par certains membres du parti social démocrate (S.P.D.).

Selon les derniers sondages, les « verts », avec 7,7 % des intentions de vote, seraient devenus maintenant le troisième parti politique outre-Rhin. Non seulement ils seraient assurés d'avoir des députés dans le prochain Bundestag (Parlement fédéral) puisqu'ils franchiraient la barre fatidique des 5 %, mais encore ils dépasseraient le parti libéral (F.D.P.) (6,8 %), allié au S.P.D. dans l'actuelle coalition

Cette montée en flèche des écologistes a déclenché une vive polémique au sein de la coalition. Au S.P.D., l'aile gauche estime qu'il faut se rapprocher des *« défenseurs de la nature »*, qui ont déjà des représentants dans de nombreuses communes et dans plusieurs parlements régionaux. Au F.D.P., au contraire, où l'on redoute d'être éliminé par les écologistes, on veut les combattre plus durement. M. Willy Brandt, président du S.P.D., a provoqué un véritable tollé chez les libéraux *« en n'excluant pas fondamentalement une coopération avec les écologistes »*. Mme Petra Kelly, une des responsables des écologistes, lui a répondu, dans un entretien publié samedi, qu'une telle coopération *« n'est pas impossible »* après 1984, date des prochaines législatives.

La polémique avec les libéraux est d'autant plus vive qu'une coopération du Parti social-démocrate avec les écologistes et des « alternatifs » est en train de s'organiser à Hambourg. Après sa débâcle aux élections régionales du 6 juin dernier, le S.P.D. n'a pu conserver la mairie de la ville hanséatique qu'à la condition d'être toléré par neuf députés verts et alternatifs (G.A.L.) qui sont devenus le parti-charnière à Hambourg. Mais les divergences entre les verts et le S.P.D., demeurent telles que ces propositions d'alliance ne font encore l'unanimité dans aucun des deux partis.

(intérim)

ASIE

Vietnam

UN RETRAIT TOTAL DU CAMBODGE EST LIÉ A LA FIN DE LA MENACE CHINOISE

déclare l'ambassadeur à Paris

M. Vai Van Bo, ambassadeur du Vietnam en France, a commenté, jeudi 8 juillet, au cours d'une conférence de presse les propositions formulées par les ministres indochinois des affaires étrangères au sujet du Cambodge (*le Monde* du 9 juillet). M. Mai Van Bo a cependant déclaré qu'il était *« impossible de dire »* quel était l'effectif total vietnamien au Cambodge, ni celui des troupes qui seront retirées *« dans le courant juillet »*. *« Vous le saurez le moment voulu. »* Comme il s'agit d'*« un geste de bonne volonté, unilatéral, et non d'un engagement de part et d'autre, il n'est pas question de contrôle »* de ce retrait. Le second retrait, qui pourrait avoir lieu en cas de réaction positive de Bangkok, sera également « *partiel* », car *« un retrait total est lié à la fin de la menace chinoise »*, non seulement au Cambodge, mais aussi au Laos, à la frontière sino-vietnamienne, et même en mer de Chine du Sud, où les Chinois occupent depuis 1974 l'archipel des Paracels. La fin de la menace chinoise *« est tout à fait indépendante de la conférence internationale »*, que les ministres indochinois ont proposé de réunir et devra donc être l'objet de négociations entre Pékin et Hanoï.

Interrogé sur une éventuelle présence du gouvernement de coalition du prince Sihanouk à cette conférence, M. Bo a répliqué : *« La réunion des ministres a qualifié la coalition de farce. Je crois que cela suffit. »* Enfin, à propos du siège du Cambodge à l'ONU — dont Phnom-Penh demande qu'il soit pour le moment déclaré *« vacant »*, — M. Bo a dit qu'il ne devait pas être *« occupé par les polpotistes, à visage découvert, ou à visage camouflé »*.

● *Le millionième réfugié indochinois* officiellement recensé est arrivé récemment en Thaïlande, a indiqué vendredi 9 juillet à Genève le porte-parole du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.). La moitié de ce million de réfugiés sont arrivés dans les pays de la région par mer, a précisé le porte-parole. — *(A.F.P.)*

Le Monde

politique

LA POLÉMIQUE SUR LE STATUT DE LA CAPITALE

M. Chirac : la consultation des Parisiens constitue un préalable à toute négociation

MM. Georges Sarre (P.S.) et Henri Fiszbin (non inscrit), conseillers de Paris, ont donc obtenu gain de cause. Un « débat » est organisé, lundi 12 juillet, à l'Hôtel de Ville, sur la réforme du statut de la capitale. Ainsi en ont décidé les présidents des groupes politiques de l'assemblée municipale réunis vendredi après-midi dans le bureau du maire. Mais ce sera un faux et inutile débat. Un faux débat, parce qu'il a été convenu que le dossier de la réforme du statut ne serait ouvert qu'entre 16 heures et 17 heures, c'est-à-dire entre deux discussions de mémoires inscrits à l'ordre du jour de la séance du Conseil de Paris. Et parce que n'interviendront au cours de ce débat que les présidents de groupe qui disposeront d'un même temps de parole. En bref, il ne s'agira donc que de monologues connus à l'avance. Un inutile débat, sans doute, parce que personne ne sait encore très précisément ce que sera le nouveau statut de Paris et que tout a déjà été dit.

Le véritable débat aura lieu à l'automne, quand le gouvernement aura déposé son projet de loi. Sans attendre, M. Jacques Chirac s'emploie, toutefois, à exploiter l'avantage politique que lui a donné, dans cette « affaire », la maladresse du gouvernement, illustrée par les discordances entre les déclarations respectives du ministre de l'intérieur et du premier ministre. Multipliant les déclarations et les interviews, le maire de Paris a notamment souligné, vendredi 9 et samedi 10 juillet, que la « consultation » des Parisiens constitue pour lui « le préalable à toute négociation ». M. Chirac en profite pour préciser le programme de rétablissement du gouvernement à diriger le pays et et préciser le programme de rétablissement qu'il faudra appliquer, à son avis, quand la gauche aura perdu le pouvoir, ce qui lui apparaît inéluctable.

Le président du R.P.R., sur ce point, reçoit le renfort de M. Michel Poniatowski, qui affirme que la France n'a jamais eu depuis deux cents ans, un gouvernement « si mauvais », que le socialisme est en passe de devenir « insupportable » au pays et qu'en définitive de nouvelles élections législatives devraient avoir lieu prochainement « si le gouvernement se conduit démocratiquement ». Ce qui fait bon marché — on en conviendra — de la volonté démocratiquement exprimée, il y a un an par les électeurs, mais qui prouve que l'ancien ministre de l'intérieur reste égal à lui-même dans l'art de la nuance.

JEAN PERRIN.

Dans une déclaration publiée par *le Figaro Magazine* du samedi 10 juillet M. Jacques Chirac indique notamment :

« En baissant le ton d'un cran, le gouvernement propose une négociation (...)

» Aujourd'hui, il essaie de se donner le beau rôle et masque sa reculade en se déclarant prêt à discuter du statut de Paris, comme un juge qui, une fois édictée la sentence de mort, vient négocier avec le condamné les instruments de son trépas. La ficelle est un peu grosse.

» Nous avons proposé la seule mesure de bon sens dans cette affaire : la consultation des intéressés. Elle constitue pour nous le préalable à toute négociation. Comment pourrions-nous « négocier » sur le dos des Parisiennes et des Parisiens, un accord d'où ils auraient été exclus par avance ?

» Nous sommes des démocrates et nous pensons que nul n'est mieux placé qu'un électeur, un contribuable ou un usager pour décider du sort qui doit lui être réservé ! »

Vendredi, commentant devant la presse les précisions apportées le 7 juillet par M. Pierre Mauroy sur les intentions gouvernementales, le maire de Paris avait déclaré : *« L'ignorance pyramidale dont le premier ministre a fait preuve en ce qui concerne la gestion de la capitale l'a conduit à dire des choses qui n'ont pas de sens. Pour l'instant, c'est la pagaille (...) Je suis favorable à une concertation, mais auparavant le gouvernement devra clarifier ses idées. Je ne me prêterai pas à une discussion où serait mise en cause l'unité de la capitale. Si le gouvernement dit clairement qu'il y aura à Paris une seule commune et un seul maire, je suis tout disposé à en discuter en association avec les maires de grandes villes, telles que Lyon et Marseille. »*

Dans une interview publiée le même jour par *le Nouveau Journal*, M. Chirac avait précisé ce que devrait être, à ses yeux, l'action de l'opposition lorsque celle-ci *« sera redevenue la majorité » : « Elle* [la nouvelle majorité] *aura un laps de temps très court pour mettre en œuvre un programme de redressement, qui devra l'être sans aucun doute par voie d'ordonnances et qui impliquera d'avoir fait l'objet d'une réflexion et d'une concertation préalable avec toutes les grandes organisations syndicales et professionnelles compétentes.*

» Nous sommes en train de mettre au point ce programme de redressement, dont l'objectif sera essentiellement de rendre la confiance aux travailleurs et aux entreprises de notre pays, afin de débloquer l'investissement et, par là même, d'inciter à la production et donc à l'emploi et, par voie de conséquence, de mettre en œuvre une véritable politique de lutte contre l'inflation.

» Mais un certain nombre de mesures devront être abrogées, notamment les nationalisations et ces étonnantes lois Auroux, dont on a l'audace de nous dire qu'elles consistent à donner des droits aux travailleurs (...). Dans le système bancaire, la dénationalisation doit être très poussée. En revanche, si j'observe la situation de la sidérurgie, je doute que nous puissions la dénationaliser. Mais il y a un certain nombre d'entreprises qui ont été nationalisées, parfois depuis très longtemps, et qui à mon sens devraient retourner purement et simplement au secteur privé. »

Pour sa part, M. Michel Poniatowski, ancien ministre de l'intérieur, écrit notamment, dans la *Lettre des républicains*, organe du parti républicain, sous le titre : « L'espoir face à l'incompétence » : *« Jamais depuis le Directoire, jamais depuis deux cents ans, la France n'a eu un si mauvais gouvernement : incompétent, inefficace, ignorant. (...) L'essentiel est la volonté d'agir pour l'avenir, d'agir pour bouter le socialo-communisme hors du pouvoir en France... Peut être même aurons-nous à entreprendre tout cela plus tôt que nous le pensons. Le socialisme ruine si vite notre pays, qu'il peut lui devenir insupportable. La politique pratiquée depuis un an est à l'encontre de tout bon sens. Et celle pratiquée aujourd'hui va dans le mauvais sens. »*

M. Poniatowski ajoute que les élections législatives, *« face aux échec successifs du gouvernement, pourraient bien être avancées et devraient l'être, si le gouvernement se conduit démocratiquement »*.

UNE « VILLE-PHARE » POUR L'URBANISME ET LA PARTICIPATION

Autodécentralisation à Grenoble

De notre correspondant

Grenoble. — *« Comment l'administration de Paris fait-elle pour avoir des contacts un peu personnalisés avec une population de 2,2 millions de personnes alors que nous, avec 170 000 habitants — soit l'équivalent du 13e arrondissement de Paris — nous éprouvons à Grenoble un immense besoin de décentraliser nos services ? »*, se demande le député et maire socialiste de la ville, M. Hubert Dubedout. L'un des soucis majeurs de la municipalité de gauche qui dirige Grenoble depuis 1977 est de mettre en place de nouvelles structures de « démocratie locale » susceptibles de rapprocher la population des élus et des services municipaux.

La première étape de ce projet ambitieux a permis notamment la *décentralisation des services* techniques municipaux dans six secteurs de la ville qui couvrent l'ensemble des quartiers. Symbole de cette décentralisation : l'antenne municipale du centre-ville s'est installée dans l'ancienne mairie, délaissée en 1968 lors de la construction du nouvel hôtel de ville. Des services municipaux décentralisés sont dirigés chacun par un ingénieur de la ville qui encadre une douzaine de personnes. Celles-ci sont chargées de l'entretien courant des bâtiments communaux et du cadre de vie, mais également de la représentation des services municipaux auprès de la population et des associations pour la fourniture, par exemple, de pièces d'état civil et la délivrance d'informations. Enfin, elles assurent, en liaison avec les services centraux et sous le contrôle des élus concernés, le suivi des problèmes des quartiers grâce à des contacts directs avec les organisations, les associations et les groupes d'habitants. De nombreuses questions autrefois réglées par les services techniques de l'hôtel de ville sont désormais résolues sur place et dans des délais généralement très brefs.

Parallèlement, la municipalité a mis en place au mois d'octobre 1981 des « assemblées de secteur » qui réunissent des élus municipaux, des représentants des associations présents dans les quartiers, ainsi que les responsables d'équipements publics (M.J.C., centres sociaux, écoles). Réunies à l'initiative de la municipalité, ces assemblées sont appelées à se prononcer au moins deux fois par an sur les priorités à donner dans des domaines tels que la rénovation des bâtiments communaux, l'aménagement d'espaces libres ou encore la réalisation d'équipements de quartier.

« Trop souvent, les associations sont restées au stade de la défense des priorités les concernant directement », regrettent certains élus. Ils souhaitent que les assemblées de secteur jouent un rôle d'impulsion et de proposition. Ils se demandent si un « budget de secteur » ne permettrait pas d'aller plus loin encore dans le processus de décentralisation. Une timide tentative dans ce sens est menée en 1982. La ville a en effet attribué à chaque secteur une « enveloppe libre » de 200 000 F destinée à un équipement de son choix.

Accélérer le processus

M. Hubert Dubedout souhaiterait accélérer à partir de 1983 le processus de décentralisation amorcé ces dernières années dans sa ville. *« Nos ingénieurs « décentralisés*, dit-il, *vont rapidement se trouver confrontés à des problèmes de nature politique lors des choix qu'ils seront amenés à faire. Il leur faudra alors une couverture politique »*, explique M. Dubedout. Il serait favorable à la présence d'élus de quartier désignés à la proportionnelle et sur la base des résultats obtenus par la municipalité tout entière, afin de se prémunir contre les risques de création de quartiers de droite et d'autres de gauche.

Jugeant avec prudence la réforme du statut de la capitale, le maire de Grenoble considère qu'elle engendrera des comportements urbains totalement nouveaux, mais qu'elle ne pourra pas se faire du jour au lendemain. Il prévoit *« une mise en place pragmatique et hésitante des nouvelles institutions »*, qui, dit-il, à l'image de Grenoble, devront travailler étroitement, dans chaque arrondissement, avec les associations. *« Mais*, ajoute M. Dubedout, *il faut que le maire de Paris conserve des pouvoirs très importants »*, en particulier pour ce qui concerne les grands problèmes d'urbanisme, la voirie, les transports et les grands équipements. *« Cette capacité de décision unique ne doit pas lui être contestée »*, conclut M. Dubedout.

CLAUDE FRANCILLON.

La « bataille » du courrier

C'est à qui recevra le plus de lettres, de mots d'encouragement. A la mairie de Paris comme chez les élus socialistes, la « bataille de Paris » a provoqué un afflux de courrier. Et les décomptes commencent.

A l'Hôtel-de-Ville, cent mille coupons-réponses figurant au bas des tracts distribués par les partisans de M. Jacques Chirac, et plus de vingt mille lettres, ont déjà été reçus. De nombreux messages de soutien, dont plus de sept mille viennent de province, des conseils de vigilance — *« gare au coup de Jarnac ! »*, — des cartes postales représentant des monuments de Paris et légendées *« Paris c'est ça, il ne faut pas y toucher »*, et même des textes insolites tels ce poème :

« Le maire, jeune et dynamique : de tous côtés la (ville) défendait contre les diktats étatiques qui voulaient la paralyser, malheureusement ce maire étant d'aucuns fort mal-aimé — de plus il est R.P.R. — fut honni de la majorité »...

Plusieurs Parisiens réclament une consultation populaire : *« Je veux sauver Paris de la magouille »* et envoient même parfois des chèques.

Une quinzaine de lettres hostiles seraient parvenues également à la mairie de Paris qui juge que *« seules cinq ou six »* reprennent les arguments du P.S., les autres n'étant qu'*« injures grossières »*.

De leur côté, les socialistes parlent d'envois *« spontanés »*, de *« courrier abondant »* qui montre, selon M. Georges Sarre, député de Paris, que *« malgré un matraquage systématique de l'opinion, une large fraction de Françaises et de Français ne se laisse pas abuser »*.

Certains dénoncent les pouvoirs jugés excessifs du maire de Paris : *« Il faut que le « régent » qui règne comme maire en seigneur et maître comprenne »... « Ne vous laissez pas intimider »... « Il faut tenir bon malgré les rugissements. »*

D'autres envoient la copie de courriers adressés au maire de Paris : *« Cher Monsieur Chirac, si je peux vous donner un conseil, étant votre aîné, au lieu de gaspiller votre argent pour une campagne de publicité dans Paris, confiez votre budget aux ASSEDIC qui en ont tellement besoin pour enrayer le chômage dont vous êtes un peu responsable M. le Roi-Soleil. »* Une « bataille » du courrier dans une « guerre » psychologique...

UN MILLION DE PUBLICITÉ

« Un demi-franc par Parisien » *tel est, selon M. Jacques Chirac, le coût de la campagne publicitaire lancée par la mairie de Paris pour s'opposer au projet gouvernemental sur la réforme du statut de la capitale. Interrogé, à ce propos, le maire a précisé, le 9 juillet, que 300 000 F avaient permis de réserver les panneaux publicitaires sur lesquels étaient apposées de de grandes affiches et que 700 000 F avaient été déboursés pour les encarts parus dans les journaux. Soit au total* « 1 million de francs » *prélevés sur le budget du service de l'information de la Ville.*

M. Georges Sarre, président du groupe socialiste au Conseil de Paris, a parlé à ce sujet de « détournement de fonds publics à des fins politiques ».

M. RAOUL CARTRAUD (P.S.) PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE POITOU-CHARENTES

(De notre correspondant.)

Poitiers. — Le conseil régional de Poitou-Charentes a procédé, vendredi 9 juillet, à l'élection de son président, en remplacement du docteur Michel Boucher (P.S.), décédé le 14 juin. M. Raoul Cartraud, député socialiste de la troisième circonscription de la Vienne et maire de Civray, a été élu au premier tour de scrutin par vingt-quatre voix sur quarante-six votants. Le candidat de l'opposition, M. Jacques Fouchier, député (C.N.I.P.) des Deux-Sèvres, ancien secrétaire d'Etat à l'agriculture, a obtenu vingt-deux voix.

(Interim.)

[M. Raoul Cartraud, né le 6 février 1934 à Lizant (Vienne), ancien président de la Fédération nationale des étudiants en sciences, professeur à l'Ecole normale de Poitiers, est, depuis 1967, conseiller général du canton de Civray. Maire de Civray depuis 1971, il a été élu député de la Vienne en juin 1981. Il exerçait depuis l'an dernier, au conseil régional, les fonctions de rapporteur général.]

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le gouvernement apporte plusieurs retouches au dispositif de blocage des prix et des revenus

Le premier ministre a engagé une nouvelle fois la responsabilité du gouvernement, vendredi 9 juillet, à l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif au blocage des prix et des revenus, en vertu de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution. Après l'adoption, jeudi soir 8 juillet, par le Sénat d'une question préalable, la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte de compromis entre les deux Assemblées n'avait pu aboutir à un accord.

Le projet soumis en deuxième lecture aux députés diffère de celui sur lequel l'Assemblée s'est prononcée en première lecture (*le Monde* du 25 juin) par l'adjonction de onze amendements du gouvernement. M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R., a déposé une nouvelle motion de censure dont les signataires sont membres des groupes R.P.R. et U.D.F. et qui est identique à celle déposée en première lecture (*le Monde* du 30 juin). Les modifications au texte initial concernent les points suivants :

● ARTICLE 1er (blocage des prix) :

Le Sénat ayant fait remarquer que l'extension des ordonnances de 1945 relatives aux prix pouvait soulever des difficultés juridiques, cette référence ne figure plus dans le texte : « *Nonobstant toute disposition contraire, et jusqu'au 31 décembre 1983 :*

» 1) Les prix figurant sur les factures d'eau et d'assainissement émises après le 15 juin ne peuvent dépasser ceux qui figurent sur la dernière facture reçue par le même abonné. Les nouveaux abonnés ne peuvent se voir appliquer des prix supérieurs à ceux pratiqués à l'égard des anciens abonnés facturés le même jour ;

» 2) Les prix des transports routiers de marchandises et des commissions de transports, à l'exception de ceux qui sont fixés dans le cadre de la tarification routière obligatoire, ne peuvent dépasser les niveaux ayant fait l'objet de paiement, de facturation d'arrhes ou de versements d'acomptes à la date du 11 juin ou, à défaut, à la date antérieure la plus proche ;

» 3) Les rémunérations versées sous forme d'honoraires ou assimilés, lorsqu'elles ne sont pas déjà soumises à l'ordonnance du 30 juin 1945 ou à une disposition réglementaire fixant leur montant, ne peuvent dépasser les niveaux atteints le 11 juin 1982 ou, à défaut, à la date antérieure la plus proche. »

L'article 1, dans sa rédaction initiale, ne prévoyait pas de sanction et n'envisageait pas explicitement la période de sortie du blocage. Ces deux lacunes sont comblées de la manière suivante :

1) « *A compter de la promulgation de la présente loi, le maintien ou l'application de prix ou de rémunérations non conformes aux dispositions du présent article constitue une infraction constatée, poursuivie et réprimée dans les conditions prévues par l'ordonnance du 30 juin 1945.* »

2) « *A compter du 1er novembre 1982, il est mis fin au blocage par décret, au vu notamment des accords de régulation qui auront pu être conclus avec les professionnels.* »

● ARTICLE 2 (blocage des loyers) :

La nouvelle rédaction stipule que les loyers (et assimilés) « *dus pendant la période du 11 juin 1982 au 31 octobre 1982 ne peuvent être supérieurs pour le même local ou immeuble aux derniers loyers du contrat en cours à la date du 11 juin 1982* (le texte initial faisait référence aux loyers « *en vigueur à la date du 11 juin 1982* », notion jugée trop imprécise par le gouvernement). Il est, d'autre part, précisé que les dispositions de cet article ne sont pas applicables « *aux locaux n'ayant pas fait l'objet d'un contrat de location depuis dix-huit mois ou plus à la date de la nouvelle location* ».

La définition de la pratique de prix illicites, pratique réprimée dans les conditions prévues par l'ordonnance du 30 juin 1945, est précisée, par la suppression du risque de rétroactivité qui subsistait du fait du renvoi à la période de référence fixée par la rédaction initiale. Le bailleur qui exigera ou percevra — mais aussi « *maintiendra* », — « *à compter de la promulgation de la loi* », un loyer dont le montant excède celui fixé par l'article 3 sera passible des sanctions prévues.

Pas de rétroactivité des sanctions pénales

● ARTICLE 3 (blocage des dividendes) :

Trois sortes de dispositions sont prévues :

1) Le troisième paragraphe de cet article prévoyait que, en cas d'attribution d'actions gratuites par incorporation de réserves, la référence (pour le blocage) sera constituée par la masse totale des bénéfices distribués. La nouvelle rédaction étend cette disposition à tous les cas de distribution d'actions sans variation de l'actif et en particulier au cas de la division des actions. Il est précisé que la variation d'actif prise en compte est celle qui suit l'exercice précédant l'action de référence ;

2) A la liste des sociétés auxquelles *ne s'applique pas* le déplafonnement du dividende, parce qu'elles sont assujetties à des obligations de distribution, sont ajoutées les sociétés dites d'investissement « *fermées* » ;

3) Les société qui contreviennent aux dispositions de cet article seront passibles d'une amende d'un montant de 20 à 50 francs par titre (la rédaction initiale ne prévoyait pas de sanction).

● ARTICLE 4 (blocage des revenus) :

Cinq modifications sont prévues :

1) *Le blocage ne s'appliquera pas* aux revenus dont les règles d'évolution sont déterminées par une convention collective ou un accord signé avant le 11 juin (ce qui était prévu dans le texte initial), ainsi qu'à ceux dont les règles d'évolution sont déterminées par un « *statut* » (ce qui n'était pas prévu) ;

2) Seules les augmentations individuelles résultant d'une promotion sont susceptibles d'être accordées pendant la période de blocage. (*N.D.R.L.* : l'amendement du gouvernement vise le cas — hypothétique ! — où se produiraient des hausses collectives de salaires résultant d'une promotion...) ;

3) Les dispositions relatives au blocage concernent également tout versement à titre de rémunération d'une somme quelconque qui ne résulte pas d'un « *statut existant* » (amendement de conséquence) ;

4) « *A compter de l'entrée en vigueur de la présente loi et jusqu'au 31 octobre 1982, tout employeur qui aura procédé à une augmentation des rémunérations, ou maintenu une augmentation contraire aux dispositions des paragraphes 1 à 6 ci-dessus, sera puni d'une amende de 300 à 8 000 francs, qui sera appliquée autant de fois qu'il y aura eu de salariés concernés et pour chaque mois de cette période.* » Cette nouvelle rédaction du paragraphe 7 de l'article 4 constitue la principale modification du projet. Elle tend à supprimer la rétroactivité des sanctions pénales. Dans le texte initial, la période de référence partait en effet du 1er juin. Dorénavant, il est fait référence à la date d'entrée en vigueur de la loi. Il faut noter que cette modification fait droit à l'argumentation développée par M. Gantier (U.D.F., Paris) qui, lors de l'examen de ce texte en première lecture, le 24 juin, avait estimé que la rétroactivité d'une loi pénale constitue « *une grave inconstitutionnalité* ». D'autre part, le montant de l'amende est modifié, passant d'une fourchette de 600 à 1 200 francs à une fourchette de 300 à 8 000 francs ;

5) La dernière modification de cet article vise à préciser la catégorie d'agents habilités à constater les infractions. — L.Z.

SIX PERSONNALITÉS DE L'OPPOSITION ANNONCENT LA CRÉATION D'UN « POLE RÉFORMISTE »

Six personnalités de l'opposition viennent de prendre l'initiative de créer entre elles un « *lien permanent* » pour parvenir à la constitution, à l'automne, d'une « *opposition réformiste* ». Il s'agit de MM. Didier Bariani, président du parti radical, Jean Charbonnel (R.P.R.), maire de Brive, Paul Granet, vice-président du Nouveau contrat social, Bernard Stasi, député (U.D.F.-C.D.S.) de la Marne, Olivier Stirn, député U.D.F. du Calvados, président du Mouvement social-démocrate, et Lionel Stoleru, cofondateur du Carrefour social-démocrate. Dans une déclaration commune publiée vendredi 9 juillet, ils soulignent leur volonté « *d'infléchir les attitudes et les comportements de l'opposition, d'y faire entendre la voix du progrès et de la justice sociale et de forger les fondements d'une alternance qui tienne compte des expériences passées et en cours* ». Ils s'adressent à « *tous ceux qui sont heurtés par la bipolarisation excessive, déçus par le dogmatisme et l'irréalisme du pouvoir* » et, en particulier, aux « *réformistes du R.P.R.* » et aux « *familles politiques de l'U.D.F.* ».

Les signataires affirment qu'ils ne veulent pas « *d'une opposition qui se satisferait d'un catalogue de propositions démagogiques ou qui, pour faire pièce à l'Etat socialiste, serait amenée à proposer un modèle perpétuant les mythes et les égoïsmes les plus conservateurs du libéralisme* ».

...SSEMBLÉE NATIONALE

...ent apporte plusieurs retouches ... blocage des prix et des revenus

...tivité des sanctions pénales

Le Monde

société

JUSTICE

Après la publication du rapport de la commission d'enquête sur le SAC

M. Marcellin dément les accusations portées contre lui par M. Lemarchand à propos de l'affaire Markovic

Des témoignages contradictoires sont apportés sur un trouble épisode des années 1968-1969, l'affaire Markovic, à l'occasion de laquelle les noms de Georges Pompidou et de son épouse avaient alors été mêlés. M. Raymond Marcellin, qui était à l'époque ministre de l'intérieur, dément dans une déclaration au *Quotidien de Paris* du 9 juillet avoir été en quoi que ce soit associé à l'éclatement de ce scandale. Il répond ainsi aux accusations lancées contre lui, le 10 mars dernier, par M. Pierre Lemarchand au cours de sa déposition devant la commission d'enquête parlementaire sur le SAC, accusations révélées aujourd'hui par la publication du rapport de cette commission.

M. Lemarchand, qui n'était pas membre du SAC et qui affirme que le SAC n'a pas participé à cette affaire, a notamment déclaré : « *Le général de Gaulle m'avait fait demander d'enquêter sur cette affaire. Elle a été montée de toutes pièces par M. Marcellin, contrairement à ce que les Français croient. Marcellin a cru que le général voulait la perte de Pompidou et il a tout fait pour compromettre celui-ci... Pour ma part, j'avais exprimé la conviction que Mme Pompidou était totalement innocente et qu'on avait monté une cabale contre elle... Lorsque j'ai su la façon dont M. Marcellin avait agi, je me suis demandé quel jeu il jouait. Quant au général, il avait compris ce qui s'était passé et était persuadé que les Pompidou n'avaient rien à voir dans cette affaire. L'instruction a suivi son cours. Le général a démissionné. Pompidou a été élu. A ce moment, Mme Garaud — je ne sais pourquoi — a pris fait et cause pour M. Marcellin et, avec son intelligence diabolique, a persuadé tout le monde que les gaullistes qui, comme moi, s'étaient occupés de l'affaire Markovic avaient voulu démolir Pompidou. C'est pourquoi j'ai été comme beaucoup de gaullistes fâché avec Pompidou. Ce dernier ne comprenait cependant pas très bien et il a demandé à M. Marcellin de reprendre l'enquête à zéro par N... Dans la journée, N... a été remplacé par Chaix, qui auparavant faisait partie du cabinet de M. Marcellin : l'enquête n'a rien donné... M. Marcellin, qui a vécu longtemps avec la hantise de cette affaire, pensait que, si Pompidou venait à savoir la vérité, c'en était fini de sa propre carrière. Lorsque M. Chirac a remplacé M. Marcellin* [comme ministre de l'intérieur en 1974], *Pompidou avait enfin compris la vérité.* »

M. Raymond Marcellin, qui considère M. Lemarchand comme « *un mythomane marginal cherchant n'importe quoi pour se faire de la publicité* », estime pour sa part : *M. Lemarchand se trompe sur les dates, se trompe sur les faits, se trompe sur tout. Il pratique une espèce d'amalgame qui remplit de joie le P.S. et le P.C. tout en déclarant qu'il ne veut pas leur faire ce plaisir... Tout ça est une espèce de folklore dans l'esprit de ce personnage.* »

Georges Pompidou, dans ses Mémoires posthumes *Pour établir une vérité*, publiés en juin, évoque, lui aussi, le rôle de M. Marcellin en écrivant (page 258) : « *Je vis Marcellin. Je lui dis ma pensée, il jura que lui non plus ne croyait pas un mot de ces infamies et qu'il m'aiderait au maximum. Je crois qu'il le fit non sans maladresse parfois, et avec des méthodes brouillonnes. Il faut dire que ses services l'aidaient peu.* » D'autre part, Georges Pompidou fait allusion (page 264) au comportement de M. Lemarchand en écrivant : « *L'exploitation politique, en tout cas, commençait. Me Lemarchand, l'avocat rendu tristement célèbre par l'affaire Ben Barka, s'intéressait à la chose. Un des policiers de l'enquête le renseignait au jour le jour. M. Frey, à qui j'en dis un mot, me déclara que Lemarchand agissait pour me défendre. Ce qui est certain, c'est que je ne le lui avais pas demandé et qu'il ne prit aucun contact avec moi. J'étais d'ailleurs fort étonné de ce zèle, quant refusé de donner l'investiture à Me Lemarchand pour les élections législatives de 1967 à cause de sa compromission plus qu'apparente dans l'affaire Ben Barka.* » — A. P.

L'inculpation de sept nouveaux fonctionnaires de la mairie de Marseille

Marseille. — Poursuivant ses auditions dans l'affaire des fausses factures, Mlle Marie-Chantal Coux, juge d'instruction, a inculpé vendredi 9 juillet sept fonctionnaires de la mairie de Marseille, ce qui porte leur nombre à vingt-trois. Il s'agit de MM. Jean-Pierre Bonnissel, adjoint technique au service des sports, Dominique Tomasini, Victor Marin, Daniel Torre, Alain Reibel, Albert Saint-Martin, agents techniques au service de l'architecture, et Alain Tournier, du service des espaces verts. Tous ont été laissés en liberté mais inculpés d'escroquerie et de complicité. — *(Corresp.)*

Non-lieu pour le maire communiste de Vénissieux

Inculpé en novembre 1981 par la chambre d'accusation de Paris de complicité d'abus de biens sociaux, M. Marcel Houël, maire (P.C.) de Vénissieux, a bénéficié d'un non-lieu prononcé par cette juridiction en même temps que M. Lucien Blanc, conducteur de travaux de l'entreprise lyonnaise Miallet (installations électriques), tandis que leurs coïnculpés sont renvoyés devant le tribunal correctionnel de Paris (où ils doivent être jugés à l'automne) : MM. Louis Miallet, soixante-quatre ans, P.-D.G. de l'entreprise, M. Christian Miguet, vingt-sept ans, un ancien conducteur de travaux de la société, Jean Duparc, cinquante-cinq ans, ingénieur des travaux ruraux, ainsi que trois employés des P.T.T., MM. Jean Thorain, quarante-huit ans, Henri Meynadier, cinquante-deux ans, et Guy Cathala, vingt-neuf ans.

L'escroquerie reprochée à M. Miallet concerne des travaux de pose de poteaux téléphoniques dont avait été chargée son entreprise, en 1975, et qui étaient facturés par les P.T.T. au bénéfice de cette société, alors que, selon les enquêteurs, M. Miallet, grâce à l'entremise de M. Miguet, les faisait effectuer en réalité par des employés des P.T.T. percevant pour cette activité des rémunérations occultes.

M. Miguet et une ancienne comptable de l'entreprise Miallet avaient accusé, au début de l'enquête, M. Houël d'avoir reçu de la société des ristournes sur les *marchés conclus par la municipalité* de Vénissieux et d'avoir fait rémunérer des permanents du parti communiste par l'entreprise Miallet (*le Monde* des 9 février 1980 et 13 novembre 1981). L'examen minutieux des comptabilités n'a pas permis de confirmer la réalité de ces allégations.

● *L'explosion* provoquée par une fuite dans une bouteille de gaz, qui a partiellement détruit un immeuble de la basse ville de Toulon (Var) (*le Monde* du 6 juillet), a fait en tout quatre morts et quatorze blessés.

● *Suicide d'un détenu.* — Fathi Yacoubi, vingt et un ans, un jeune toxicomane, condamné pour vol et incarcéré à *Fleury-Mérogis*, s'est pendu lundi 5 juillet dans sa cellule.

FAITS ET JUGEMENTS

L'expulsion du directeur d'« Afrique-Asie » était illégale

C'est illégalement que M. Simon Malley, directeur de l'hebdomadaire *Afrique-Asie*, a été expulsé de France en octobre 1980. Ainsi vient d'en décider le Conseil d'Etat dans un arrêt qui annule un jugement du tribunal administratif de Paris. Le Conseil d'Etat considère que la décision du préfet de police de Paris de ne pas renouveler le titre de séjour provisoire de M. Malley et de lui retirer sa carte de travail n'a pas fait l'objet d'une explication écrite, comme y oblige la loi sur la motivation des actes administratifs.

Du même coup, l'expulsion du directeur d'*Afrique-Asie*, justifiée aux yeux des autorités de l'époque par le refus de M. Malley de quitter la France, était elle-même illégale, estime le Conseil d'Etat. Après le changement de majorité, M. Malley était rentré en France, sans être inquiété (*le Monde* du 27 mai 1981). La décision du Conseil d'Etat accorde donc le droit au fait

LES « MANNEQUINS » DE Mme DESACHY

[Le tribunal correctionnel de Paris a condamné, le 9 juillet, pour escroquerie, trois dirigeants de l'agence matrimoniale Desachy : Mme Fanny Kritchmar et M. Pierre Anglade, chacun à dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis et 20 000 francs d'amende, M. Gilbert Palvadeau par défaut à dix-huit mois d'emprisonnement et 20 000 francs d'amende. Une dizaine de plaignants, parties civiles, obtiennent des indemnités allant de 1 000 francs à 6 000 francs. Le tribunal note que la plupart du temps il n'était tenu aucun compte des desiderata des adhérents ; que les postulantes (en bien plus grand nombre que les candidats masculins) ne parvenaient pas à rencontrer l'homme qui leur avait été dépeint avec précision ; que plusieurs hommes ont reconnu avoir été inscrits gratuitement pour jouer le rôle de « figurants » ou de « mannequins », et que certains ont mentionné qu'ils avaient accepté ce rôle dans l'espoir d'une aventure.]

La condamnation d'un commissaire corrompu

La dix-septième chambre correctionnelle de Paris a condamné, mardi 6 juillet, à deux ans d'emprisonnement pour corruption passive de fonctionnaire l'ancien commissaire principal du cinquième arrondissement Michel Poivet, quarante-quatre ans, qui, de 1976 à 1977, avait rançonné des camelots ayant besoin de son autorisation pour s'installer sur les trottoirs du boulevard Saint-Michel à Paris (*le Monde* du 17 juin). En outre, le prévenu devra payer quatre cent soixante-quatorze mille francs d'amende, le double des sommes que déclarent avoir versées les plaignants.

Le commissaire principal Poivet, qui comparaissait libre, avait été suspendu en mars 1978, puis muté à Montbéliard au mois d'octobre suivant. Il a toujours soutenu qu'il était innocent, prétendant que ses accusateurs s'étaient concertés pour l'accabler, afin de se venger de la sévérité avec laquelle il entendait faire respecter au quartier Latin la réglementation en vigueur.

Le tribunal a remarqué que M. Poivet s'était montré en diverses occasions étonnamment indulgent au sujet de graves infractions commises par d'autres commerçants ambulants qui, détenant leur autorisation de la préfecture de police, n'avaient pas besoin de s'adresser au commissaire pour exercer leur activité.

● *Révocation d'un inspecteur de police.* — M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, a révoqué par arrêté, le jeudi 8 juillet, l'inspecteur Serge Gonzalès, trente et un ans, de la brigade de répression du banditisme (B.R.B.) qui, le 10 juin, avait tué accidentellement, à la suite d'une altercation avec le conducteur de la fourgonnette où elle avait pris place, une femme âgée de soixante-dix ans, Mme Edmonde Quentin (*le Monde* daté 13-14 juin). M. Gonzalès, dont l'examen du sang avait établi un taux d'alcoolémie de 2,49 grammes/litre, avait été inculpé de « *coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans l'intention de la donner* ».

● *La série des attentats non revendiqués continue en Corse.* — Samedi 10 juillet, cinq explosions ont retenti entre 0 h. 30 et 1 heure du matin dans le centre de Bastia, causant des dégâts importants à trois établissements bancaires, une bijouterie et une agence immobilière.

Une mère emprisonnée

Une manifestation a perturbé la circulation pendant une demi-heure sur la nationale 7, vendredi 9 juillet, à la hauteur de Pont-de-l'Isère (Drôme). Une centaine d'habitants entendaient protester contre la condamnation, le 6 juillet, à un an d'emprisonnement ferme, pour non-représentation d'enfant, d'une mère divorcée, Mme Rosemary Deygas. Mme Deygas, qui a été incarcérée après sa condamnation, nous indique notre correspondant, avait déjà passé une dizaine de jours en prison il y a trois ans pour le même motif (*le Monde* du 13 juin 1979) : elle refuse d'accorder le droit de visite à son ex-mari, M. Alain Chatard, dont elle a eu une fille, Elise, dix ans. Les habitants de Pont-de-l'Isère, où elle demeure, ont pris fait et cause pour elle et avaient déjà bloqué la circulation sur la nationale 7 il y a trois ans. Ses parents, qui vivent dans le même village, ont entamé, jeudi 8 juillet, une grève de la faim.

Un Iranien découvert en possession de 2 kilos d'explosif

Un Iranien âgé de vingt-quatre ans, M. Asfari Parviz, a été interpellé, le mercredi 7 juillet dans la soirée, à l'aéroport d'Orly, alors qu'il débarquait d'un vol de la compagnie nationale iranienne Iranair en provenance de Téhéran, via Istanbul et Francfort. Dans sa valise, équipée d'un double-fond, les policiers ont découvert deux kilos d'explosifs.

Aussitôt placé en garde à vue par les policiers de la brigade criminelle, M. Parviz leur aurait indiqué que ces pains de plastic étaient destinés à organiser un attentat contre M. Abolhassan Bani Sadr, l'ancien président de la première République islamique d'Iran, qui vit en exil depuis un an dans la région parisienne.

Comme M. Parviz était porteur de lettres, déjà affranchies avec des timbres français et destinées à des ressortissants iraniens vivant à Paris, les policiers ont entendu sept personnes au total, après avoir perquisitionné à leurs domiciles, en vain, semble-t-il. M. Parviz qui a été inculpé, a déclaré que ces lettres — dont le contenu était « *anodin* », indique-t-on au quai des Orfèvres — lui avaient été confiées « *par un compatriote qui avait débarqué à l'escale d'Istamboul* », mais dont il ignorait l'identité.

● *Ecroué depuis le 28 décembre 1981 et inculpé dans l'affaire du meurtre d'un clochard*, au Forum des Halles à Paris, l'ancien vigile Gilles Gérouville, vingt-trois ans, a été remis en liberté sous contrôle judiciaire, sur un arrêt pris le mercredi 7 juillet par la chambre d'accusation de la cour de Paris, présidée par M. Marcel Bellat. Le corps de Pierre Lemaître, cinquante et un ans, avait été découvert, le 24 décembre, dans un couloir d'accès aux issues de secours du Forum (*le Monde du 31 décembre 1981*), et M. Gérouville devait vite apparaître comme le témoin numéro un de cet assassinat.

● *Coffres fracturés.* — Cinq malfaiteurs ont dévalisé dans la nuit de jeudi 8 à vendredi 9 juillet la caisse d'épargne de Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine) emportant avec eux 360 000 francs qui se trouvaient dans les trois coffres de la caisse, ainsi que le contenu de trois cent trente coffres individuels qu'ils ont fracturés. Pour mieux opérer ils ont retenu, chez elle, en otage la famille du sous-directeur et emmené celui-ci, M. Joachim Mirales. Auparavant, ils ont attendu l'heure propice en regardant à la télévision une partie du match de football France-Allemagne dans l'appartement des Mirales à Sartrouville (Yvelines).

DÉFENSE

L'AMIRAL LANNUZEL ÉVOQUE « LES DEUX FAIBLESSES » DE LA MARINE NATIONALE

Dans un éditorial sur le thème « Pourquoi une marine ? » qui ouvre un dossier de l'hebdomadaire *Cols bleus* consacré à la revue navale du mercredi 14 juillet, que M. François Mitterrand présidera en rade de Toulon, l'amiral Jean Lannuzel, chef d'état-major de la marine nationale, souligne que « *la mer est synonyme d'indépendance et de rayonnement* », et que, si la marine d'aujourd'hui « *est dans son ensemble capable de remplir les missions qui lui sont confiées* », elle présente toutefois « *deux faiblesses* ».

L'amiral Lannuzel estime que l'une de ces faiblesses réside « *dans le nombre restreint de ses moyens logistiques (pétroliers, ravitailleurs de munitions)* » et que l'autre est « *le vieillissement de certains types de bâtiments dont le renouvellement risque d'arriver un peu tard* ». Le chef d'état-major rend hommage à « *la qualité, la motivation et la compétence du personnel* » de la marine.

C'est le 31 juillet prochain que l'amiral Lannuzel quitte le haut commandement de la marine, après avoir exercé ses fonctions de chef d'état-major pendant six années. Il est remplacé par l'amiral Yves Leenhardt (*le Monde* du 28 mai).

Trois accidents d'avions Jaguar en treize jours

Trois graves accidents d'avions de combat Jaguar en treize jours. L'armée de l'air française, endeuillée par la mort de deux de ses pilotes, vit en état de choc. Le ministre de la défense, M. Charles Hernu, s'en est ému lui-même, jeudi 8 juillet, lors de sa visite au centre d'essais des Landes, à Biscarrosse, en s'enquérant auprès de plusieurs responsables militaires présents des mesures de sécurité prises.

Après la chute, le 25 juin, d'un Jaguar de la 11e escadre de chasse de Toul, en exercice de combat aérien, dont le pilote, le capitaine Christian Bellaton, a trouvé la mort, et après l'accident dû à un ennui de moteur *au décollage, à Bordeaux-Mérignac*, d'un autre Jaguar piloté par un commandant d'escadron chevronné de la base de Saint-Dizier, le chef d'état-major de l'armée de l'air, le général Bernard Capillon, a ordonné, vendredi 2 juillet, une journée de réflexion consacrée à la sécurité aérienne sur l'ensemble des bases françaises. Les officiers de sécurité des vols y ont été chargés de sensibiliser les équipages à l'analyse des précédents accidents. Durant cette journée de réflexion, tous les vols ont été supprimés.

Mercredi 7 juillet, un avion Jaguar de la 7e escadre de chasse à Saint-Dizier rentrait à sa base à l'issue d'un exercice de défilé préparatoire à la fête nationale du 14 juillet lorsque, pour une raison technique encore mal élucidée, l'appareil s'est mis *en vrille à 1 000 mètres d'altitude*. Le pilote, le lieutenant Régis Dauger, vingt-sept ans, qui n'a pu redresser, a été tué.

Ce troisième accident d'un Jaguar en treize jours a durement éprouvé la communauté des aviateurs de France, qui s'interdit, pour l'instant, d'établir un lien unique de causalité pour la perte de ces trois avions, sachant, par expérience, que les raisons sont généralement très différentes les unes des autres et que la Grande-Bretagne a connu, il y a quelques année, une « série noire » avec ce même modèle d'avion restée, à ce jour, inexpliquée.

Dans, l'armée de l'air française, le Jaguar avait enregistré jusqu'à présent un taux d'accident inférieur à un accident (avion détruit ou pilote tué) pour 10 000 heures de vol. Ce qui est un taux sinon acceptable, du moins satisfaisant par rapport à l'étranger.

Les comptes rendus d'accidents et d'incidents de vol sont, depuis quelque temps déjà, mis en fiches informatiques par l'armée de l'air, qui tente, par ce procédé, de déceler les corrélations de fréquence qui pourraient exister entre les différentes causes — ennuis mécaniques de cellule ou de moteur, fautes de pilotage, vieillissement de l'avion, sous-entraînement des personnels navigants, nature de la mission — où la moindre erreur peut être fatale. Tout est systématiquement passé en revue. Mais, à ce jour, il est difficile de tirer un enseignement, à partir de ces statistiques, mettant en évidence une cause plutôt qu'une autre pour ces accidents.

J. I.

CORRESPONDANCE

Avortement, décadence et conception de la vie

Plusieurs lecteurs nous ont écrit après notre compte rendu (le Monde *du 18 mai*) *de la manifestation le 15 mai à Paris contre l'avortement et son remboursement par la Sécurité sociale. De cette correspondance nous extrayons les deux passages suivants.*

M. Etienne Hubert, de Nogent-sur-Marne :

« Dans son compte rendu, M. Colombani prend un évident plaisir à donner une coloration folklorique au défilé du 15 mai, pour mieux le tourner en dérision.

» Il est tout à fait déplaisant de lire que *cette* cause n'est, en gros, défendue que par de vieilles paysannes, des handicapés ou des bataillons de paras en civil encadrés par leurs théoriciens. Façon inadmissible de ridiculiser un mouvement qui vise un sujet aussi crucial !

» Je n'aborais ni ceinturon de cuir ni parasol, je ne suis ni « canonique » ni « croisé » (ni mauvais garçon — ne m'en veuillez pas !) et comme des milliers d'autres individus normalement constitués (la majorité des participants, m'a-t-il semblé) j'ai pourtant pris part à cette marche pour défendre avec conviction une certaine conception de la vie. »

M. Henri Boyer Ressès, de Marseille :

« Ce reportage, écrit en termes ironiques, tournait en dérision les participants. J'estime que la cause est suffisamment sérieuse pour que l'on prenne au sérieux ceux qui défendent leurs convictions ; qu'aurait dit *le Monde* si un journal non satirique avait tourné en dérision une manifestation contre l'antisémitisme ou la torture, par exemple ?... »

CARNET

Réceptions

— L'ambassadeur des Pays-Bas et Mme Tammenoms Bakker ont donné une réception, vendredi 9 juillet, à l'occasion du départ du ministre plénipotentiaire, M. Wijnaendts et de son épouse.

Décès

— Mme Pierre Blanc,
M. et Mme Dominique Blanc,
M. et Mme Siegfried Eisenmann,
Mlle Véronique Blanc,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre BLANC,
directeur général
honoraire de la compagnie
Les Réassurances Coréfi,

survenu le 8 juillet 1982 à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 13 juillet à 10 h. 30, en l'église Saint-Pierre-de-Montmartre, Paris-18e.

L'inhumation aura lieu le même jour, vers 15 heures, au cimetière d'Anet (Eure-et-Loir).

Ni fleurs, ni couronnes.

71, rue Lepic,
75018 Paris.

— Nous rappelons le décès de
M. André de CAMBIAIRE.

[Né le 24 janvier 1923 à Millau (Aveyron), André de Cambiaire, agrégé de sciences économiques, a obtenu sa licence de droit, *puis son doctorat* de sciences économiques à la faculté de droit de Montpellier. Sa carrière d'enseignant avait commencé par un poste de chef de travaux, d'abord à l'École nationale supérieure agronomique de Rennes (1950 à 1954), puis à celle d'Alger. En 1962, il est maître de conférences à la faculté de droit de Toulouse, où il devient professeur en 1964. Il est nommé à l'université de Montpellier-I en 1972. De 1974 à 1976, il est doyen de la faculté de droit et vice-président de l'université. Spécialiste d'économie agricole et rurale, il avait consacré sa thèse de doctorat à « L'autoconsommation agricole en France ».]

(*le Monde* du 10 juillet.)

— Le duc Francesco Di Cassano,
Les enfants Paolo, Leopoldo, Corso, Alessandra,
Les belles-filles Grazia, Silvia Batzi,
Le beau-fils Olviero Pruna,
Les neveux et Léopoldine,
ont la grande douleur de faire part du décès de

Mme Elena SERRA,
duchesse Di Cassano,
née Parodi Delfino,

qui s'est éteinte à Gstaad, le 8 juillet 1982, après une longue maladie supportée avec grand courage et grande dignité.

Les funérailles auront lieu à Lausanne, le mardi 13 juillet 1982, à 11 heures en l'église du Sacré-Cœur, chemin du Beau-Rivage.

— Lumbin, Marseille.
M. Henri Fabre,
M. et Mme André Fabre,
Mlle Geneviève Fabre,
M. et Mme Louis Fabre,
M. et Mme Jean Lebeau,
M. et Mme Bernard Fabre,
M. et Mme Marc Fabre,
M. et Mme Jean Fabre,
M. Roger Fabre,
M. et Mme Guy Lecat,
Le père Laurent Fabre s.j.,
M. et Mme Clément Tallec,
M. Hilaire Fabre,
M. et Mme Mario Fabre,
M. et Mme Bruno Fabre,
M. Xavier Fabre,
M. et Mme Vincent Noël,
M. et Mme Xavier Maury,
M. Joseph Fabre,
Mlle Cécile Fabre,
M. et Mme Yann Lebeau,
M. et Mme Philippe Sanders,
M. et Mme Guy Lebeau,
M. et Mme Dessèvre,
M. et Mme Hubert Fabre,
Mlle Chantal Fabre,
en religion sur Claire de Jésus,
M. et Mme Bruno Pagès,
M. et Mme Denis Lozac-Hmeur,
Mlle Laurence Fabre,
Mlle Marie-Astrid Fabre,
M. et Mme Edouard Fabre,
M. et Mme Pierre Faugeron,
M. et Mme Régis de Bazelaire,
Mlle Bérengère Fabre,
M. Olivier Fabre,
Mlle Isabelle Fabre,
Mlle Anne Fabre,
Mlle Emmanuèle Fabre,
Mlle Fabienne Fabre,
ont la douleur de vous informer du décès de leur épouse, mère, grand-mère,

Mme Henri FABRE,
née Germaine de MONTGOLFIER,

survenu dans sa quatre-vingt-dix-huitième année au Touvet (Isère).

Les obsèques auront lieu le lundi 12 juillet 1982, à 10 heures, en l'église de Lumbin.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Remerciements

— Mme René Gounelle et toute la famille remercient sincèrement les nombreux amis qui ont pris part à leur deuil.

Anniversaires

— Le 11 juillet 1973 mourait
Pablo PICASSO,
à l'âge de vingt-quatre ans.

Que ceux qui l'on connu et aimé se souviennent.

Une tendre pensée est demandée.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité

MÉDECINE

APRÈS LE VOYAGE DE M. RALITE DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

M. Jack Ralite, ministre de la santé, a achevé, le 5 juillet, un voyage officiel en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane. Il a annoncé à cette occasion la création pour les Antilles-Guyane d'un centre hospitalier régional dont les principales antennes seront le centre hospitalier de Pointe-à-Pitre-Les Abymes : l'hôpital de La Meynard à Fort-de-France et l'hôpital de Cayenne. Le ministre de la santé a aussi annoncé la création d'un service de neuro-chirurgie au centre hospitalier de Pointe-à-Pitre-Les Abymes et l'octroi de dix postes supplémentaires aux services de réanimation et de maternité. Les organisations syndicales en grève réclamaient soixante-dix-huit postes pour satisfaire tous les besoins du centre hospitalier de Pointe-à-Pitre. M. Ralite a souligné l'effort budgétaire consenti par son ministère (+ 34 % en un an) pour réduire les inégalités en matière d'équipements de santé.

Notre correspondant à Cayenne décrit ici quelques éléments de la situation sanitaire dans le département de la Guyane.

La grande misère de la Guyane

De notre correspondant

Cayenne. — *« La Guyane, zone sinistrée pour la santé »*, a déclaré le président du conseil régional, M. Georges Othili (div. g.). *« Vous auriez peur d'envoyer votre père malade au centre hospitalier de Saint-Laurent »*, a-t-il insisté. Le maire de Cayenne, M. Gérard Holder, membre du parti socialiste guyanais, a affirmé : *« La population de la capitale n'a pas confiance dans ses établissements (...), la sécurité du malade n'y est que relative (...) ; il y a une médecine pour les riches et une autre pour les laissés-pour-compte. »* Ces trois moments ont marqué l'approche du problème sanitaire guyanais par M. Jack Ralite, premier ministre de la santé à effectuer un court voyage — trop court de l'avis des élus locaux — en Guyane.

Les utilisateurs et personnels des établissements hospitaliers ont exposé les éléments du dossier : la dispersion des hôpitaux et des dispensaires, la vétusté en particulier de l'hôpital Martial, qui date de la « Coloniale » militaire pionnière, l'inadaptation aux besoins actuels, l'absence de moyens, le déficit du budget, la trésorerie en dents de scie.

« Faut-il, interroge le docteur Jacoulet, du centre de Cayenne, *améliorer l'existant pour offrir un minimum technique aux techniciens et patients ? Faut-il au contraire réclamer l'indispensable hôpital neuf avant 1987 ? »*

Le schéma directeur approuvé par le conseil d'administration depuis des années indique l'extension du bloc opératoire en deux tranches et un programme pour la construction d'un nouvel hôpital. La norme de 0,92 agent par lit, un record en France, descend jusqu'à 0,58/0,30 en période de congé à Cayenne.

Le directeur s'arrache les cheveux pour imaginer des solutions pour payer son personnel jusqu'à la fin de 1982. La trésorerie souffre de manière chronique de créances irrecouvrables (plus de 10 % cette année). Il n'y a pas d'eau, même dans les locaux du dispensaire de la commune frontière isolée de Saint-Georges. Dans les communes de l'Est, les soins sont administrés par des préposés sans formation adéquate pendant trois heures par jour.

Encore quelques chiffres : mortalité périnatale, 44 pour 1 000 en 1981 (en France, en comparaison, environ 10 pour 1 000). Paludisme, 8 cas avant 1971, 112 en 1971, et 783 cas déclarés en 1981. A Régina, commune isolée de quatre cents habitants, il n'y a pas de médecin. L'influence nouvelle des malades immigrés sur les charges hospitalières depuis 1980 est souvent soulignée : sur quarante dossiers présentés de sécurité sociale dans la commune de Remire-Montjoly, trois sont guyanais, sept brésiliens, trente haïtiens.

M. Elie Castor, député (appar. P.S.), soutenu par tous, a proposé à Cayenne la construction d'un hôpital neuf à vocation régionale susceptible de recevoir ensuite l'équipement moderne nécessaire pour augmenter le nombre des services.

Quelques privilégiés

Le cas de l'installation d'un système d'hémodialyse au centre spécial de Kourou, utilisé par et pour un seul missionnaire annuel, a été cité. Les Guyanais atteints d'insuffisance rénale doivent, eux, prendre l'avion pour les Antilles. A Kourou, la petite unité médicale moyenne de soixante lits, capable d'offrir des soins de qualité, fonctionne pour les cadres et techniciens de haut niveau, sans oublier leurs familles de la base spatiale. Pourquoi ne pas installer l'équivalent à Saint-Laurent ou dans ses environs, où l'on compte dix mille habitants ? Ces installations pourraient être financées par la solidarité nationale et les excédents guyanais de la Sécurité sociale (40 millions de francs en 1981).

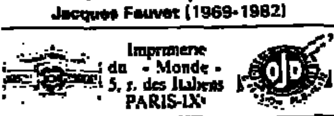
M. Ralite, impressionné par la situation, a accepté et compris la franchise rude des Guyanais et élus locaux. Il a décidé de donner la priorité à la création du centre de promotion de la santé. Avant la fin 1982 se tiendra une conférence sur la santé.

En conclusion, le ministre a promis : *« Nous sommes des partenaires solides: la Guyane sanitaire, nous la ferons ensemble avec la volonté démocratique de construire. »* Pour les Guyanais, seuls les jours d'après comptent.

EDMOND FRÉDÉRIC.

SCIENCES

• *Les cosmonautes soviétiques* Vladimir Djanibekov et Alexandre Ivantchenkov, qui ont participé au vol franco-soviétique, ont reçu, vendredi 9 juillet, des mains de M. Claude Arnaud, ambassadeur de France à Moscou, les insignes de commandeur de la Légion d'honneur ; les membres de l'équipage de réserve, Leonid Kizim et Vladimir Soloviev ont reçu les insignes d'officier. Ces quatre cosmonautes et leurs camarades Anatoli Berezovoy et Valentin Lebedev, qui poursuivent *leur séjour dans la station* Saliout, et les Français Jean-Loup Chrétien et Patrick Baudry ont tous été décorés ou promus dans l'ordre de la Légion d'honneur par le dernier conseil des ministres. Les deux Français recevront leur décoration après leur retour en France.



Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	533 F	962 F	1 391 F	1 820 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. – SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance

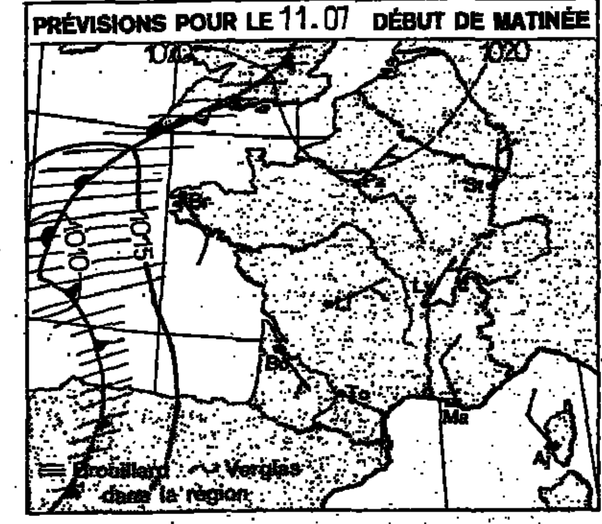
Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 10.07.82 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 11.07 DÉBUT DE MATINÉE



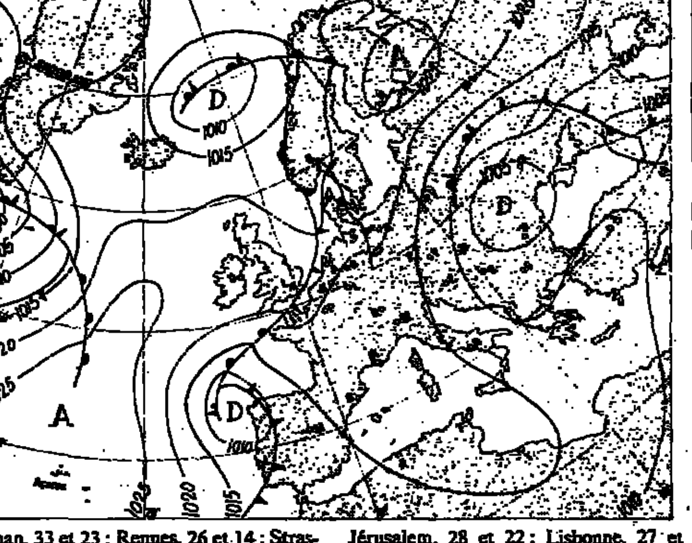
Evolution probable du temps en France entre le samedi 10 juillet à 0 heure et le dimanche 11 juillet à 24 heures :

Les hautes pressions qui recouvrent notre pays vont s'affaiblir à l'avant de la perturbation atlantique qui abordera l'ouest de la France en fin de journée.

Dimanche 10 juillet, le matin, le temps sera ensoleillé sur la majeure partie de la France. Progressivement, les nuages deviendront abondants près de l'Atlantique et de la Manche et les vents de secteur sud se renforceront sensiblement sur la Bretagne et la Vendée. Des pluies parfois orageuses s'étendront en soirée de la Bretagne et du Cotentin aux Pyrénées-Atlantiques. Sur l'ensemble des autres régions, le temps restera bien ensoleillé et chaud avec des vents faibles. Les températures minimales évolueront entre 14 et 16 degrés, 18 à 20 degrés pour la Méditerranée. Les températures maximales varieront de 25 à 28 degrés, 30 degrés sur les régions méridionales.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 9 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 9 au 10 juillet) : Ajaccio, 31 et 19 degrés ; Biarritz, 24 et 16 ; Bordeaux, 26 et 15 ; Bourges, 31 et 13 ; Brest, 19 et 15 ; Caen, 26 et 12 ; Cherbourg, 22 et 14 ; Clermont-Ferrand, 34 et 15 ; Dijon, 34 et 20 ; Grenoble, 34 et 21 ; Lille, 33 et 14 ; Lyon, 34 et 19 ; Marseille-Marignane, 33 et 21 ; Nancy, 32 et 18 ; Nantes, 24 et 14 ; Nice-Côte d'Azur, 29 et 22 ; Paris-Le Bourget, 32 et 17 ; Pau, 25 et 15 ; Perpignan, 33 et 23 ; Rennes, 26 et 14 ; Strasbourg, 33 et 21 ; Tours, 29 et 12 ; Toulouse, 27 et 16 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 25.

PRÉVISIONS POUR LE 11 JUILLET A 0 HEURE (G.M.T.)



Températures relevées à l'étranger : Alger, 32 et 23 degrés ; Amsterdam, 31 et 17 ; Athènes, 25 et 17 ; Berlin, 26 et 14 ; Bonn, 32 et 20 ; Bruxelles, 32 et 15 ; Le Caire, 37 et 28 ; îles Canaries, 25 et 21 ; Copenhague, 21 et 13 ; Dakar, 28 et 25 ; Djerba, 29 et 25 ; Genève, 33 et 20 ; Jérusalem, 28 et 22 ; Lisbonne, 27 et 16 ; Londres, 28 et 16 ; Luxembourg, 32 et 16 ; Madrid, 33 et 16 ; Moscou, 24 et 17 ; New-York, 31 et 24 ; Palma-de-Majorque, 32 et 23 ; Rome, 29 et 19 ; Stockholm, 25 et 12 ; Tozeur, 37 et 26 ; Tunis, 32 et 25.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

SOCIAL

PRUD'HOMMES : INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES. — La préfecture de Paris communique : « Dans le cadre de l'établissement des listes électorales prud'homales, il est rappelé aux employeurs parisiens que les déclarations nominatives de leurs salariés devront, impérativement parvenir à la mairie annexe de l'arrondissement où se trouve située l'entreprise, ou, le cas échéant, à la mairie du domicile du salarié, avant le 31 juillet 1982. Aucun recul de cette date n'est envisageable.

En outre, préalablement à leur envoi, les états doivent être tenus à la disposition du personnel, en vue de leur consultation, pendant un délai de quinze jours. Ce délai peut cependant être réduit, dans la mesure où l'ensemble des salariés de l'établissement a pris connaissance de ces documents. »

LES CHOMEURS ET LES ÉLECTIONS PRUD'HOMALES. — L'Agence nationale pour l'emploi indique que, « dans le cadre de la loi du 6 mai 1982, les salariés privés d'emploi peuvent être inscrits sur les listes électorales sous réserve que leur situation résulte de la perte involontaire de l'activité salariée qu'ils exerçaient antérieurement. Le prochain scrutin aura lieu le 8 décembre 1982. Pour y prendre part, les demandeurs d'emploi devront demander, à la mairie de leur domicile, leur inscription sur la liste électorale, avant le 31 juillet 1982. A cet effet, ils devront déposer une « déclaration nominative ».

Afin de faciliter aux demandeurs d'emploi l'exercice de leur droit, l'Agence nationale pour l'emploi va participer activement à la campagne d'information qui sera mise en œuvre,

(...) Des déclarations nominatives et des notices d'information seront remises à tous les demandeurs d'emploi lors des opérations de contrôle de la deuxième quinzaine de juin ou de la première quinzaine de juillet. Ils seront invités à remettre leur déclaration remplie à la mairie avant le 31 juillet. Pour les demandeurs d'emploi gérés par les mairies, la remise de ce document s'effectuera par leur intermédiaire.

Des dispositions particulières seront arrêtées pour les agences locales de la Dordogne, de la Saône-et-Loire et du Vaucluse, qui expérimentent une procédure d'actualisation de demandes d'emploi par correspondance ».

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3229

HORIZONTALEMENT

I. S'il était général, le colonel deviendrait particulier. Commotionné. — II. Elle court jusqu'à épuisement. Tel des frères faisant preuve d'un réel attachement. — III. Conservateur des Trésors de Cérès. Le fait d'y être couché permet de dormir tranquille. — IV. Article de compte. Esclavage payant. Trop à gauche. Les premiers à ergoter et les derniers à payer. — V. Peut être grammatical ou lexical. Lieu d'attente. — VI. Enregistré à l'étude. Une affaire de mœurs. Indique, en abrégé, un rapport de forces. — VII. Produits de combustion. Qui a donc fait l'objet d'une mise à prix. Exécute un travail à l'œil pouvant s'avérer payant. — VIII. Porte-livre ou sujet d'ouvrage pour Boileau. Un serment les lie. Naît Grisonne pour mourir dans un « Bleu ». — IX. Œuvrais pour la reproduction. Cheval plus apte à la monte que comme monture. — X. Penchent après avoir balancé. Exclut toute clarté même de ses plus simples définitions. Tout le monde en a un petit, mais rares sont ceux qui en ont un grand. — XI. Unité dans le monde du travail. Grecque. Celui qui en a ne sait pas toujours qu'il la porte. — XII. Possessif. Provoqua l'assistance en tendant le bras. Domaine du positivisme. — XIII. Personne arrivée récemment dans le quartier. On risque de s'échauffer à force de s'y rafraîchir. Négation. — XIV. Peut permettre de prendre la dame de son voisin. Chef militaire oriental. Plus il donne, mieux il reçoit. — XV. Etats des lieux. Elles sont inanimées à Nîmes, mais explosives à Grenade.

VERTICALEMENT

1. Elles aident certains aveugles à retrouver la vue. A fait, bien avant Champollion, toute la lumière sur les hiéroglyphes. — 2. Pour lui, avoir de la surface est une question de volume. A tout bout de champ. Manifestation d'une humeur de dogue. — 3. Matière d'intérêt en paléolithique. Gratin de légumes. Un endroit où, pour les générations futures, il serait vain de prôner l'égalité des sexes. — 4. Graine de champignon toxique. La plus harmonieuse d'une ennéade plastique. — 5. Participe. « Canard » sauvage. Devenu hors de portée. — 6. Brisées par un fer de charrue ou rasées par un zinc qui charrie. Imite l'homme de Victor Hugo. Préposition. — 7. Base d'un monument virgilien. Lignes de communication. Prendre un accent grave. — 8. Arme à répétition pour attraper les pigeons. Qui a l'apparence de la Vérité. Renforce un oui chez nous et le remplace ailleurs. — 9. Côtes de Provence. Participe passé. Le dernier mourut d'un brusque virage à gauche (graphie admise). — 10. Ne manifesta aucun signe de reconnaissance. Mémento gastronomique. — 11. Téléphone de brousse. Occasion d'entrer en rapport avec des inconnues. — 12. La plus belle récolte de l'agriculteur. Débarqua sur l'Ararat. — 13. Les dessous de la diplomatie de Louis XV. Le corps-à-corps constitue souvent son arme secrète. Sans eux la chair serait faible. — 14. Locataire abusive obligeant le propriétaire à effectuer une reprise. On ne peut plus blanc. — 15. Traditions. Garde-manger pour bétail. « Grosse tête » qui ne manquait de pellicules.

Solution du problème n° 3228

Horizontalement

I. Strigidés. — II. Erebus ; Té. — III. Ni ; Né. — IV. Sai ; Mer. — V. Ignorante. — VI. Béatement. — VII. Pé ; Osa. — VIII. Lot ; Ici. — IX. Idée ; Hère. — X. Testée ; Os. — XI. Es ; Essaissai.

Verticalement

1. Sensibilité. — 2. Triage ; Odes. — 3. Ré ; Inaptes. — 4. Ibn ; Ote ; Eté. — 5. Guerre ; ES. — 6. Is ; Amochés. — 7. Amnésie. — 8. Et ; Etna ; Roi. — 9. Secret ; Mess.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

LUNDI 12 JUILLET

« Naissance de l'écriture », 14 h 30, Grand Palais, Mme Leclercq.

« Musée d'histoire », 15 heures, hall du métro Saint-Denis, Mme Allaz.

« Saint-Philippe-du-Roule et la mort de Balzac », 15 heures, devant l'église, Mme Bouquet des Chaux.

« Quartier Mouffetard », 15 heures, métro Cardinal-Lemoine, Mme Hulot (Caisse nationale des Monuments historiques).

« *Cimetière de Montmartre* », 15 heures, entrée principale (Approche de l'art).

« La cathédrale russe », 15 heures, 12, rue Daru, Mme Ragueneau.

« École des beaux arts », 15 heures, 13, quai Malaquais, Mme Moutard (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Hôtels du Marais », 15 heures, métro Saint-Paul, Mme Hauller.

« Le Marais illuminé », 21 h, métro Saint-Paul, Mme Haulier.

« L'île Saint-Louis », 15 heures, 3, quai d'Anjou (Histoire et Archéologie).

« Le Palais de justice », 10 h 30, métro Cité, marché aux fleurs, M. Jaslet.

« Siège du comité central du P.C. », 15 heures, métro Colonel-Fabien, M. Jaslet.

« Hôtels du Marais illuminés », 21 h 30, métro Pont-Marie, M. Jaslet.

« Hôtel de Lauzun », 14 h 45, 17, quai d'Anjou, M. de La Roche.

« De l'hôtel de Lamoignon à celui des ambassadeurs de Hollande », 15 heures, 24, rue Pavée.

« La vie au Moyen Age », 15 heures, entrée du musée de Cluny (Paris et son Histoire).

« Hôtels du Marais, place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Salons de l'Hôtel-de-Ville », 14 h. 30, devant la poste (Tourisme culturel).

« L'île Saint-Louis », 14 h 30, angle quai de Bourbon-Pont-Marie, E. Romann.

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, 12, boulevard Henri IV (Le vieux Paris).

« Les Invalides », 15 heures, grille d'entrée de l'esplanade (Visages de Paris).

MARDI 13 JUILLET

« La manufacture des Gobelins », 14 h 30, 42, avenue des Gobelins, Mme Bouquet des Chaux.

« Le Panthéon », 15 heures, façade, Mme Allaz.

« Hôtel de Lauzun », 15 heures, 17, quai d'Anjou, Mme Hulot

« La Conciergerie », 15 heures, 1, quai de l'Horloge, Mlle Leclerc (Caisse nationale des Monuments historiques).

« Portraits italiens du XVIIIe », 14 h. 30, Petit Palais (Approche de l'Art).

« Chez un tourneur d'étain », 15 heures, métro Arts-et-Métiers, Mme Moutard.

« L'Opéra », 13 h 45, devant l'entrée, Mme Ragueneau (Connaissance d'Ici et d'Ailleurs).

« La Conciergerie », 10 h 30, devant l'entrée, M. Jaslet.

« Souterrain de la montagne Sainte-Geneviève », 15 heures, métro Cardinal-Lemoine, M. Jaslet.

« Crimes révolutionnaires au Marais », 15 heures, métro Saint-Paul (Lutèce-Visites).

« Hôtels du Marais », 21 heures, métro Saint-Paul (Lutèce-Visites).

« Hôtels du Marais », 14 h 45, 24, rue Pavée, M. de la Roche.

« Les Mousquetaires du Vieux-Colombier », 15 heures, fontaine place Saint-Sulpice.

« Paris sous Paris au parvis de Notre-Dame », 15 h 30, entrée de la crypte sur le parvis (Paris et son Histoire).

« Hôtels, églises, ruelles du Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du Passé).

« Les Halles, la tour de Jeansans Peur, la cour des Miracles », 14 h 30, 16, rue Etienne-Marcel (le Vieux-Paris).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 10 juillet 1982 :

UN DÉCRET

• Déclarant d'utilité publique la réalisation d'une section de la ligne ferroviaire de voyageurs desservant la ville nouvelle de Cergy-Pontoise ;

UNE CITATION à l'ordre de la nation.

LA MAISON

TISSUS ET PAPIERS. — Nouveau décor chez Nobilis qui, sans déménager de la rue Bonaparte à Paris, s'est agrandi pour mieux présenter ses tissus et papiers peints. Deux grandes salles d'exposition sont reliées par une galerie contournant une petite cour intérieure. Un nouveau papier a un décor potager de tomates et concombres se détachant sur fond argent, noir, blanc ou doré. Dernières créations de Suzanne Fontan : un tissu blanc à effets de rubans entrelacés en mat et brillant, des rayures ou croisillons discrètement soulignés d'or et trois motifs jacquards qui se coordonnent.

★ *Nobilis, 38 et 40, rue Bonaparte, 75006 Paris.*

هكذا من الأصل

Le Monde

sports



ESPAÑA 82

LA DOUZIÈME COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

SATURATIONS

Est-il vrai, depuis le début du Mundial, que s'est engagée, chaque soiar de match, une sorte de « guerre du foot », dans les ménages, au moment de choisir le programme télévisé ? Un sondage (1) affirme que la discorde n'a régné, à ce propos, que dans 15 % des foyers, mais de nombreux échos sont parvenus, qui ont fait part, notamment, de l'exaspération d'une majorité d'épouses, excédées de devoir subir, un mois durant, les évolutions machistes d'une étrange balle ronde. Le même problème se pose tous les quatre ans.

Mais aussi, n'avait-il pas l'air piteux l'homme rarissime qui était incapable de disséquer, le lendemain matin à l'heure du café-crème avalé sur le comptoir entre camarades de travail, les exploits de Platini, parce que Madame ou les enfants avaient décidé, la veille au soir d'appuyer sur un autre bouton ? Conflit insoluble...

A notre époque féministe, on veut pourtant croire que tout se décide en couple, et une rapide enquête fait apparaître que, tous comptes faits, le Mundial n'a pas pesé sur la courbe des divorces. On en veut simplement pour preuve — et là on est sérieux — le boom de la vente, en France, des téléviseurs et des magnétoscopes. C'est un achat important qui se décrète généralement à deux, avec parfois la pression des enfants, et les professionnels avaient estimé que le marché national du petit écran augmenterait, en mai-juin 1982, de 50 % par rapport à mai-juin 1981, et alors même que seize millions six cent trente-trois mille récepteurs étaient déjà officiellement en service. Déception : la progression n'a été que de 25 %. D'où un surstockage et des braderies à prévoir dès le début de la semaine prochaine. Avis aux amateurs..

Mais, dans l'ensemble, personne ne se plain vraiment, et les affaires ont plutôt bien marché par exemple, pour la FNAC, qui reconnait, pour mai-juin, une croissance de vente de 50 % des téléviseurs couleur, par rapport à 1981, et une pointe à 100 % pour les deux premières semaines du Mundial. Pour ce qui concerne les magnétoscopes, l'augmentation est de 80 % à 100 % sur un an, avec des montées à 120 % et 140 % pour la phase de la Coupe du monde de football.

Ce marché des magnétoscopes étant en pleine expansion, il est cependant difficile de connaître l'influence exacte qu'a eue le Mundial sur la vente de ces appareils. On peut simplement imaginer qu'un certain nombre de cadres — principale clientèle de la FNAC — ont profité de la compétition sportive pour avancer leurs achats. C'est également l'explication que l'on donne à Locatel — location et location-vente, — où l'on fait état d'une progression de location des téléviseurs couleur de 30 % par rapport à l'an dernier, et d'une demande « trois ou quatre fois » plus élevée de magnétoscopes. Chez Locatel comme à la FNAC, on se refuse toutefois à donner des chiffres absolus, pour ne pas prêter le flanc à la concurrence.

Ce boom amène à se poser la question : la « guerre du foot » a-t-elle vraiment eu lieu entre elle et lui ?

MICHEL CASTAING.

(1) Réalisé auprès de cinq cent cinquante-neuf personnes par E.V.A. pour le compte de l'hebdomadaire *V.S.D.*, ce sondage indique notamment que 52 % des femmes ont jugé « excessive » la place télévisée faite au Mundial, mais que 30 % d'entre elles — contre 18 % des hommes — ont renoncé à l'émission de leur choix pour faire plaisir à leur conjoint.

L'ARBITRAGE SOUS HAUTE SURVEILLANCE

M. Machin, contrôleur

Madrid — M. Roger Machin, cinquante-huit ans, est furieusement français. Ne manque guère à ce personnage volubile et affable qu'un béret, de même nationalité, pour la couleur locale. Un homme bien, dit-on dans les milieux du football, et un monsieur d'une honnêteté rigoureuse.

De notre envoyé spécial

M. Roger Machin, une vie au service du ballon, pratique la reconnaissance : « *Je ne sais pas si le football me doit quelque chose, mais je sais que je dois quelque chose au football.* » Il aura tout fait et beaucoup donné. Onze ans de football, vingt-sept ans d'arbitrage, pour siéger aujourd'hui à la magistrature suprême : président de la commission centrale des arbitres de la Fédération française et surtout membre de la commission d'arbitrage de la Fédération internationale de football association (FIFA).

Il aura tout fait et beaucoup vécu. Arbitre international pendant dix ans, il reçut son bâton de maréchal à la Coupe du monde 1970. Et c'est tout juste s'il ne déclare pas : « *J'ai joué au Mexique* », comme il dit aujourd'hui d'un autre arbitre : « *Il avait sa place ici* » ou d'un deuxième : « *Il n'a pas fait un bon match.* »

M. Roger Machin, sous-chef de service dans une usine métallurgique de Pompey (Meurthe-et-Moselle), est probablement un obsédé. Ses vacances familiales sacrifiées, ses congés payés sur le terrain et une entreprise qui lui a accordé des facilités — mais il ne faut pas trop le dire — pour assouvir une passion dévorante. Avec ses bons souvenirs et les mauvais aussi, comme cette finale de la Coupe intercontinentale estudiante de La Plata-A.C. Milan, en 1969, une rude journée et un rude match pour un arbitre. Mais, précisera-t-il, poussé dans ses retranchements, « *je n'avais pas été trop mauvais* ».

Car il en convient et plaide l'indulgence : « *C'est une dure fonction, l'arbitrage.* » « *Pourquoi voulez-vous qu'un joueur puisse faire certains jours un match médiocre et pas un arbitre ?* » Il ajoute : « *Tout le monde ne peut être Platini.* » Convenons aussi que tout le monde ne peut être Machin.

La retraite a quarante-huit ans

Aujourd'hui, retraité du sifflet, Roger Machin est devenu contrôleur, juge d'arbitres. Sur ce Mundial, avec les sept autres membres de la commission et le président, M. Artemio Franchi, personnage tout-puissant, le contrôleur Machin note, propose, élimine, rapporte.

C'est que les arbitres sont sous haute surveillance pratique. En France, un arbitre international est soumis à dix contrôles par an avec notations et commentaires de match, une série de huit rubriques (personnalité, observation du règlement, technique, etc.). Et il est aussi sous haute surveillance physique, « *car la forme joue énormément*, précise M. Machin, *et influe sur les réflexes* ». Alors, pas de quartier, la retraite à quarante-huit ans en France et chaque année un examen d'aptitude, le test de Cooper, douze minutes de course à pied et un minimum de 2 700 mètres à courir pour les moins âgés. En cas d'échec, l'arbitre reste à la maison.

Pour le Mundial, le système est un peu identique. Contrôle — « *les arbitres ont été notés pendant les deux années précédant le Mundial* », — tests préalables, puis rapport après les matches. Les quarante et un arbitres retenus — une sélection des meilleurs par continent, un arbitre choisi dans chacun des vingt-quatre pays qualifiés, plus d'autres pour compléter, étaient, M. Machin l'admet, « de valeur inégale ». « *Nous allions au-devant de certaines bavures, elles étaient prévues. Car l'arbitrage n'est pas au même niveau dans tous les continents.* »

Lui fait-on remarquer que ces dérapages ne furent pas nécessairement le fait d'arbitres présumés incompétents ? M. Machin en convient aussi : « *Il y a eu, c'est vrai, des bavures imprévues. C'est peut-être que notre système de sélection n'est pas très bon. Mais le système de contrôle a parfaitement fonctionné. Nous avons écarté pour le deuxième tour ceux qui avaient perdu les pédales.* »

Car M. Machin est formel. Il n'y n'y a pas place dans cette épreuve pour le soupçon ou l'accusation. « *La FIFA n'intervient absolument pas sur l'arbitrage, et la commission est souveraine.* » Quant à son président, M. Franchi, que beaucoup dans les sphères du football présentent comme le roi en ce royaume, il en dira simplement : « *Une forte personnalité, soit, mais aussi un homme très libéral et très attentif qui travaille en parfaite collaboration avec les autres membres de la commission.* »

Pas de soupçon donc, des « impondérables », et « l'arbitrage à la maison » en est un quand, comme dit M. Machin, « *un arbitre capitule sous la pression du public et des joueurs* ». Tout compte fait, dans ce Mundial « *de qualité assez moyenne et marqué par une très agréable surprise — l'absence de violence sur les terrains — l'arbitrage a été bon, si je fais la moyenne. Il aurait pu être meilleur* ».

Toujours ces impondérables ! A ces quarante et un arbitres, les seuls amateurs du lot — voyage, hôtel et petit déjeuner payé, ils reçoivent une maigre indemnité quotidienne d'environ 400 F. — il aurait cependant, hors les rapports, un petit reproche à faire, M. Machin : ces cartons jaunes plus fréquemment sortis pour des excès verbaux que pour des actes d'anti-jeu. « *En France*, révèle-t-il, *on le dit souvent aux arbitres* : « Sachez faire les sourds, sauf évidemment aux insultes graves. » Tant qu'il ne s'agit pas de leur enseigner à faire les aveugles.

PIERRE GEORGES.

LE CHANCELIER SCHMIDT ET LE JUGEMENT DE DIEU

Après la victoire de la R.F.A. sur la France, en demi-finale du Mundial, le chancelier Helmut Schmidt a adressé à M. François Mitterrand le télégramme suivant : « *Le jugement de Dieu, qui, selon la mythologie classique, entre en jeu dans chaque combat entre deux peuples, a voulu que cette chance échoie au camp allemand dans ce match. Nous sommes de tout cœur avec les Français, qui méritaient d'aller de l'avant tout autant que nous.* »

EN ITALIE

Le « Calcio », dernier refuge du patriotisme

Rome. — Qu'on aime ou qu'on n'aime pas, on n'y échappe pas. Il faut se plier à la dictature du ballon. Depuis trois semaines, l'Italie vit à son rythme. Embouteillages à des heures inhabituelles et villes tenant du gynécée ou de la cité en état de siège, dès que la « partita » commence. Ne pas la regarder, c'est un peu jouer les esprits forts, être iconoclaste, voire faire preuve d'insociabilité.

De notre correspondant

Le football en Italie est un phénomène qui mobilise les tribus de « tifosi ». Il touche aussi ceux qui n'ont jamais touché un ballon de leur vie et semble être la seule force capable de mobiliser toute la nation dans la même direction, au point d'annihiler toutes les autres activités. Mieux qu'une grève générale : les standards des ministères ne répondent plus, la politique s'arrête, les syndicats, les bureaux et les usines se vident, les journaux sortent en retard. Inutile d'insister, ont pensé cette fois les dirigeants d'entreprise : plutôt que d'avoir des taux d'absentéisme outrageants (41 % chez Alfa Roméo lors du précédent Mundial), ils ont opté pour une attitude souple, renvoyant leurs employés une heure avant les matches. Mais la productivité s'en est tout de même ressentie, car la « partita » se regarde, se fête et se revit avec ferveur et véhémence. « *Si un pays peut s'arrêter ainsi cela signifie peut-être qu'il ne progresse pas non plus ?* » Interroge non sans perfidie *La Stampa*.

« *Le ballon a commencé à rimer avec patrie sous le fascisme* », souligne le journaliste Gianni Brera, auteur d'une histoire du football. C'est le Duce, sentant combien la « partita » pouvait devenir un miroitement compensatoire à la pauvreté, qui a voulu que le Mundial de 1934 ait lieu à Rome pour l'inauguration du stade du parti. Au début du siècle, le « Calcio » était encore un sport de « princes » — comme, par exemple, du duc des Abbruzzes. Le peuple, à qui il manquait peut-être, selon Brera, des calories à perdre, se contentait de regarder. Aujourd'hui, ce côté « fin de siècle » a fait long feu : le football est par excellence, non seulement un sport, mais aussi un phénomène de masse.

30 milliards de lires au « Totocalcio »

C'est également une industrie, à l'origine de flux d'argent colossaux : à travers la « partita » dominicale et ses activités annexes (restaurants, transports, vente de tous les accessoires du parfait « tifosi »), mais aussi par son « marché des joueurs » et surtout par le « totocalcio », ce football des sportifs rondouillards des bars-tabacs. Jeu des pronostics sur les matches, le « Totocalcio » a commencé en 1945 Dans un pays où l'on croit autant au bon Dieu qu'au mauvais oeil, il n'a cessé de prendre de l'importance. Aucune crise économique ne s'est jamais reflétée sur l'indice de sa popularité. Aujourd'hui un des classiques du répertoire du folklore italien, le « Totocalcio » risque de perdre un peu de son pittoresque lorsqu'il sera informatisé ; mais l'appât de la fortune restera sûrement le plus fort : chaque semaine, les Italiens jouent quelque trente milliards de lires au « Totocalcio ».

Comme ailleurs, le football en Italie, c'est aussi le tam-tam des médias qui montent en épingle le moindre soubresaut de ses acteurs. La popularité du « Calcio », on la mesure chaque lundi par l'espace et les titres des « une » des grands journaux.

Tout est dit sur le côté religieux, tribal, voire sexuel du « calcio », sur la métaphore guerrière qui file et les trophées de culte viril dont il est la rançon. En Italie plus qu'ailleurs peut-être, il est aussi une extraordinaire machine à produire du mythe. La rhétorique qui accompagne le « Calcio » sied particulièrement à un pays ou verbe.

Sur le registre de la tragédie ou de la farce, la « partita » offre un raccourci des drames et des espoirs nationaux, transforme la quotidienneté en épopée. Il y a quelques années, lorsque la Juventus, l'équipe de Fiat, rencontrait son alter ego de Sardaigne, n'était-ce pas le spectacle de cet antagonisme séculaire entre un Nord et un Sud, que le miracle économique des années 60 n'a fait qu'approfondir, teintant ici une misère ancestrale des fards de la pauvreté industrielle, et là la puissance assise de générosité : d'un côté du stade, l'assurance de la métropole européenne qu'est Turin et ses traditions, de l'autre l'enlisement dans le sous-développement accédant à la conscience politique.

Compensatoire, le football est aussi l'exutoire de frustrations. Car, à la lumière des stades répondent les ténèbres d'une violence qui trouve souvent l'alibi à son déferlement. Il y a deux ans, une fusée tirée horizontalement d'un côté du stade de Rome tuait un adolescent : cette année, un autre mourait, brûlé vif dans un wagon du train Bologne-Rome, auquel avaient mis le feu des adversaires « tifosi ». Il y a quelques semaines, la petite ville de Nocera Inferiore, près de Naples, connaissait trois jours d'émeute, bloquant tout le trafic dans cette partie de la Campanie, à la suite d'une classification jugée injuste par les habitants.

Des excès que, certes, le pouvoir condamne mais qu'il a tendance aussi à ranger dans la catégorie de l'inévitable. Le « Calcio » n'est-il pas le dernier refuge du patriotisme ? Ce nationalisme est, au demeurant, non exempt de racisme, comme en témoigne cette phrase du commentateur sportif d'un grand quotidien, écrivant sans faillir à propos de la défaite des Brésiliens : « *Les nègres ont pâli* » : une expression chère au Ku Klux Klan... Mais ce qui compte, c'est que le football, comme le vélo, crée une parodie de solidarité, que tout pouvoir s'empresse de cueillir. En 1948, après une tentative d'assassinat contre Togliatti, les Italiens étaient littéralement à couteaux tirés : ils ne se réconcilièrent que sur la victoire du « Giro » (tour d'Italie) par le champion de l'époque. De même, ses victoires au Mundial 1982 ont vu la foule faire une ovation à un président du conseil qui, le même jour, demandait au Parlement de prendre des mesures d'austérité.

PHILIPPE PONS.

TENNIS

La Coupe Davis entre la France et la Tchécoslovaquie

Noah vainqueur de Smid au dernier set

Avec la victoire de Yannick Noah sur Tomas Smid (6-3, 5-7, 6-3, 4-6, 6-3) et le match interrompu de Thierry Tulasne contre Ivan Lendl à 3-6, 6-4, 11-9, 1-2, la première journée des quarts de finale de la Coupe Davis France-Tchécoslovaquie, vendredi 9 juillet au stade Roland-Garros, a mis en position relativement favorable l'équipe de Jean-Paul Loth avant la fin du deuxième simple et le double, samedi, puis les deux derniers simples, dimanche.

Toutefois, ce résultat conforme aux classements respectifs des joueurs dans la hiérarchie mondiale est serré, dans la logique des dix rencontres précédentes entre les deux pays qui sont à égalité de victoires et de sets gagnés sur un central où les encouragements aux tricolores n'ont pas été ménagés par un public pourtant clairsemé.

Ainsi, Noah avait veillé tard, jeudi, pour suivre le onze français céder au « *tie break* » du football — les tirs au but — devant la R.F.A., en demi-finale de la Coupe du monde. Il eut du mal à serrer la partie contre Smid. Le numéro un français, qui avait facilement enlevé la première manche grâce aux lobs administrés au volleyeur tchèque, laissa échapper le deuxième set bien qu'il eût réussi le *break* dès le premier jeu. Il est vrai qu'il avait été perturbé par des annoncés de fautes de pied.

Noah résolut alors d'empêcher Smid de déployer son envergure au filet en alourdissant ses coups et en choisissant de passer le Tchécoslovaque dès qu'il pointait son museau de furet. Tactique payante au troisième set, moins réussie au quatrième. Après le repos, Smid refit en effet la loi au filet, notamment sur le deuxième service de Noah qui le perdit et ne put refaire son handicap. Dans l'ultime manche, le Français redonna à son engagement un rendement élevé qui lui permit de mettre à profit la légèreté et le rebond des balles pour dominer nettement Smid.

Résultat accroché mais logique puisque Noah n'avait pas été battu par le Tchécoslovaque depuis 1979. Accroché également Lendl, mais d'une manière plus surprenante, par Tulasne auquel il n'avait jamais concédé plus d'un set par rencontre. Certes, le numéro un tchèque, qui n'avait pas joué depuis son élimination sur ce même central par le Suédois Wilander aux Internationaux de France, se présentait à court de compétition. Mais cela ne suffisait pas pour expliquer le fil à retordre que lui a donné Tulasne avant que la partie ne fût interrompue à 21 heures au cinquième set.

En effet, le coup droit de Lendl semblait être une arme suffisante pour venir à bout de l'ancien champion du monde juniors. Mais Lendl commit beaucoup de fautes au second set tandis que le Français servit mieux. Tulasne conserva d'ailleurs l'avantage au début du troisième set, mais le Tchèque retourna facilement la situation à son avantage et il paraissait sur le point de gagner la partie lorsqu'il mena 4-2 au quatrième set.

Tulasne, qui a déjà épinglé à son palmarès quelques-uns des meilleurs mondiaux et qui paraissait transcendé par l'enjeu, réussit à revenir à 4-4, perdit une balle de set à 5-4, sauva trois balles de break au 17[e] puis au 19[e] jeu pour finalement enlever la manche 11-9 alors que Lendl accumulait les fautes, gêné qu'il était par des balles très hautes. Après cette débauche d'énergie, le jeune Français perdait son premier service du cinquième set et se retrouvait mené 2-1 avant l'interruption par le juge arbitre.

ALAIN GIRAUDO.

CYCLISME

Le Tour de France fait appel... aux amateurs

De notre envoyé spécial

Cancale. — Le Tour de France se déroulera selon la formule open en 1983. M. Félix Lévitan, codirecteur de l'épreuve, a communiqué cette information, vendredi 9 juillet, à Cancale durant la journée de repos.

« *Nous avons abandonné le projet d'un Tour du monde dont l'initiative revenait à Jean Leulliot* (1), a-t-il déclaré, en substance. *Le projet était séduisant, mais il se heurtait à des difficultés d'organisation pratiquement insurmontables : la complexité des transports aériens et les décalages horaires.* »

Après avoir étudié l'éventualité de cette vaste compétition, M. Lévitan et ses collaborateurs ont substitué à l'idée d'une course autour du monde celle d'un Mundial du cyclisme susceptible d'accueillir un grand nombre de nations et de rassembler l'élite internationale.

Universel par sa participation, du moins en théorie, spécifiquement français par son itinéraire tracé en totalité à l'intérieur de l'Hexagone, le Tour 1983 réunirait vingt groupes de neuf coureurs : dix équipes de marques professionnelles et des sélections nationales amateurs représentatives de l'U.R.S.S., de la République fédérale allemande, de la Pologne, des Etats-Unis, de la Colombie ou du Mexique, voire du Maghreb.

Il s'agit d'un véritable plan de relance, d'une évolution visant à donner au Tour de France cycliste la dimension d'une Coupe du monde de football.

Cependant, la participation de cent quatre-vingts concurrents dont on ne saurait affirmer qu'ils aient tous leur place dans une épreuve de cette ampleur paraît excessive. N'a-t-on pas dit que le peloton 1982, avec ses cent soixante-dix coureurs, était pléthorique ?

On notera, d'autre part, que la décision annoncée par M. Félix Lévitan escamote les suggestions de M. Jacques Goddet, qui défendait, récemment, le principe d'un tour du monde cycliste (*le Monde* du 4 juillet). Il est vrai que l'hypothèse d'un départ sur le territoire américain, dans un avenir plus ou moins lointain, n'est pas écartée. Les organisateurs français sont toujours en pourparlers avec les Etats-Unis et ils ont pris des contacts avec le Japon. Il n'est pas impossible que le Tour de France parte un jour de Washington face à la Maison Blanche ou.. de Tokyo.

JACQUES AUGENDRE.

(1) Décédé le 3 février 1982, Jean Leulliot était journaliste à *l'Aurore* et organisateur de la course cycliste Paris-Nice.

ATHLÉTISME

Records à Paris

Une piste synthétique toute neuve, un budget de 700 000 F et une belle affiche internationale : il n'en fallait pas moins pour assurer le succès du meeting de Paris, qui a permis, vendredi 9 juillet, à dix mille personnes d'assister à une série de performances de haut niveau, dont les records du monde du mile féminin, d'Europe du 10 000 mètres et de France du 4 × 300 mètres féminin.

L'Américaine Mary Decker-Tabb a amélioré la performance de la Soviétique Veselkova de près de trois secondes (4 min. 18 sec. 8/10 contre 4 min. 20 sec. 89/100) en faisant la course en tête.

Le 10 000 mètres fit longtemps retenir son souffle aux nombreux spectateurs. Détenteur du record mondial, le Kényan Henri Rono lança la course sur des bases très rapides (2 min. 41 sec. 24/100 au premier kilomètre) avec son compatriote Koech. Fatigué par les deux épreuves disputées les jours précédents, « King Henri » fut lâché à partir du quatrième kilomètre par le Portugais Mamede et l'Américain Salazar, détenteur de la meilleure performance mondiale du marathon, qui, en se relayant, restèrent dans le temps du record du monde jusqu'au huitième kilomètre. Les derniers 500 mètres couverts en 1 min 11 sec par Mamede lui permirent d'approcher ce « chrono » de 55/100 de seconde et en 27 min 22 sec. 95/100 de récupérer le record d'Europe que lui avait ravi, le 26 juin dernier, son compatriote Lopez en 27 min. 24 sec. 90/100.

Auparavant, les Françaises Laurence Billy, Liliane Gaschet, Chantal Rega et Raymonde Naigre avaient porté le record national du 4 × 200 mètres à 1 min. 32 sec. 17/100 contre 1 min. 33 sec. 3/100.

A. G.

BASKET-BALL. — *L'entraîneur de l'équipe du Mans championne de France, Bob Purkhiser a trouvé la mort dans un accident de la route vendredi 9 juillet à Roeze-sur-Sarthe près du Mans. Agé de trente-neuf ans, Bob Purkhiser était né aux Etats-Unis ; il avait obtenu la nationalité française en 1975, quatre ans après son arrivée en France. Il avait gagné quatre titres de champignon de Frnce avec Villeurbanne avant de devenir en 1979 entraîneur de l'équipe du Mans.*

EXPOSITIONS

La présentation au Temple

(Suite de la première page.)

L'entreprise ne manque pas d'ambition. Elle ouvre dans toutes les directions à la fois : fictions ; études préparatoires ; relevés. On passe constamment, et fort habilement, du rêve architectonique au document d'histoire. L'accrochage très serré, chose nouvelle dans ce musée, ajoute *un rien d'ivresse visuelle à la manifestation*. Entendons « temple », avec le conservateur P. Provoyeur, dans tous les sens possibles. D'abord une résonance méditerranéenne et antique, saisie à travers des évocations modernes, comme le temple *d'Isis à Pompéi par* Deprez, et permettant même d'introduire un beau dessin pour Chiswick House de lord Burlington (vers 1725), et tout le palladianisme occidental où le sacré — il faut bien le reconnaître — laisse place à la pureté du style.

Le temple, c'est aussi la basilique chrétienne et les sanctuaires gothiques, dont il y avait cent façons de rappeler le prestige : on les a ingénieusement illustrés ici à l'aide de ces petites structures des reliquaires, comme le superbe montage en argent doré (seizième siècle, Paris, Cluny), des encensoirs, des maquettes portées par les saints protecteurs, comme l'évêque de pierre qui soulève le modèle de la chapelle de Rieux (Toulouse) : c'est la force du gothique que de résider tout entier dans ce type d'objets. Il se perpétue dans les « tours », lampes... du mobilier liturgique des synagogues, introduit à un détour du parcours.

Coupoles et allégories

Ce fut, à *coup sûr, un moment* décisif quand, appliquant à tout sanctuaire le terme latin de « temple », on crut bon de retrouver, de replacer dans l'église, les partis pro-styles et les ordonnances de colonnes propres au monde antique, c'est-à-dire au paganisme. Pour faire sentir dans cet épisode de syncrétisme autre chose qu'une mode, un accident de goût, l'exposition a produit un gros dossier sur Saint-Pierre de Rome : fatalement simplifié, il comporte des dessins et gravures de première importance sur le plan de Bramante et la coupole de Michel-Ange, avec, dans un second temps, quelques pièces éclatantes, montrant la basilique transfigurée, comme la sanguine d'Hubert Robert et le croquis de P. Pâris, à quoi est associé un lavis extraordinaire où de Wailly a figuré une *Apparition dans un temple* avec un effet saisissant de contre-jour. Les jeux de lumière et d'ombre font bien partie du thème : on les retrouve au siècle suivant au bénéfice de la cathédrale gothique. Le choix des ouvrages est arbitraire, sans doute, et lié au hasard des prêts, mais en tout points éloquent ; tout se conclut fort bien dans le registre ardent et visionnaire avec le chatoiement de G. Moreau et le *Vitrail* d'O. Redon : plus calme par comparaison la synagogue de Vilna (1917) par Chagall lui-même.

Entre-temps, le temple a connu une nouvelle interprétation décisive. Avec la Réforme, le sanctuaire chrétien est dépouillé, démeublé, dépeuplé, et les surfaces blanches attirent une famille de peintres, dont on veut bien admettre qu'ils interprètent la « sensibilité protestante », en produisant des tableaux impeccables et purs. Autour d'un Saenredam, sobre et régulier comme un Mondrian, avec des ourlets de lumière délicats (Varsovie), on trouve un groupement passionnant de ces tableaux de sanctuaires, dont le célèbre *Intérieur de la Nieuwe Kerk* par E. de Witte (Rotterdam). C'est là un épisode à part, où le calme et le silence sont autant le fait de l'art que le don de la piété.

Il y a « iconographie » de l'architecture, comme *il y a une typologie* de ses partis. La combinaison et le recoupement des deux orientations mettent l'attention à l'épreuve et obligeront souvent à interroger le catalogue, articulé comme un traité de l'âge baroque. Derrière toute cette *réflexion brillamment illustrée, se* profile évidemment le temple de Jérusalem, le lieu du sacré par excellence. Les tentatives de restitution à partir de l'Ecriture sont multiples : quelques-unes ont compté à l'âge classique. On ne parvenait *décidément pas à croire*, avec l'Eglise réformée, que le temple du Seigneur doit être compris en un sens purement « intérieur » dans une architecture quelconque. Dans l'Occident, il y a un souci, un rêve, de « l'architecture idéale », qui *parlerait* de toutes parts à l'âme. A la fin du dix-huitième siècle, on tend plus que jamais à construire des édifices symboliques. L'un des plus étonnants de la collection de Nice est ce *Temple de l'Egalité*, aquarelle anonyme présentant une colonnade annulaire au-dessus d'un amas rocheux (musée Carnavalet) : elle était, d'après le texte d'accompagnement, destinée au jardin de l'hôtel d'Evreux, c'est-à-dire à l'actuel hôtel de l'Elysée.

Même si le sacré et le profane y échangent souvent leurs ressources, même si l'archéologie résiste çà et là à la synthèse, même s'il y a trop de choses dans ce rassemblement, on ne peut qu'en apprécier l'originalité et l'intelligence. L'éventail des prêts est exceptionnellement large. Une *Madone dans l'église* d'un peintre espagnol du quinzième siècle, reprenant un modèle eyckien, vient de Prague ; une chapelle ténébreuse de Granet est un prêt de Varsovie ; une *Cathédrale ruinée*, spectacle blafard du romantique Oehme, a été envoyée par Dresde, ainsi que deux scènes de C.D. Friedrich. Les ouvrages peu connus s'intercalent parmi les choix plus familiers : l'*Intérieur de Chartres* (av. 1903) du Polonais Pankiewicz vient auprès de la *Cathédrale de Sens* de Corot (1874, Louvre), pareille à un filtre de lumière.

On retrouvera les fameux dessins de tours gothiques de Strasbourg auprès du fragment « eyckien » des Arts décoratifs de Paris. Comme la fondation Custodia (Paris), les musées de province ont été efficacement sollicités ; c'est l'occasion de *revoir*, par exemple, l'étrange *Messe des anges* de Dürer (vers 1500, Rennes) : dans un sanctuaire vu en profondeur, les bonnes et les mauvaises pensées des assistants sont matérialisées par le dessin : un ange d'un côté, un démon de l'autre, les enregistrent. Dürer nous *permettra* donc de conclure : dans un Temple digne de ce nom, toutes les pensées comptent.

ANDRÉ CHASTEL.

★ « *Le Temple* ». Représentation de l'architecture sacrée. 285 numéros, introduction et catalogue par P. Provoyeur. Musée national Mmessage biblique Marc Chagall, Nice, jusqu'au 4 octobre.

FORMES

Redécouvertes

Tout artiste est inégal. Il n'exhibe en général, non sans raison, que le dessus du panier. Qu'on ne juge donc pas Francisco Borès (1898-1972) sur les œuvres qu'il eût sans doute écartées et qui voisinent avec les meilleures dans une rétrospective naturellement amputée de celles qui ne peuvent être extradées (1). Il en reste suffisamment (cent peintures, trente-sept aquarelles, gouaches, pastels, près de cinquante dessins) pour sortir leur auteur du semi-oubli, lot de trop de peintres de l'Ecole de Paris, et rappeler qu'il régna, aux temps héroïques du *Minotaure*, parmi la demi-douzaine de grands noms demeurés tels. Et pourtant... en dépit d'éclatantes réussites (le *Jeu de cartes* de 1928, *la Femme du marin* de 1936, etc.) ce sont les toiles de la dernière période, celle de l'après-guerre, qui auraient pu assurer son triomphe : *les Champignons* (1949), le *Voilier* (1952), *Composition en gris* (1960) et les aplats de l'*Intérieur rose*, presque un hommage à son ami Matisse. Elles justifient en tous cas l'admiration de Jean Grenier, dont le catalogue (exemplaire) reproduit un texte capital, définissant un art qui « *tisse comme un fil entre le réel et l'imaginaire* ». Cubisme assimilé, éclaté, dépassé. Abstraction transfigurée en objets d'une présence obsédante, aérienne, transparente, intimiste. Borès méritait cette redécouverte.

Grison (comme Giacometti) Robert Indermaur peut-il être apparenté aux expressionnistes ? D'inspiration de *préférence germanique* bien qu'on lui ait cherché des ascendants en Goya, Daumier et même Van Gogh ? je n'aime guère les étiquettes, mais celle-là sûrement inexacte, peut donner une idée approximative d'une manière pavée de toute sorte d'intentions, narrative comme on dit, d'où ne sont exclues ni les vertus plastiques ni la vigueur (2). Là encore l'ensemble est inégal. Seulement, dans les temps forts, comme Indermaur sait utiliser les espaces, les surfaces désertiques pour confiner l'homme dans sa solitude ! Il est tragique, ce personnage prisonnier de son fauteuil. Et cet autre au téléphone. On s'arrêtera plus longtemps encore devant *Montée*, à mon sens la meilleure pièce de l'exposition, devant *La Fosse* creusée par un terrassier kafkaïen. L'angoisse plane. Sur les foules aussi : voyez le triptyque de *Platz*. Souvent l'humour la tempère.

En ce qui concerne Bernard Boutet de Monvel, il s'agit moins de redécouverte, comme pour Borès, que d'une sorte d'exhumation (3). *Né en 1881, le fils de Maurice Boutet* de Monvel n'est cependant disparu qu'en 1949 — dans le même avion que Marcel Cerdan et Ginette Neveu. Mais les morts vont vite et celui-là risquait de ne point resurgir, malgré le souvenir d'une *brillante carrière de portraitiste mondain*, témoin ce maharadjah en frac et en cape doublée de soie blanche. Dégagé des influences des nabis ou des post-impressionnistes, suivant les traces de son père en un orientalisme marocain de bon aloi, il accède assez vite à une précision photographique glacée. A ce titre il fait figure de précurseur d'une certaine peinture américaine qui fleurira quarante plus tard. L'important à mon sens, c'est que ce dandy, à son insu peut-être, est allé au delà de l'image.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Artcurial, 9, avenue Matignon.

(2) Galerie suisse, 17, rue Saint-Sulpice.

(3) Galerie Yves Plantin, 33, rue de Seine.

JAZZ

FESTIVAL A NEW-YORK

Un défi permanent

Inventé à Newport, transféré à New-York, le festival de jazz, dirigé depuis son origine par George Wein, tend à investir toujours plus de lieux, toujours plus d'espace. Il est sûr de rester sans rival « la plus grande manifestation du monde » en jazz.

Tandis que défilent, à New-York ou près de New-York, les musiciens par centaines, d'autres grandes villes américaines organisent leurs spectacles en liaison avec le « Newport ». Après quoi, ultime revue des troupes du *4 juillet* (Independance Day) et tout le monde s'élance gaiement à la conquête de l'Europe, pour les festivals de l'été.

Dans Manhattan même, le programme tient du défi permanent à la raison. Sur le modèle souvent de la « Jam Session », les concerts sont autant d'étourdissants rassemblements, disséminés à la même heure aux quatre coins de la presqu'île, comme pour rendre plus aigus les choix ou les regrets. Impensables réunions ailleurs : pour à peine deux *morceaux dédiés à Monk*. Oscar Peterson rencontre Milt Jackson. Wynton Marsalis et Didier Lockwood servent de partenaires à Herbie Hancock et Tony Williams : un quintette inédit est mis sur pied, avec Shelly Manne, Eddie Gomez, *McCoy Tyner, Stan Getz et Dizzy* Gillespie...

Le plus souvent, le Festival s'abandonne au plaisir de l'anthologie et au vertige de l'encyclopédisme populaire. Ainsi, les deux week-ends qui l'encadrent sont consacrés à deux sorties : l'une dans le New-Jersey, à Waterloo Village, où la musique traditionnelle de bonne souche *scande les bonheurs tribaux des* pique-niques. L'autre à Saratoga, en plein air toujours, où se succèdent, dans la façon ininterrompue des grandes fêtes du rock (Woodstock n'est pas si loin) l'essentiel des vedettes du Festival central. *Lequel continue d'ailleurs impertubable.*

Cette année, à partir de ses grandes bases que sont Carnegie Hall et Avery Fisher Hall, il pousse des pointes vers Harlem, dans Brooklyn, sur les quais éclairés par les feux d'artifice du 4 juillet, dans les églises, au Gughenheim Museum, sur les bateaux partout. Et il sait balancer le désir plus ou moins accompli d'exhaustivité par l'hommage très liturgique rendu à telle figure. C'est un jour l'inventaire, assez hasardeux, des divers apports des femmes à l'écriture du jazz (*This Time : The Ladies*, avec Carmen McCrae, Carrie Smith, Bill Henderson) : le lendemain, des rencontres au sommet : Sarah Vaughan et Gillepsie (*Sassy and Dizzy*) ; Ella et Basie.

Basie au sourire éternel. Basie qui ne marche pratiquement plus, dirige un bon orchestre, solide, fidèle et précis. Il se montre farceur avec son plus vieux compagnon de route : Freddie Green, l'énigmatique guitariste si banalement essentiel. Il s'étonne d'être encore là, rit et fait jouer. Ella Fitzgerald, malgré des ennuis de santé aussi, n'avait pas depuis longtemps paru si sûre de son art, si ironique et entière avec son répertoire, si énergique enfin.

Mais on prendra la vraie mesure es folies du New-York Festival et de sa géniale démesure, sachant que le mêmejour, 4 juillet, *Money*, l'opéra-jazz d'Amiri Baraka (Leroi Jones) et George Gruntz était réprésenté à la Mama. *Autre contrepoint aux* gaités patriotiques, le *Things Have Got to Change*, d'Archie Shepp, lance sous les fusées d'artifice. Au même moment ou presque, Lionel Hampton, à la tête d'un orchestre assez quelconque, finissait par entraîner Stan Getz, Arnett Cobb et Gillespie *dans un Flying Home* endiablé. C'était à Carnegie. L'Avery Fisher Hall célébrait, pour sa part, Stan Kenton, avec Mel Lewis, Laurindo Almeida et Anita O'Day. Sur les quais on se pressait pour la Salsa. A St Peter's Church, tribut était rendu à Mahalia Jackson et à Louis Armstrong dans Brooklyn. Un 4 juillet comme les autres, on vous dit. A ne pas savoir où donner de l'oreille.

Mais pour qui préférait encore l'intimité des clubs, ou voulait finir la soirée en musique, il restait bien des occasions : comme celle d'entendre, au Sweet Basil, Gravity, l'éclatant groupe aux six tubas dirigé par Howard Johnson. Un modèle de puissance et de musicalité, tradition et modernité liées.

FRANCIS MARMANDE.

ARCHITECTURE

Le conseil de l'ordre s'élève contre le projet de réforme de l'enseignement

Le nouveau président du conseil de l'ordre des architectes, M. Jacques Vissière, a tenu vendredi 9 juillet une conférence de presse après l'annonce par le ministre de l'urbanisme et du logement, M. Roger Quilliot, des « orientaions » que devrait suivre la réforme de l'enseignement de l'architecture (*le Monde* du 10 juillet). M. Vissière a vivement contesté ce projet qui prévoit notamment un raccourcissement des études (cinq ans au lieu de six), la création d'un troisième cycle après le diplôme, la sortie possible du cursus après la deuxième et après la quatrième année, d'une manière générale un rapprochement sensible avec l'éducation nationale, ainsi que diverses réformes statutaires. Il s'est aussi très vivement élevé contre l'absence de concertation dont ferait preuve le ministère, et contre le « saucissonnage » dont serait l'objet, selon lui, l'étude des différents problèmes de l'architecture, au lieu de la réflexion d'ensemble qu'il préconise.

Dans une « mise en garde » le conseil de l'ordre « *prend acte de la croissance du nombre des étudiants et renonce à mettre en place une politique de désinflation des inscriptions en U.P. La réduction de la durée des études, à contre-courant de l'évolution générale dans toutes les sociétés développées, révèle une volonté d'abaissement du niveau global de cet enseignement : le diplôme d'architecte est dévalorisé puisque très précisément aligné sur un diplôme de second cycle (maîtrise). L'instauration d'un troisième cycle, après le diplôme, débouche sur une mise en place sournoise de super-diplômes dont les architectes ont unanimement condamné le principe sous le précédent septennat* ».

« *Le statut des enseignants n'offre aucune garantie de leur qualification*, poursuit le communiqué.

« *Cette politique à l'exportation affaiblira l'architecture française car la supériorité éducative et culturelle a pris une importance croissante dans la compétition entre États, notamment par ses incidences scientifiques et techniques.*

« *La directive en préparation sur la libre circulation et le libre établissement des architectes européesn, qui doit fonder les mécanismes d'équilibre sur des critères qualitatifs, placera les architectes français en position d'infériorité par rapport à leurs concurrents européens. La réforme annoncée par M. Roger Quilliot est très éloignée de l'objectif de réconciliation des Français qui leur avait été fixé par le chef de l'État (...).* »

Cycles

S'il est une qualité dans le discours de M. Quilliot, c'est d'abord son esprit critique : il en a fait preuve pour l'enseignement tel qu'il est dispensé aujourd'hui encore. Une qualité annexe est sa prudence, son souci apparent de ne pas figer dès à présent la réforme dans des textes, et d'en rester à des « orientations ». On peut d'ores et déjà souhaiter que l'esprit critique du ministre reste en éveil pour les mois à venir, et sa prudence intacte.

La réforme envisagée intervient à un moment où, après une longue période de crise, largement liée à la crise conceptuelle, de l'architecture elle-même, l'enseignement semble peu à peu se découvrir un souffle nouveau : comme s'il se soumettait à une auto-réforme. Dans ce domaine, où le « culturel » et le « professionnel » sont étroitement « imbriqués » comme l'a souligné le ministre, pour souhaiter qu'ils ne soient pas « confondus », les aspects institutionnels peuvent apparaître secondaires, ou tout au moins largement dépendants de la confiance, de la croyance des étudiants en leur art.

Aussi, laissant de côté la réforme des statuts, ceux des enseignants et des administratifs, que les intéressés vont probablement discuter avec plus ou moins d'ordre, on peut s'étonner de la volonté constante des orientations proposées : rapprocher l'enseignement de l'architecture, dans ses formes, ses méthodes, son cursus, des enseignements supérieurs dispensés par l'éducation nationale. Avec un succès variable d'ailleurs.

Un point en particulier est étrange : la création d'un troisième cycle après l'obtention du diplôme. Ou l'on estime qu'en six ans — *a fortiori* en cinq ans — les études ne parviennent pas à former assez de bons architectes, et il faut dans ce cas en allonger la durée : la responsabilité des architectes n'est en effet pas de celles sur lesquelles on transige. Ou cinq ou six ans suffisent, et l'on ne voit pas, l'étudiant sachant construire de belle et solide manière, qu'il faille le laisser éloigné du marché davantage, sinon pour l'éloigner de l'architecture, le conduire vers l'histoire, la théorie, la « recherche » comme on dit. Mais comme on croit savoir que la « recherche » en architecture est moins liée à un problème d'étude qu'à l'existence d'un marché sain, ouvert et imaginatif où les talents puissent s'exprimer. On est fondé à émettre des doutes sur l'utilité d'un tel troisième cycle.

A moins qu'il ne s'agisse d'un aveu dissimulé, de retrouver sous une autre forme l'idée de super-école qui trottait sous le gouvernement précédent. Auquel cas, dans le marché saturé d'aujourd'hui, seront de préférence chômeurs les architectes diplômés qui n'auront pas suivi ce nouveau troisième cycle. Il y a actuellement dix-sept mille candidats, presque autant que d'architectes achevés.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

CINÉMA

MORT D'ISA MIRANDA

Inès Isabella Sampietro, devenue sous le nom d'Isa Miranda une star du cinéma mondial, est morte le 9 juillet à Rome, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

[Née à Milan en 1909, Isa Miranda, qui, avant de commencer une carrière cinématographique, *avait été secrétaire* et ouvrière, fut lancée par le film de Max Ophuls *la Signora di Tutti*, dont elle jouait l'un des rôles principaux, et qui la hissa au rang des grandes interprètes italiennes. Dès lors, elle tourna une cinquantaine de films, faisant toujours preuve d'une vive personnalité. Ayant joué en Italie, en France et en Allemagne avant la guerre (*Comme les feuilles*, de Mario Camerini, en 1935 ; *le Passeport rouge*, de G. Brignone, en 1935 ; *l'Homme de nulle part*, de Pierre Chenal, en 1937), elle put partir pour Hollywood, après avoir payé son passeport au régime italien, en acceptant de tourner *Scipion l'Africain*, un film réalisé par Carmine Gallone en 1937, sous l'œil bienveillant de Mussolini.

Revenue, après la guerre en Europe, elle fut la vedette de plusieurs grandes productions, dont *L'aventure commence demain*, de R. Pottier, en 1947 ; *la Ronde*, de Max Ophuls, *en 1950 ; Avant le déluge*, d'André Cayatte, en 1953 ; *Summertime*, de David Lean, en 1954, etc. Elle devait se consacrer plus particulièrement au théâtre dans les années 60, sans toutefois arrêter le cinéma, et se tourner vers la peinture et la poésie dans les toutes dernières années.]

MUSIQUE

LA PROCHAINE SAISON DE L'OPÉRA

De grandes espérances

L'Opéra de Paris vient de publier son programme général de la saison prochaine qui confirme et complète les indications que nous donnions récemment (le Monde *du 4 juin*). *C'est le 23 septembre que rouvrira le palais Garnier avec* Eugène Onéguine, *mise en scène de Gian-Carlo Menotti, direction M. Rostropovitch, et Galina Vichnevskaya, Barry McCauley et Benjamin Luxon dans les rôles principaux. Reprise ensuite de* Roméo et Juliette *(octobre), puis, en novembre, première en France de* Lear, *une œuvre contemporaine très émouvante d'Aribert Reimann, mise en scène de Jacques Lasalle, avec dans le rôle-titre Peter Gottlieb (et non D. Fischer-Dieskau, qui avait créé le personnage, comme nous l'avions annoncé. En décembre,* Falstaff *(Georges Wilson; Seiji Ozawa) avec Ingvar Wixell, Ch. Eda-Pierre, Barbara Hendricks.*

En janvier, reprise de la Bohème *et nouvelle production de* la Chauve-Souris *(Richard Foreman, Ralf Weikert) avec Ileana Cotrubas et S. Jerusalem en février.* Les Noces de Figaro *reviendront en mars dans la mise en scène de Strehler, puis* Paillasse *(avec J. Vickers et Teresa Stratas), associé cette fois à la création mondiale* d'Erzsebet, *de Charles Chaynes, réalisée par Michael Lonsdale (mars-avril) avec Christiane Eda-Pierre. Pavarotti, Cappuccilli et Caballe seront associés dans* Luisa Miller *sous la direction de Giuseppe Sinopoli (juin) et la saison lyrique s'achèvera par la reprise* d'Otello, *avec V. Atlantov et M. Castro-Alberty (juin-juillet).*

Côté ballets, la Sylphide *(septembre-octobre),* le Songe d'une nuit d'été *(novembre),* Casse-Noisette, *dans une nouvelle chorégraphie de Noureev (décembre), une soirée de ballets contemporains d'Alwyn Ailey et Andy de Groat (avril), le* Roméo et Juliette *de John Cranko (mai) et « Hommage à Balanchine » (juin-juillet). Au Palais des congrès,* la Belle au bois dormant *et* Notre-Dame de Paris.

Rappelons que la salle Favart présentera également une saison complète, fort remarquable : les Contes d'Hoffmann *(Ponnelle, Lombard), coproduction avec le Festival de Salzbourg où l'on retrouvera Neil Shicoff (novembre-décembre), reprise de* Carmen *(Faggioni, Garcia-Navarro) avec Teresa Berganza (décembre-janvier), une nouvelle mise en scène de* l'Amour des trois oranges, *de Prokofiev, par Daniel Mesguich (février-mars),* la Traviata, *avec Wilhelmina Fernandez (mars-avril),* la Belle Hélène, *réalisée par Jérôme Savary (avril-mai), les* Dialogues des Carmélites, *de Poulenc, dans la production du Met de New-York (Dexter, Delacote), avec notamment Régine Crespin et Maria Ewing (mai), enfin,* Ariane à Naxos, *mise en scène par Jean-Louis Martinoty, avec Edita Gruberova, Hélène Garetti et Peter Lindroos (juin-juillet).*

L'Opéra de Paris donnera également huit soirées de musique de chambre salle Favart (de 18 h. 30 à 23 heures) avec uniquement des solistes français, et trois concerts au Théâtre de Champs-Elysées : la Neuvième Symphonie, *de Beethoven (direction Alain Lombard), la* Troisième Symphonie, *de Malher (Marek Janowski) et l'*Or du Rhin.

Une grande saison préparée par Bernard Lefort (palais Garnier) et Alain Lombard (salle Favart), dont on espère qu'elle apportera moins de déceptions que celle, aussi brillante apparemment, de l'an passé. Rappelons que l'Opéra de Paris sera dirigé conjointement, jusqu'à l'arrivée de M. Bogianckino en septembre 1983, par MM. Paul Puaux, président du conseil d'administration, Jean-Pierre Leclerc, directeur général, Alain Lombard, directeur de la musique, et Georges Hirsch, administrateur du ballet. — J. L.

★ Les plaquettes d'abonnement (huit séries, dont une de ballets) sont à demander et à renvoyer rapidement à l'Opéra de Paris, 8, rue Scribe, 75009 Paris.

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50) : Il Tabarro ; I Pagliacci (sam., 19 h 30).
Comédie-Française (296-10-20) : la Dame de chez Maxime (dim. 14 h 30 et 20 h 30) ; Dom Juan (sam. 20 h 30).
Centre Pompidou (277-12-33) : Cinéma-Vidéo : A propos de l'exposition Y. Tanguy (sam., dim. 15 h) ; collections du M.N.A.M. (sam., dim. 19 h).

Les autres salles

Astelle-Théâtre (202-34-31) : les Bonnes (sam. 20 h 30).
Atelier (606-49-24) : le Nombril (sam., 21 h).
Cartoucherie, Épée de Bois (808-39-74) : l'Homme masse (sam., 21 h ; dim., 16 h).
Comédie de Paris (281-29-36) : Les Amours de Jacques le fataliste (sam., 18 h 30) ; Virage (sam., 22 h).
Espace Gaîté (327-95-94) : la Forêt des bienfaits (sam., 22 h).
Espace Marais (271-10-19) : le Philosophe soi-disant (sam. 22 h 30, dim. 18 h).
Fontaine (874-74-40) : Si jamais je te pince, j'invite le colonel (sam., 20 h 30).
Galerie 55 (326-63-51) : Entertaining Mr. Sloane (sam. 20 h 30).
Huchette (326-38-99) : la Cantatrice chauve (sam., 20 h 15) ; la Leçon (sam., 21 h 30).
Lucernaire (544-57-34) : Théâtre Noir : l'Ile des esclaves (sam., 18 h 30) ; le Crater de Chicago : le Sang des fleurs (sam., 22 h 30) ; Sylvie Joly (sam., 20 h 30) ; Théâtre Rouge : Eon (sam. 18 h 30) *Tchoufa (sam., 20 h 30)* ; *Gustave Parbing* (sam., 22 h 15). — Petite salle : Parlons français (sam., 18 h 30) ; le Fétichiste (sam. 21 h) ; Dialogues de sourdes (sam. 22 h 15).
Madeleine (265-07-09) : l'Alouette (sam., 20 h 45).
Marie Stuart (508-17-80) : Architruc (sam., 21 h).
Mathurins (265-90-00) : Emballage perdu (sam. 21 h).
Michel (265-35-02) : On dînera au lit (sam. 18 h 15 et 21 h 30).
Montparnasse (320-89-90) : la Cagnotte (sam. 21 h).
Nouveautés (770-52-76) : Folle Amanda (sam., 20 h 30, dim., 15 h).
Œuvre (874-42-52) : Qui a peur de Virginia Woolf ? (sam. 20 h 45, dern.).
Palais-Royal (297-59-81) : Pauvre France (sam., 19 h 15 et 22 h, dern.).
Potinière (261-44-16) : Une fille drôlement gonflée (sam., 20 h 30, dim. 15 h).
Rex (245-28-12) : Jean Harlow contre Billy the Kid (sam. 20 h 30).
T.A.I.-Théâtre d'Essai (278-10-79) : L'Écume des jours (sam., 22 h, dim. 17 h).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : les Babacadres (sam., 20 h 30) ; Zouaves d'aujourd'hui (sam. 22 h).
Théâtre Présent (203-02-55) : Drôles de bobines (sam. 20 h 30, dern.).
Théâtre des 400 Coups (633-01-21) : les Pantins (sam., 20 h 30) ; Cabaret Karl Valentin (sam. 22 h 30, dern.).
Tristan Bernard (522-08-40) : le Troisième Témoin (sam., 20 h 45, dim. 15 h).
Variétés (233-09-92) : Lorsque l'enfant paraît (sam., 20 h 30, dim., 15 h 30).

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35) : Tohu bahut (sam. 20 h 30) ; le Président (sam. 22 h) ; Vous descendez à la prochaine (sam. 23 h 30).
Blancs Manteaux (887-15-84) I : Areuh = M.C. 2 (sam. 20 h 15) ; les Démones Loulou (sam. 21 h 30) ; des Bulles dans l'encrier (sam. 22 h 30 et 24 h) ; II : Embrasse-moi idiot (sam. 20 h 15) ; Qui a tué Betty Grandt ? (sam. 21 h 30 et 23 h 45) : Comment ça va Zanni ? (sam. 22 h 30).
Café d'Edgar (322-11-02). I : Tiens, voilà deux boudins (sam., 20 h 30) : Mangeuses d'hommes (sam., 21 h 45). — II : Praline et Berlingotte (sam. 20 h 30) ; l'Amour c'est comme un bateau blanc (sam., 21 h 45).
L'envol (347-33-06) : P. Quinni (sam., dim. 19 h).
Fanal (233-91-17) : Une saison en enfer (sam., 20 h) ; les Grandes Sartreuses (sam., 21 h 15).
La Gageure (367-62-45) : la Garçonne (sam. 21 h) ; Un cœur sous une soutane (sam. 22 h 30).
Le Petit Casino (278-36-50) : Douby... be good (sam., 21 h) ; les Bas de Hurleveau (sam., 22 h 30).
Point Virgule (278-67-03) : le Petit prince (sam. 20 h 15) ; Tranches de vie (sam. 21 h 30) ; B. Schlossberg (sam. 22 h 30).
La Soupap (278-27-54) : le Mur mort (sam. 20 h 30, dern.) ; F. Margarita, A. Duclos (sam. 21 h 30, dern.).
Le Tintamarre (887-33-82) : C. Épinal, D. Bourbon (sam., 18 h 30) ; Phèdre (sam. 20 h 30) ; l'Apprenti fou (sam. 22 h.).
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48) : Les voyages déforment les valises (sam. 20 h 30) : C'est où, les îles Baléares (sam. 21 h 30) : Cerise (sam. 22 h 30).
Vieille Grille (707-60-93) : A. Burton (sam. 20 h 30) : B. Fontaine et Areski (sam. 22 h 30) ; II : Catherine Zarcate (sam. 22 h).

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45) : Achetez François (sam., 21 h. ; dim., 15 h 30 et 21 h).

Music-hall

Casino de Paris (874-26-22) : Daemonia (sam., 20 h 45 ; dim., 15 h 30).
Comédie de Paris (281-29-36) : Brel, je persiste et signe... (sam. 20 h 30).
L'Envol (347-33-06) : Ch. Timoteo (sam. 20 h 45, dim. 17 h).
Espace Gaîté (327-95-94) : Ricardo d'Afrique (sam., dern.).
Trottoirs de Buenos-Aires (260-44-41) : Sexteto Mayor (sam., dim., 21 h ; sam., 23 h 30).

Comédies musicales

Renaissance (208-21-75) : Viva l'opérette (sam., 20 h 30, dim., 14 h 30).

Les concerts

Eglise Saint-Merri, Ensemble instrumental baroque (sam. 21 h).
Lucernaire, S. Reymond (Beethoven, Albenitz, Liszt, Schumann) (sam. 19 h 45).
Notre-Dame, American music abrood (dim. 14 h 30) ; S. Landsdale (Bach, Vierne) (dim. 17 h 15).
Chapelle Saint-Louis-de-la-Salpêtrière : A. Turriziani (Scarlatti, Reger, Krebs, Hindemith) (dim. 16 h 30).

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05) : Ch. Slide (sam., dim., 21 h 30).
Chapelle des Lombards (357-24-24) : Los Salseros (sam., dim., 22 h 30).
Dunois (584-72-00) : Company (sam., 20 h 30).
L'Écume (542-71-16) : Ch. Lancry (sam. 22 h).
Feeling (271-33-41) : H. Singer, G. Nemet, A. Jean-Marie, O. Johnson (sam., dim. 22 h).
New Morning (523-51-41) : Anthony Braxton (sam. 21 h 45).
Petit Journal (326-28-59) : Tim Pan Stompers (sam. 21 h 30).
Petit Opportun (236-01-36) : Ph. Petit, A. Jean-Marie, R. Del Fra, Ch. Bellonzi (sam., dim. 20 h 30).
Slow Club (233-84-30) : R. Franc (sam., 21 h 30).

Samedi 10 et dimanche 11 juillet

Les festivals

FESTIVAL DU MARAIS (887-74-31)

Centre culturel de Belgique : l'Ensemble (sam., 20 h 30 et 22 h 30).
Cour de l'Hôtel d'Aumont : le *Bavard imprudent* (sam. 21 h 30, dern.).
Essaïon I. — l'Ile de Tulipatan (sam., 18 h 30) : le Blanc Cassé (sam., 20 h 15). Il s'appelle peut-être Dupont (sam., 22 h) ; — II : La Kabbale selon Aboulafia (sam., 20 h 30). De quelle falaise dites-vous ? (sam., 22 h 15).
Place du Marché-Sainte-Catherine : la Salamandre (sam. 19 h 30).

MUSIQUE EN SORBONNE (251-69-11)

Grand Amphithéâtre : Ensemble d'instruments anciens « Apollon » (Cima, Falconiero, Frescobaldi, Gabrieli, Selma) (sam. 18 h 30).
Cour d'Honneur : Chœur national, Ensemble d'instruments anciens « Apollon » (Monteverdi, Carissimi) (sam. 21 h).

XVIIe FESTIVAL ESTIVAL DE PARIS (225-22-55)

Faculté de Droit d'Assas : Orchestre Philharmonique de Lille, dir. : M. Halasz, sol. : M. Few (Hoffnung) (sam. 20 h 30).

MUSIQUE A LA DÉFENSE (979-00-15)

Fontaine Agam : l'Oiseau de feu (Ballet d'eau) (sam. 22 h).

JUILLET MUSICAL DE L'ESCALIER D'OR (523-15-10)

Trio Henri (Schubert, Ravel) (sam. 19 h) ; Ensemble G. de Machaut, dir. : J. Belliard (musique du Moyen Age) (sam. 21 h).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Sam., 15 h : Leur dernière nuit, de G. Lacombe ; 17 h : l'Aventure de Mme Muir, de J.L. Mankiewicz ; 19 h et 21 h : 30e anniversaire de « Positif » (19 h : l'Arme à gauche, de C. Sautet ; 21 h : Signes de vie, de W. Herzog). — Dim., 15 h : les Frères Bouquinquant, de L. Daquin ; 17 h : Madame Bovary, de J. Renoir ; 19 h et 21 h : 30e anniversaire de « Positif » (19 h : Terre en transe, de G. Rocha ; 21 h : De sang froid, de R. Brooks).

BEAUBOURG (278-35-57)

Sam., 15 h : la Légende de Gosta Berling, de M. Stiller ; 17 h : Sanjuro, de A. Kurosawa ; 19 h : Chronique des années de braise, de M. Lakhdar-Hamine. — Dim., 15 h : la Grande Parade, de K. Vidor ; 19 h : Avoir vingt ans dans les Aurès, de R. Vautier ; 21 h : les Centurions, de M. Robson.

Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
AMERICAN TOUR OF THE ROLLING STONES 1981 (A., v.o.) : Vidéostone, 5e (325-60-34).
LES ANNEES DE PLOMB (All., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; St-Ambroise, 11e (700-89-16) H. Sp.
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; (v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
BANDITS, BANDITS... (Arg., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
LE BEAU MARIAGE (Fr) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).
BREL (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
CANNIBAL FEROX (**) (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76).
LA CHÈVRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).
LE CHOC (Fr.) : U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18).
CINQ ET LA PEAU (Fr.) : Studio Gît-le-Cœur, 5e (326-80-25).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
LE DERNIER VOL DE L'ARCHE DE NOÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LA DERNIÈRE VAGUE (Austr., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; St-Germain-Studio, 5e (633-63-20) ; Élysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
200 000 DOLLARS EN CAVALE (A.), v.o. : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) Gaîté-Rochechouart, 9e (878-81-77).
DIVA (Fr.) Movies, 1er (260-43-99) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
DOUX MOMENTS DU PASSÉ (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
L'ÉTAT DE BONHEUR PERMANENT (Fr.) : J.-Cocteau, 5e (354-47-62). H. Sp.
LES FANTOMES DE MILBURN (*) (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; V.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LES FANTOMES DU CHAPELIER (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06).
FITZCARRALDO (All. v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).
GEORGIA (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Marbeuf 8e (225-18-45).
LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
HAMMETT (A., v.o.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50).
L'INCROYABLE ALLIGATOR (*) (A., v.f.) : Berlitz 2e (742-60-33).
INTERDIT AUX MOINS DE TREIZE ANS (*) (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné-Beaubourg, 1er (271-52-36) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23).
INVITATION AU VOYAGE (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62).
LES JEUX DE LA COMTESSE DOLINGEN DE GRATZ (Fr.) : Noctambules, 5e (354-43-34) ; Studio 28, 18e (606-36-07).
JEUX D'ESPIONS (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08).
LA MAISON DU LAC (A., v.o.) : U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).
LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS (Ang., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47) ; Élysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
LES MAITRES DU TEMPS (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16). H. Sp.
LA MEMOIRE FERTILE (Belg.-Palest.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
MEURTRE AU SOLEIL (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
MISSING (PORTÉ DISPARU) (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 2e (246-66-44) : U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
MOURIR A 30 ANS (Fr.) : 14-Juillet Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).

LES FILMS NOUVEAUX

APHRODITE, film français (en langue anglaise) de Robert Fuest (*). v.o. : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount-Maillot, 17e (728-24-24) ; Wepler, 16e (522-46-01).
DRESSÉ POUR TUER, film américain de Samuel Fuller, v.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Élysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 16e (606-34-25).
LES RISQUES DE L'AVENTURE, film américain de Stewart Raffill. v.o. : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Caméo, 2e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) : Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
SCRATCH, film français de Claude Patin, Lumière, 9e (246-49-07).
LE SOLDAT, film américain de James Glickenhauss (*), v.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) : U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Grand-Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75).

N'OUBLIE PAS TON PÈRE AU VESTIAIRE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LA NUIT DE VARENNES (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) : Calypso, 17e (380-30-11) ; Studio 28, 18e (606-36-07).
ON S'EN FOUT, NOUS ON S'AIME (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) : Français, 9e (770-33-88) : Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
PARSIFAL (All., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).
LA PASSANTE DU SANS-SOUCI (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
PASSION (Fr.) : Studio-Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount City, 8e (354-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (562-56-31).
PIXOTE, LA LOI DU PLUS FAIBLE (Bré.) (*) — V.o. : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; Capri, 2e (508-11-69).
POUR CENT BRIQUES, T'AS PLUS RIEN (Fr.) : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
QU'EST-CE QUI FAIT COURIR DAVID ? (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Studio 28, 18e (606-36-07).
QU'EST-CE QUI FAIT CRAQUER LES FILLES ? (Fr.) : U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; *Miramar*, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
REDS (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46).
LE RETOUR DE MARTIN GUERRE (Fr.) : Le Paris, 8e (359-53-99) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) ! Napoléon, 17e (380-41-46).
LE SECRET DE VÉRONICA VOSS (All., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Élysées, 8e (359-12-15). (V.F.) : U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).
LES SOUS-DOUÉS EN VACANCES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70).
TAXI ZUM KLO (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
THE MAFU CAGE (A., v.o.) (*) : Épée de Bois, 5e (337-57-47).
TERREUR A L'HOPITAL CENTRAL (A.) (**) : V.o. : Marignan, 8e (359-92-82). (V.f.) Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LE TOMBEUR, LE FRIMEUR ET L'EMMERDEUSE (A.) (*) : V.o. : Marignan, 8e (359-92-82) ; V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-56-66).
LE TOUR DU MONDE (Fr.) : Studio 43, 9e (770-63-40).
UN MATIN ROUGE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10)
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).
L'USURE DU TEMPS (SHOOT THE MOON) (A. v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
VALENTINA (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).
Y A-T-IL UN FRANÇAIS DANS LA SALLE ? (Fr.) (*) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

Les grandes reprises

AGUIRRE LA COLÈRE DE DIEU (All., v.o.) Daumesnil, 12e (343-52-97). H. Sp.
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
ALICE AU PAYS DES MERVEILLES (A.), Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
L'AMI AMÉRICAIN (A., v.o.), Studio Galande, 5e (354-72-71). H. sp.
AU-DELA DU BIEN ET DU MAL (A., v.o.) Movies, 1er (260-43-99).
AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.f.), 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) Élysées Point Show, 8e (225-67-29).
BANANAS (A., v.o.), Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Studio 28, 18e (606-36-07).
LA BANQUIÈRE (Fr.), Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; *P.L.M. Saint-Jacques*, 14e (589-68-42) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.), Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
BEN HUR (A., v.o.), Biarritz, 8e (723-69-23). V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND (A.), Marbeuf, 8e (225-18-45) ; V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
CABARET (A., v.o.), Forum, 1er (297-53-74) ; Action-Christine, 6e (325-47-46) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; V.f. : Lumière, 9e (246-49-07).
CALIGULA (Ang., v.o.), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14).
LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LA CINQUIÈME VICTIME (A., v.o.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LA CIOCIARA (It., v.o.), Templiers, 3e (272-94-56).
CLAIR DE FEMME (Fr.), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14).
CRIA CUERVOS (Esp., v.o.), Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de La Harpe, 5e (354-34-83) : George-V, 8e (562-41-46) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f., Impérial, 2e (742-72-52).
LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.), Action Christine, 6e (325-47-46).
2001, L'ODYSSÉE DE L'ESPACE (A., v.f.), Élysée Point-Show, 8e (225-67-24) ; 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
DARK VICTORY (A., v.o.), Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-41).
EMMANUELLE (F.) (**), Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Jean-Cocteau, 5e (354-47-62). H. sp. ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
L'EMPIRE DES SENS (Jap. v.o.) (**), Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (246-49-07).
LES ENFANTS DU PARADIS (F.), Ranelagh, 16e (288-64-44).
EXCALIBUR (Angl., v.f.), Opéra-Night, 2e (296-62-56).
LE FANFARON (It., v.o.), Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10)
FELLINI-ROMA (It., v.o.), Champo, 5e (354-51-60).
LA FIÈVRE DANS LE SANG (A., v.o.), Action Christine, 6e (325-47-46).
FRANKENSTEIN JR. (A., v.f.), Opéra-Night, 2e (296-62-56).
LA GUERRE DES ÉTOILES (A., v.o.), Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Marignan, 8e (359-92-82). V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LE GUÉPARD (It., v.o), Ranelagh, 16e (288-64-44). H. Sp.
LA GRANDE BOUFFE (F.), Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36).
HELLZAPOPPIN (A., v.o), Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36).
LES INDOMPTABLES (A., v.o.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
L'INTROUVABLE (A., v.o.), Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE LAURÉAT (A., v.o), Saint-Germain Village, 5e (633-63-20).
LOVE (Ang., v.o), Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77). H.Sp.
LA MAMAN ET LA PUTAIN (F.), Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).
LA MORT AUX TROUSSES (A., v.o), Olympic-Halles, 1er (278-34-15) ; Action-Écoles, 5e (325-72-07) ; Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; V.f. : Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE MESSAGER (Ang., v.o.), A.-Bazin, 13e (337-74-39).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Capri, 2e (508-11-69)
LES MISFITS (A., v.o), Action Christine, 6e (325-47-46), Action République, 11e (805-51-33) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
MUSIC LOVERS (Ang., v.o.), Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) h. sp
NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o), St-Germain Huchette, 5e (633-63-20)
ON L'APPELLE TRINITA (It., v.f.), Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).
OPÉRATION DRAGON (H.k., v.o.), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-53-27).
ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**), Capri, 2e (508-11-69) ; Studio Galande, 5e (354-72-71), h. sp.
PAPILLON (A., v.o.), U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
LA PÊCHE AU TRÉSOR (A., v.o.), Studio Logos, 5e (354-26-42).
LA PLANÈTE SAUVAGE (F.), Noctambules, 5e (354-42-34).
RAGTIME (A., v.o.), Ranelagh, 16e (288-64-44) h. sp.
LES RAISINS DE LA COLÈRE (A., v.o.), Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).
SEPT MORTS SUR ORDONNANCE (F.), Club, 9e (770-81-47)
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) Opéra-Night, 2e (296-62-56).
SALO (It., v.o.), Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82).
SOLEIL VERT (A., v.o.), Daumesnil, 12e (343-52-97) h. sp.
LE TROUPEAU (Turc, v.o.), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
UNE HISTOIRE SIMPLE (F.), Châtelet Victoria, 1er (508-94-14).
UNE NUIT A CASABLANCA (A., v.o.), Studio Logos, 5e (354-26-42).
VACANCES ROMAINES (A., v.o.), Champo, 5e (354-51-60).
LES VALSEUSES (F.) (**), U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).

Les festivals

FASSBINDER (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36), t.l.j. sf dim., 12 h : le Marchand des quatre saisons ; t.l.j. sf dim., 12 h : Despair ; t.l.j. sf dim., 12 h : Gibier de passage
BUSTER KEATON (v.o.) : Marais, 4e (278-47-86), la Croisière du « Navigator » (sam.) ; Steamboat Bill Junior (dim.).
L'ÉTÉ DES CHEFS-D'ŒUVRE (v.o.) : Rivoli-Beaubourg, 4e (272-63-32), 16 h : le Cuirassé Potemkine ; 18 h : Huit et demi ; 20 h 25 : le Septième Sceau ; 22 h : Drôle de drame.
CINÉMA LIBAN-PALESTINE (v.o.) : Studio Saint-Séverin, 5e (354-50-91), Kafr Kassem ; la Mémoire fertile (sam. et dim.).
MARILYN MONROE (v.o.) : Nickel Ecoles, 5e (325-72-07), la Rivière sans retour (sam.) ; le Prince et la Danseuse (dim.).
HUMPHREY BOGART (v.o.) : Action Lafayette, 9e (878-80-50), la Femme à abattre (sam.) ; le Trésor de la Sierra Madre (dim.).
COUP DE CHAPEAU A CHABROL : Studio-43, 9e (770-63-40), Juste avant la nuit ; la Décade prodigieuse ; Dr Popaul (sam.) ; les Noces rouges ; les Cousins ; Nada ; l'Œil du malin ; Une partie de plaisir (dim.).
LA VILLE, LIEU DU DRAME (v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), l'inspecteur Mitchell ; Un condé ; Un shérif à New-York ; Casseurs de gang ; Bullitt (sam. et dim.).
BUNUEL-SILBERMANN (v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01) ; en alternance : le Charme discret de la bourgeoisie - le Journal d'une femme de chambre - Cet obscur objet du désir - le Fantôme de la liberté - la Voie lactée.
HITCHCOCK (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), Psychose (**) (sam.) ; Rebecca (dim.).
IL ÉTAIT UNE FOIS LE WESTERN (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), Un nommé Cable Hogue (sam.) ; le Vent de la plaine (dim.).

RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 10 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Série : Starsky et Hutch.
« Le Professionnel ».
L'épouse de l'agent secret Alexander Drew est tuée au cours d'une fusillade. Les prochaines victimes sur les listes de l'agent secret : Starsky et Hutch.

21 h 30 Variétés : Formule 1 + 1.
Réal. : M. Sarraut.
Avec J. Higelin, le groupe Telephone...

22 h 30 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
Réal. J.-L. Burgat, E. Gilbert et F.-L. Boulay.
Le journal de la semaine ; la télévision des autres : Brésil ; Un aller-retour Paris-Mundial.

23 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

19 h 55 Sport : Football.
Coupe du monde en direct du stade Rico-Perez d'Alicante. France-Pologne.

21 h 55 Téléfilm : les Rois de l'arnaque.
De J. Bartlett, réal. H. Averback. Avec C. Frank, S. Blanchard, J. Kelly...
Bret Maverick et son frère Bart, beaux parleurs, grands séducteurs connus pour leur don exceptionnel aux jeux de cartes, et deux autres acolytes mettent au point un hold-up qui doit permettre de déjouer les manœuvres d'un juge aux grandes ambitions politiques.

23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 On sort ce soir : Rencontres méditerranéennes.
Béjart à Arles, réal., Y.-A. Hubert.
« Eros et Thanatos », de Maurice Béjart. Son dernier spectacle au premier Festival de la Méditerranée. Le ballet Teu Kai, sur une musique de rock japonais, les danseurs Shona Merk, Marin Boireu, etc.

22 h 5 Journal.

22 h 35 Prélude à la nuit.
Récital Chopin, par Bernard Pommier.

FRANCE-CULTURE

20 h, Carte blanche : Reportage d'un match international de football, de J. Thibaudeau. Avec : D. Gélin, S. Montfort, C. Martin et J. Thibaudeau.
21 h 15, Musique enregistrée.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (échanges internationaux, donné à la Philharmonie de Berlin le 19-3-82) « Benvenuto Cellini », ouverture (Berlioz) ; « Konzertstück pour piano et orchestre » (Weber) ; « Burlesque pour piano et orchestre » (Strauss) ; « Symphonie Mathis der Mahler » (Hindemith), par l'Orchestre Philharmonique de Berlin, dir. H. Stein, sol. C. Arrau, piano.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : Musiques de nuit (Bach, Mozart, Wolf, Scriabine) ; 0 h 5, En direct de la grande parade du jazz de Nice.

Dimanche 11 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 Orthodoxie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
Célébrée en la paroisse du Malzieu-Ville (Lozère). Prédicateur : Père Michel Quoist.
12 h Télé-Foot : spécial Mundial.
13 h Journal.
13 h 20 La clé est sous le paillasson.
(Et à 13 h 55, 16 h 10, 18 h et 19 h 5).
13 h 25 Série : Spiderman.



15 h 25 Sport dimanche.
Tennis : Coupe Davis ; Tour de France cycliste ; Tiercé à Auteuil.
18 h 10 Série : Pour l'amour du risque.
19 h Les animaux du monde.
19 h 30 Journal.
19 h 50 Coupe du monde de football.
Finale en direct de Madrid : Italie-Allemagne.
21 h 50 Portrait : Jean-Louis Trintignant.
De P. Laforet.
Un acteur passionné de course automobile, qui a joué dans Z *de Costa-Gavras, dans* Et Dieu créa la femme, *de Vadim.*
22 h 30 Pleins feux.
Magazine culturel de J. Artur et C. Garbisu.
Spécial Festival d'Avignon : Richard III *et* la Nuit des rois, mise en scène d'A. Mnouchkine.
23 h 10 Tour de France cycliste.
23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 40 Cours d'anglais.
12 h Platine 45.
12 h 30 Spécial Tour de France.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Série : Hunter.
Les témoins.
14 h Document : Un monde différent.
Les Djinns de la forêt, réal. F. Rossif.
Au cœur de l'Afrique existent des hommes tout petits — les pygmées Mbuti — qui vivent de cueillette et de chasse. Filmé par Frédéric Rossif, ce ne peut être que beau.
15 h 5 Feuilleton : Les amours de la belle époque.
Le Maître de forges.
16 h 5 Document : Le signe du cheval.
Les Andalous et l'arène, réal. : S. Bourguignon.
Le cheval andalou, son entraînement au combat avec le taureau en Espagne et au Portugal.
16 h 25 Le Muppet show.
16 h 55 Série : Médecins de nuit.
De B.-Gridaine. N° 6 : Christophe.
17 h 55 La chasse aux trésors.
18 h 55 Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Sylvie Vartan.
Réal. : T. Charmoli.
« En passant », « Mélodie », « Qu'est-ce qui fait pleurer les blondes » : *une évocation des succès des années 60 avec des ballets.*
21 h 40 Série documentaire : Les grands travaux du monde.
Le barrage d'Itaipu, de J. Labib et B. Soulier.
22 h 35 Document : La folie ordinaire.
La Perversion, de J.-D. Bonan.
Marcel Arnaud, père de famille, chef de service estimé, est un pervers : la caméra secrète de J. Bonan agit comme un œil qui regarde par le trou d'une serrure et voit l'enfance.
23 h 5 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 L'écho des bananes.
Un magazine de Vincent Lamy.
Sapho, Freddie Finger Lee, Bernard Lubat, Renaud, etc.
19 h 30 Dessin animé : Mister Magoo.
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
Nouvel aéroport de Nouméa, en Polynésie ; Inauguration du réémetteur de l'île des Pins en Nouvelle-Calédonie ; Le groupe SMA à Saint-Laurent en Guyane.
20 h Pour les jeunes.
Il était une fois l'homme, réal. A. Barille.
L'homme du Quattrocento : Les pérégrinations rêveuses du Pierrot dans Florence.
20 h 30 Il était une fois le pouvoir : Le régime de la terreur.
Une série d'É. et P. Verhaegen.
Des images guerrières du Salvador tournées en 1979 à l'occasion d'événements opposant les goupes révolutionnaires et les puissances militaires : une belle série vivante à voir.
21 h 25 Courts métrages français.
Attaque nocturne, de M. Allégret, avec M. Guitty, Fernandel, etc. ; *l'Univers d'Utrillo,* de G. Régnier.
22 h 10 Journal.
22 h 40 Cinéma de minuit (cycle drames et mélodrames) : *Macao, l'enfer du jeu.*
Film français de J. Delannoy (1939), avec S. Hayakawa, E. von Stroheim, M. Balin, R. Toutain, L. Carletti, H. Guisol (N.)
Pendant la guerre sino-japonaise, un aventurier aidé par sa maîtresse cherche à obtenir, sans le payer, un chargement d'armes que devait lui remettre un trafiquant de Macao, asiatique cachant ses louches activités sous l'honnête apparence d'un banquier.
Adaptation d'un roman de Maurice Dekobra. Jean Delanoy, qui n'était pas encore le réalisateur ambitieux de l'Éternel Retour, *a réussi un film d'aventures exotiques où Mireille Balin ressemble à Marlène Dietrich, où Éric von Stroheim (remplacé, sous l'occupation, par Pierre Renoir dans une version partiellement refaite, à cause de la censure allemande) se montre prestigieux.*
0 h 10 Prélude à la nuit.
Carrefour mondial de la guitare.

FRANCE-CULTURE

7 h 7, La fenêtre ouverte.
7 h 15, Horizon, magazine religieux.
7 h 40, Chasseurs de son : Percussions.
8 h, Orthodoxie : Propos sur la vie monastique.
8 h 30, Protestantisme.
9 h 10, Ecoute Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : La libre pensée française.
10 h, Messe en l'église Notre-Dame-des-Doms, à Avignon.
11 h, Regards sur la musique : « Le Rossignol », de Stravinski.
12 h 5, Allegro.
12 h 45, Concert par l'Orchestre de la philharmonie de Lodz : Szabelski, Szymanowski, Tchaïkovski.
14 h, Sons : En attendant le 14 juillet.
14 h 5, La Paix, d'après Aristophane (rediff.)
16 h 5, Avignon : Atrium Musicae de Madrid (musique arabo-andalouse à l'abbaye de Senanque).
17 h 30, Rencontre avec... : Régine Crespin : La vie et l'amour d'une femme.
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : A. de Richaud.
20 h 40, Atelier de création radiophonique : Yvon, Maurice et les autres et Alexandre, ou la victoire de B. Hinault dans Paris-Roubaix en 1981.
23 h, Avignon : Découper suivant le pointillé (rock, cinéma).

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Concert promenade : musique viennoise et musique légère, œuvres de Beethoven, Schumann, Salzedo, Zelwecker, Stolz, Strauss, Dvorak, Schoenherr, Humperdink, Offenbach, Raymond, Rachmaninov, Sandauer, Kalman.
8 h 2, Cantate BMW 105, « Herr gehe nicht ins gericht », de Bach.
9 h 10, Magazine international.
12 h 5, Concert (cycle symphonique, donné le 3 mars 1982 au Théâtre des Champs-Élysées) : « le Freischütz », ouverture de Weber ; « Symphonie n° 10 (extraits), de Mahler ; « Concerto pour piano et orchestre n° 1 », de Brahms.
14 h 4, D'une oreille l'autre : Schubert, Roussel, Chopin, Chaynes, Martinu, Ravel, Liszt, Mozart.
17 h, Comment l'entendez-vous ? Le quatuor, œuvres de Haydn, Mozart, Onslow, Beethoven, Schubert, Smetana, Janacek, Bartok, par différents ensembles.
19 h, Jazz : La grande parade du jazz de Nice.
20 h, Les chants de la terre : Musiques d'Asie, d'Afrique et de l'océan Indien.
20 h 30, Concert (les grands concerts d'archive) : « Symphonie le Miracle », de Haydn ; « Symphonie fantastique », de Berlioz, par l'Orchestre philharmonique de New-York, dir. B. Walter.
22 h 30, La nuit sur France-Musique : Zino Francescatti (Kreisler, Paganini, Beethoven) ; 0 h 5, en direct de la grande parade du jazz à Nice.

CORRESPONDANCE

Radio locale à Versailles

Après l'article intitulé « *Versailles : C.V.S. comme notables* » (*le Monde* du 1er juillet), M. Edouard Bonnefous, chancelier de l'Institut de France, sénateur (Gauche démocratique) des Yvelines, nous demande de préciser qu'il ne figure « *ni dans l'association fondatrice, qui s'appelle Radio-Versailles, ni dans l'association de gestion, qui s'appele Agora, ni dans la structure qui fait fonctionner l'association de radio C.V.S.* ».

[Ces remarques sont juridiquement incontestables, mais les liens entre l'hebdomadaire dont M. Bonnefous est propriétaire et la radio locale C.V.S. ne sont pas niables : le journal finance 25 % du budget de la radio et assure sa promotion en publiant toutes les semaines deux pages sur les programmes et la vie de la station ; les deux rédactions sont étroitement associées et ont le même rédacteur en chef. — Th. B.]

RÉGIONS

Ile-de-France

LA SESSION DU CONSEIL DE PARIS

• *Lancement d'un emprunt de 450 millions*
• *Installation de trente journaux lumineux*

Le « réajustement » du budget de la Ville, la mise en valeur des berges de La Villette, l'extension de la carte Emeraude à de nouveaux bénéficiaires (le Monde *du 10 juillet), le relèvement de l'allocation « Ville de Paris » aux personnes âgées seront les questions à l'ordre du jour de la séance du Conseil de Paris, qui aura lieu lundi 12 juillet, a indiqué le 9 juillet, au cours d'une réunion de presse, M. Chirac.*

Le maire de la capitale, avec, à ses côtés, M. Christian de La Malène (R.P.R.), premier adjoint chargé des finances, a également annoncé le lancement du traditionnel emprunt de la Ville pour 1982.

● *L'emprunt :* Il sera émis le 12 juillet. Son montant sera de 450 millions de francs. C'est un emprunt amortissable en dix annuités et dont le taux d'intérêt est de 16 %. Sous la conduite de la Banque nationale de Paris, une quinzaine d'établissements bancaires placeront cet emprunt qui permet notamment de financer une partie des investissements prévus pour réaliser les grands équipements décidés par la Ville (modernisation du réseau d'eau potable, en partie centenaire, écoles, les équipements culturels et sportifs des Halles, le Palais des sports de Bercy, par exemple).

En 1982, les dépenses de travaux réalisés par la Ville s'élèveront à 1,37 milliard de francs. Rappelons, à ce propos, que les subventions de l'Etat et de la région ne dépassent pas 90 millions de francs. Il reste donc à trouver 1 280 millions. 440 millions sont couverts par les ressources propres à la Ville, c'est-à-dire par l'autofinancement, et 840 millions par l'emprunt.

Par rapport à 1981, on remarque que l'autofinancement progresse aussi fortement que le recours à l'emprunt. Une politique de rigueur a évité à la Ville de trop s'endetter et donc de connaître une situation financière comparable à celle de la plupart des grandes cités, et dont New-York est l'exemple le plus frappant.

● *Le budget :* Comme chaque année à la même époque, les édiles de la capitale sont appelés, par le maire, à se prononcer sur le budget modificatif. Il s'agit en fait d'adapter le budget de la Ville voté en décembre dernier aux éléments nouveaux qui ont pu intervenir après six mois d'exécution. Il s'agit, par exemple, de faire face à des dépenses imprévues : 33 millions de francs pour restaurer le Théâtre de la Ville dont la scène a été détruite par un incendie. Les travaux seront achevés à la fin de cette année.

D'autres dépenses (5 millions seront engagés) pour installer trente journaux électroniques lumineux dans la capitale, qui donneront des informations pratiques aux Parisiens. C'est la société Jean-Claude Decaux, qui a déjà mis en place un tel système dans plusieurs villes de province, qui a remporté l'appel d'offres lancé par la Ville.

Enfin, le maire a annoncé la création de deux cent cinquante emplois nouveaux d'éboueurs, un nouvel effort en faveur de la propreté, le lancement de travaux de « grosses réparations » dans les écoles (21 millions de francs seront programmés). Enfin, 30 millions de francs sont destinés au logement. Ils s'ajoutent donc à la dotation initiale de 220 millions avancés par la Ville aux sociétés d'économie mixte pour la construction de logements sociaux.

Comment sont financés ces dépenses ? 80 millions sont prélevés sur la réserve du budget. 71 millions proviennent de la dotation globale de fonctionnement (une subvention de l'Etat aux communes) attendue en 1981 et perçue seulement au début de cette année et enfin 36 millions proviennent d'une partie des impôts locaux. Ces deux dernières ressources n'étaient naturellement pas prévues au budget primitif.

● *Les berges du bassin de La Villette :* la Ville va aménager, quai de la Loire (dix-neuvième arrondissement), entre la rue de Crimée et la passerelle de la Moselle, des promenades et une piste cyclable sur la chaussée. A l'occasion de cette opération, près d'une centaine d'arbres seront plantés.

J.P.

Centre

Gouvernement et collectivités locales se sont mis d'accord pour continuer d'aménager la Loire

Roanne. — Ce fut une affaire rondement menée. *Il n'a pas fallu plus de deux heures pour que les* représentants du gouvernement et ceux des riverains de la Loire, réunis à Roanne vendredi 9 juillet, se mettent d'accord pour relancer l'aménagement du fleuve.

Le dossier était pourtant bloqué depuis deux ans. Il est vrai que les ministres s'étaient déplacés en force, puisque trois d'entre eux étaient présents : M. Jean Auroux, ministre du travail et maire de Roanne ; M. Michel Crépeau, ministre de l'environnement, et M. Michel Rocard, ministre d'Etat chargé de l'aménagement du territoire. M. Haroun Tazieff, commissaire aux risques naturels, leur prêtait main forte.

De notre envoyé spécial

« *Oui ou non,* ont-ils demandé à une centaine d'élus locaux rassemblés pour la circonstance, *voulez-vous que nous aménagions ensemble la bassin de la Loire ?* » C'est oui, ont-ils répondu notamment par la bouche de M. Jean Royer, député (non-inscrit) d'Indre-et-Loire, maire de Tours et président de l'Institution interdépartementale pour la protection des vals de Loire.

La Loire est, avec la Garonne, l'un des derniers fleuves de France encore à demi-sauvage. Tantôt exsangue en été, tantôt gonflé de flots envahissants, il donne un souci permanent pour ceux qui vivent et travaillent sur ses rives. Une récente étude vient d'évaluer les dégâts que causerait une crue semblable à celle du siècle dernier : 100 000 à 150 000 hectares submergés, 300 000 sinistrés, 7 à 8 milliards de réparation.

Pour prévenir ces méfaits, on renforce chaque année plusieurs dizaines de kilomètres de levées. Pour écrêter les crues et pour assurer un minimum d'eau en saison sèche aux agriculteurs et aux centrales nucléaires, deux barrages ont été construits l'un à Naussac, en Lozère, l'autre — en voie d'achèvement — à Villerest juste en amont de Roanne, sur la Loire.

On a paré au plus pressé, mais, selon les spécialistes, ces ouvrages ne sont pas suffisants. Il y a deux ans, le ministère de l'environnement avait demandé à M. Jean Chapon, ingénieur général des ponts et chaussées, de préparer un programme d'aménagement global. M. Chapon avait formulé une série de propositions : construction de deux barrages supplémentaires au Veurdre, sur l'Allier, et à Chambonchard, sur le Cher, aménagements sur la Vienne et en amont de Nantes, arrêt des extractions de gravier, contrôle plus sévère de l'urbanisation des zones inondables, modification des barrages pour permettre la remontée des poissons migrateurs, abandon de la navigation, etc.

Ce catalogue fut présenté aux élus en mai 1980. L'acceptaient-ils ? Qui serait le maître d'œuvre d'ouvrage de tous ces travaux ? Comment se répartirait le financement entre l'Etat et les riverains ? Autant de questions qui, depuis deux ans, restaient sans réponse. En organisant la réunion de Roanne, le gouvernement souhaitait lever au moins certaines de ces incertitudes. Cent vingt élus et hauts fonctionnaires ont répondu à son invitation et, sur l'essentiel, on s'est mis enfin d'accord.

La nécessité de l'aménagement global du cours de la Loire est admis par tous, et notamment la construction de plusieurs grandes retenues. Le maître d'ouvrage unique sera l'Institution interdépartementale pour la protection des vals de Loire, qui assume déjà la responsabilité de la construction de Villerest. Présidée par M. Jean Royer, maire de Tours, elle ne groupe que dix départements du bassin de la Loire, alors que celui-ci concerne huit régions, dix-sept départements et soixante-dix villes de plus de dix mille habitants. Il faut donc l'élargir de manière ce que tout le monde participe à l'entreprise. Le commissaire de la République de la région Centre, installé à Orléans, est chargé de prendre les contacts nécessaires et de remettre ses propositions au gouvernement dès l'automne prochain.

Le financement ? Les élus demandent que l'Etat en couvre la moitié. La réponse de M. Michel Crépeau a été fort prudente : « *La participation de l'Etat,* a-t-il dit, *sera fonction de l'intérêt national, régional, départemental ou local des projets. Nous verrons au coup par coup.* »

D'autres problèmes restent en suspens. Faut-il stopper les extractions de gravier qui détruisent le lit de la Loire, menaçant les nappes phréatiques, minent les ponts et les berges ? La profession s'est engagée à les diminuer de moitié d'ici à 1986. « *Il faut bien trouver quelque part les matériaux de construction* », a plaidé M. Crépeau.

On se plaint aussi de ce que l'E.D.F. gère ses barrages et ses centrales sans se préoccuper des autres utilisateurs. « *Il faut intégrer E.D.F. à la gestion hydraulique de la Loire,* a reconnu le ministre de l'environnement. *Je m'y emploie. La convention que nous venons de signer avec l'établissement public prévoit expressément cette collaboration.* »

Plusieurs élus, notamment ceux de la Creuse et de la Haute-Vienne, où doivent s'édifier certaines des grandes retenues, estiment que ces ouvrages ne leur apportent que des nuisances sans aucune contrepartie. « *La solidarité ne joue qu'en faveur des départements du val de Loire,* ont-ils fait observer. *Quelles compensations nous proposez-vous ?* » « *La solidarité ne consiste pas à récupérer un centime chaque fois qu'on donne un centime* », a rétorqué M. Crépeau. En éludant un problème affectant des dizaines de communes montagnardes qui s'estiment sacrifiées au profit de la plaine, le ministre n'a sans doute pas facilité l'acceptation des futurs barrages.

Il n'empêche qu'à Roanne, on a clarifié bien des choses. Le projet d'aménagement de la Loire est remis sur ses rails, comme par miracle. Il y a deux ans, M. Jean Auroux, alors dans l'opposition accusait le rapport Chapon d'être « *une opération électorale* » et le soupçonnait de « *vouloir faire avaler la pastille nucléaire en l'enrobant de vert* ». Le maire de Roanne est, semble-t-il, totalement revenu sur ses préventions. « *Nous souhaitons la renaissance du fleuve Loire,* a-t-il dit. *Entre les collectivités locales et l'Etat, le temps est venu du contrat. Entre elles et la Loire, le temps est venu d'un nouvel avenir commun.* »

MARC AMBROISE-RENDU.

Faits et projets

SÈTE SE SOUVIENT DE BRASSENS

Avec l'accord de la famille, la municipalité de Sète, dans l'Hérault, a inauguré, ce samedi, un monument à la mémoire de Georges Brassens sur l'une des jetées de la place de la Corniche.

Il s'agit d'un bloc de granit portant sur une face la strophe de la chanson de Brassens *Supplique pour être enterré sur la plage de Sète.*

Le même jour a été baptisée une rue Brassens, et une plaque a été apposée sur la maison natale du poète-chansonnier. Enfin, une salle du musée Paul-Valéry — celui-ci surplombe le fameux cimetière marin — portera le nom de Brassens.

● *La poste s'installe sur la tour Eiffel.* — Un bureau postal sera ouvert au public à Paris à partir du 10 juillet 1982 au premier étage de la tour Eiffel. Il fonctionnera tous les jours, y compris le dimanche et les jours fériés, de 10 heures à 19 h 30.

● *Changement au Vaudreuil.* — M. Pierre Troude, administrateur civil, qui, depuis novembre 1975, était le directeur général de l'Établissement public d'aménagement de la ville nouvelle du Vaudreuil, dans l'Eure, a quitté cette fonction pour être nommé directeur de l'Établissement public de Basse-Seine.

Le Monde

économie

CONJONCTURE

Il convient de « dédramatiser » l'impôt sur les grandes fortunes

déclare M. Rouvillois, directeur général des impôts

Des formulaires vont être mis à la disposition des usagers

M. Rouvillois, directeur général des impôts, qui présentait vendredi à la presse, avec M. Delmas-Marsalet, chef du service de la législation fiscale, les formulaires de déclaration de l'impôt sur les grandes fortunes, a déclaré :

« Il s'agit de dédramatiser cet impôt, ainsi que l'établissement des déclarations par les contribuables qui y sont assujettis ». Cette dédramatisation concerne d'abord, selon le directeur général des impôts, la déclaration elle-même, qui, selon lui, devrait pouvoir être faite par la grande majorité des contribuables, en tout cas ceux qui ne déclarent que des biens non professionnels *« sans l'aide d'experts »*.

De nombreux redevables se demandent quel sera leur sort au cas où ils feraient une déclaration fausse. Sur ce deuxième point, M. Rouvillois a voulu également les rassurer : les sanctions seront celles qui sont prévues normalement par le code général des impôts en matière de droits de mutation à titre gratuit. Autrement dit, les erreurs inférieures à 10 % ne seront passible d'aucune sanction mais feront l'objet d'un rappel de l'impôt. Au surplus, seuls ceux qui sont redevables de l'impôt devront souscrire une déclaration. Les possesseurs de patrimoine dont la valeur totale est inférieure à trois millions de francs n'ont aucune déclaration à souscrire. Rappelons qu'au cas où les biens professionnels dépassent la valeur de deux millions, ils doivent être ajoutés à la déclaration des biens personnels (à condition que ceux-ci dépassent le seuil des trois millions) sous déduction des investissements entrepris dans certaines conditions.

Que se passera-t-il dans le cas d'un contribuable qui omettrait de faire une déclaration mais que l'administration considérerait comme redevable de l'impôt au vu des renseignements dont elle dispose sur sa fortune ? Le contribuable en question serait d'abord poliment invité à souscrire une telle déclaration. C'est seulement en cas de défaut de sa part qu'il pourrait être mis en demeure, dans un délai de deux mois. L'arbitrage d'office n'interviendrait qu'au cas où cette mise en demeure sen serait suivie d'aucun effet, selon encore la procédure habituelle prévue par le code général des impôts.

C'est à partir du lundi 12 juillet que les contribuables pourront se procurer les formulaires de déclaration, soit dans les hôtels des impôts, où sont implantées les recettes principales, soit encore dans les locaux des cellules d'information, qui ont été mises en place depuis le 1er juillet 1982 dans le but d'aider les redevables du nouvel impôt. Ces cellules d'information existent dans chaque département et l'on peut se procurer la liste des adresses dans les centres et les recettes des impôts.

Pas une mince affaire

La déclaration se compose d'une « couverture » (portant le numéro 27-25 IGF) et d'un certain nombre d'intercalaires numérotés de 1 à 8 destinés à y être insérés. Chaque intercalaire correspond à une catégorie de biens particuliers qui doivent être récapitulés dans la déclaration n° 27-25 IGF. Chaque redevable disposera soit d'une notice simplifiée, destinée à ceux d'entre eux qui ne déclarent que des biens non-professionnels et ne possèdent ni bois, ni forêt, ni part de groupement forestier (pour lesquels un régime spécial est prévu), soit une notice détaillée. La première comporte quatre pages serrées et la seconde douze pages. Pour aider les contribuables, d'autres documents seront mis à leur disposition, en particulier un « guide de l'évaluation » pour le prix de 35 F, assorti, à la demande de l'usager, de deux instructions (pour le prix de 24 F) comprenant des exemples « destinés à une meilleure compréhension », précise le ministère des finances. Le guide de l'évaluation, qui est un ouvrage de 221 pages, initie le redevable aux connaissances minimales dont il a besoin pour faire sa déclaration : définition de la valeur vénale et façon de l'établir pour les différents biens dont il est le propriétaires, avec rappel de la législation les concernant.

Au vu de ces documents, on peut mettre sérieusement en doute la capacité d'une bonne partie des citoyens redevables à être en mesure de faire seul l'inventaire de leur fortune, compte tenu du fait qu'à part les œuvres d'art pratiquement au cœur des biens n'échappe à la déclaration.

Les déclarations devront être, rappelons-le, remises à l'administration des impôts avant le 15 octobre prochain au plus tard. Le paiement de l'impôt devant se faire en même temps que le dépôt de la déclaration. Tout retard dans le paiement donnant lieu à une indemnité de retard de 10 % pour le premier mois et de 1 % pour chaque mois suivant. Les biens situés à l'étranger doivent être déclaré, mais au cas où le redevable auront acquitté dans le pays où il possède des biens en impôt sur la fortune comparable à celui qui est institué en France, il pourra l'emputer (un intercalaire n° 9 est prévu à cet effet).

P. F.

AGRICULTURE

Fonctionnaires et agriculteurs ont vu leurs demandes repoussées

(Suite de la première page.)

Que voulaient les agriculteurs ? Des mesures de rattrapage pour les productions dont les prix garantis avaient connu une entrée en vigueur retardée. Des allègements dans les coûts de production. Et surtout le démantèlement des M.C.M. Pour les deux premiers points, le chef de l'Etat avait fait des promesses, ont-ils rappelé. Pour le dernier, C.N.J.A. et F.N.S.E.A. avançaient un plan qui revenait à supprimer les M.C.M. sans répercuter immédiatement la hausse qui doit en découler sur les prix en France.

Pour le gouvernement, l'agriculture a particulièrement intérêt au succès de la lutte contre l'inflation. Elle doit donc y participer. Le blocage des marges des vendeurs et non des prix payés aux agriculteurs constitue une dérogation suffisante au dispositif général. Aller plus loin apparaîtrait comme une faveur que les Français ne comprendraient pas. Quant à l'astuce proposée par le C.N.J.A., elle fut jugée *« intéressante »* mais inapplicable *« dans la phase actuelle »*, a dit Mme Cresson.

Pour les productions qui ont souffert du retard dans la fixation des prix, le gouvernement favorisera la promotion des exportations des produits laitiers et demandera une hausse du prix garanti du mouton.

Enfin, le gouvernement s'estime d'autant mieux fondé à exiger cet effort de rigueur que, pour les douze derniers mois, les prix agricoles ont augmenté de 14,9 % et ceux des coûts de production de 13,9 %. Ce qui fait dire à M. Mauroy *« qu'il perçoit d'ores et déjà des signes favorables dans l'évolution des revenus agricoles depuis un an »*.

M. Guyau, président du C.N.J.A. est *« écœuré »*. Son syndicat qui avait fait l'effort de trouver une issue au blocage n'a pas été entendu. M. Guillaume, président de la F.N.S.E.A., est sorti tout colère. *« Nous attendons la réaction des agriculteurs sur le terrain. Nous ne voulons pas qu'on nous accuse d'être des agitateurs. »* L'un de ses proches sussure que dès lundi sur les routes... Intox, ballon d'essai ?

M. Charly Templier pour les Travailleurs paysans constate que les réflexions engagées sur les coûts de production et le financement de l'agriculture ne représentent pas une réelle alternative, et que les mêmes causes produisent les mêmes effets, c'est-à-dire le maintien d'une logique absurde du développement de l'agriculture et des difficultés des agriculteurs. Un seul bon point : la création envisagée d'un registre des agriculteurs qui permettra d'avoir une réelle connaissance des revenus. Il est d'accord, le jeune représentant des Travailleurs-paysans avec le vétéran du MODEF, M. Mineau : la rigueur oui, mais pas pour les smicards de l'agriculture, soit 50 % des paysans. *« Il nous reste l'action syndicale et d'ailleurs nous la mènerons avec l'ensemble des autres couches malmenées, les travailleurs des villes ou des champs »* nous a dit le président du MODEF. Il indique, en outre, que la remontée des prix réelle au dernier trimestre de 1981 et au premier trimestre de 1982, représente un rattrapage et qu'en outre elle est maintenant stoppée : *« Venez voir sur les champs de foire ! »*.

Les différents départements ministériels ont, semble-t-il, été unanimes, pour constituer le front du refus, MM. Mauroy et Delors faisant montre même d'une grande sévérité à l'égard des agriculteurs, nous a-t-on rapporté. Tout n'est pas pur dans cette fermeté. Il apparaît que la direction des impôts a incité le ministère de l'agriculture à plus de prudence dans son ambition d'accélérer la mise en place du régime de l'imposition sur le revenu réel. Il serait moins payant pour l'Etat que le régime du revenu forfaitaire... Curieusement la F.N.S.E.A. s'est faite l'alliée objective de ce freinage.

Enfin, il semble que quelques voix aient plaidé, dans l'entourage du ministre de l'agriculture pour, qu'un petit quelque chose soit fait sur le carburant agricole. C'eût été peu coûteux et relativement habile. M. Mauroy a-t-il craint qu'une réduction du fuel ne facilite la sortie des tracteurs ?

JACQUES GRALL.

Ce qu'avait dit le 4 mai 1982, à Naves (Corrèze), M. Mitterrand :

« Je pense en particulier que le gouvernement pourrait passer un contrat de modération avec lui-même, en particulier sur le gazole, ce ne serait pas un mauvaise idée. L'on ne peut pas procéder à une diminution de prix pour certains et la refuser à d'autres. M. le ministre de l'économie et des finances m'a dit qu'il faut qu'un effort soit fait sur ce plan. »

SOCIAL

PEUGEOT-TALBOT : nouvelle mise en garde de la direction à la C.G.T.

Le directeur de Peugeot-Talbot a mis en garde à nouveau les syndicats et le personnel de l'usine de Poissy sur les dangers d'une non-application totale de la recommandation de M. J.-J. Dupeyroux. M. Jean Boillot, président du directoire d'Automobiles Peugeot, a indiqué, vendredi 9 juillet, que décidé à appliquer simplement ces recommandations, il cesserait *« sans aucun pravis »* de s'y conformer si les autres partenaires sociaux, notamment la C.G.T., ne les appliquaient pas.

Après avoir noté qu'en fin de semaine la reprise du travail était plus proche de la normale, le dirigeant de Peugeot-Talbot s'est inquiété du rôle qu'avait joué et que veut jouer la C.G.T., en se demandant si ce syndicat n'avait pas des motivations et des initiatives dont la portée ne visait pas seulement l'entreprise.

La grève chez Talbot, estime la direction, a été déclenchée au plus mauvais moment alors que les ventes de la Samba étaient en progression. Révélant que la firme Peugeot avait amélioré sa productivité de 10 % en 1981, M. Boillot a indiqué que ces gains risquaient d'être annulés, en 1982, par l'accroissement des charges sociales et annoncé un « plan d'austérité » avec « une réduction drastique » des frais généraux et de certains investissements dans la mesure où ils ne portent pas sur les produits de la firme.

M. FITERMAN CONDAMNE LA GRÈVE DES HOTESSES ET DES STEWARDS

La grève des hôtesses et des stewards, qui a affecté les trois compagnies aériennes françaises, a pris *« des formes préjudiciables à l'intérêt de chacun et de tous »*, a déclaré, le 9 juillet à Orly, M. Fiterman, ministre des transports.

« Si ce mouvement vise à obtenir des avantages allant au-delà de ce qui a été fait pour tous avec la réduction de la durée hebdomadaire du travail de 40 heures à 39 heures, il est bien évident qu'il ne pourrait pas y être répondu de manière positive », a indiqué le ministre, qui assistait à la cérémonie d'installation du nouveau P.D.G. d'Air Inter, M. Marceau Long. Il a ajouté : *« La prolongation du conflit ne se justifie pas, et, si elle se produisait, elle ne manquerait pas de se heurter à l'incompréhension de l'opinion. Pour ma part, je la trouverais préjudiciable au transport aérien français. »*

● *La masse monétaire américaine*, considérée dans sa définition M-1, a chuté de 3,7 milliards de dollars durant la semaine du 24 au 30 juin dernier. A cette occasion, la Réserve fédérale précise que la contraction de 2,2 milliards de dollars annoncée pour la semaine précédente a été révisée à 2,5 milliards.

FONCTION PUBLIQUE

Les propositions de M. Mauroy sur la sortie du blocage sont accueillies avec de sérieuses réserves

M. Pierre Mauroy a reçu vendredi 9 juillet en compagnie de M. Anicet Le Pors, ministre de la fonction publique, les fédérations de fonctionnaires pour leur proposer les conditions de sortie du blocage des salaires dans la fonction publique.

Le premier ministre a tout d'abord réafirmé qu'*« aucune revendication catégorielle ne pourrait être satisfaite pendant la période de blocage »*. Il a souhaité négocier avec les syndicats à partir du mois de septembre un accord salarial qui porterait sur la fin de l'année 1982 et sur 1983 et qui s'articulerait autour de trois idées-forces :

— la fixation d'un calendrier des augmentations de salaires sur la base d'hypothèses d'évolution des prix en 1982 et 1983. Une clause de sauvegarde à la fin de l'année 1983 serait en outre définie pour garantir le maintien du pouvoir d'achat moyen ;

— l'amélioration des rémunérations inférieures à 4 500 F bruts par mois par des mesures qui restent à définir ;

— la réduction des avantages dont bénéficient les fonctionnaires les mieux rémunérés sous forme notamment d'un plafonnement des rémunérations accessoires et des primes.

En raison de la brièveté de la réunion (une heure et demie), seule la FEN a pu exprimer sa position : tout en réaffirmant son hostilité au blocage général des salaires, qui est une mesure *« inutile, inefficace et dangereuse »*, elle se déclare prête à pousuivre les négociations avec le gouvernement.

Les autres syndicats indiqueront leurs positions à MM. Mauroy et Le Pors lors d'une prochaine concertation prévue le 19 juillet prochain. Après la réunion les syndicats ont cependant fait connaître leur mécontentement.

Force ouvrière qui redoute une perte de pouvoir d'achat de 6 % en 1982, alors que M. Anicet Le Pors l'évalue, en masse salariale à – 1,6 %, a manifesté son *« désaccord total »*, déclarant qu'elle ne participerait pas à une renégociation des salaires pour 1982. Très ferme aussi, la C.G.T. a affirmé qu'elle *« ne se résignait pas au blocage »* et qu'il fallait *« créer les conditions d'une prise en charge lucide et constructive par les fonctionnaires »* pour le maintien du pouvoir d'achat. La C.G.C. a aussi exprimé son désaccord global. Seule, la C.F.D.T. s'est montrée satisfaite des propositions faites en faveur des bas salaires.

NOUVEAU DÉLAI POUR LES CONTRIBUTIONS DE SOLIDARITÉ ET LES « ÉCONOMIES » SOCIALES

Le projet de loi créant une contribution de solidarité au financement de l'assurance-chômage et le plan d'économies pour équilibrer la Sécurité sociale ne seront pas examinés le 13 juillet par le conseil des ministres, comme cela était prévu. La raison officielle est le souci des pouvoirs publics de consulter les partenaires sociaux, à l'occasion de la nouvelle réunion, le 15 juillet, à Matignon, entre les pouvoirs publics, le patronat et les syndicats. Le remaniement ministériel et la volonté de M. Beregovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale d'étudier les dossiers, expliquent aussi ce retard. Mais les réticences des partenaires sociaux, qui ont reporté au mois de septembre la négociation d'une réforme de l'assurance-chômage à l'UNEDIC, et les difficultés rencontrées pour trouver 10 milliards de francs d'économies (5 à 6 milliards sont déjà prévus) dans les caisses de Sécurité sociale sont aussi à l'origine de ces changements de calendrier.

Lors de la réunion avec les syndicats de fonctionnaires, vendredi 9 juillet, le premier ministre a cependant nettement confirmé la création de la contribution de solidarité, à la charge des non-salariés et des employés des services publics.

● *Le « syndicat de lutte des travailleurs » d'Usinor-Dunkerque manifeste à Paris.* — Une centaine de manifestants regroupant des militants du syndicat de lutte des travailleurs d'Usinor-Dunkerque, du comité de soutien de Dunkerque et de Lille et des militants syndicalistes C.G.T. et C.F.D.T., se sont rendus vendredi 7 juillet au ministère du travail.

Le « syndicat de lutte des travailleurs » (créé à Usinor-Dunkerque en mars 1981 par un certain nombre de cégétistes dissidents, dont certains avaient auparavant été exclus de la C.F.D.T.) entendait attirer l'attention des pouvoirs publics sur la situation qui est faite au secrétaire de ce syndicat, M. Franz Flatischler, contre lequel une procédure de licenciement a été engagée par la direction d'Usinor et qui observe une grève de la faim depuis onze jours dans l'église Saint-Éloi de Dunkerque.

● *La C.G.T. dénonce le rapport de la Cour des comptes.* La Fédération nationale de l'énergie C.G.T. proteste contre l'*« exploitation honteuse »* faite par la presse du rapport de la Cour des comptes, qui dénonce notamment le gaspillage d'électricité par les agents de l'E.D.F. (*le Monde* du 7 juillet). La C.G.T. souligne qu'une comparaison aurait dû être faite — entre les différentes catégories de population — de l'énergie consommée pour l'ensemble des usages domestiques (car les agents de l'entreprise nationale ne consomment pas d'autres combustibles).

ÉTRANGER

Les chances d'aboutir à un accord sur l'acier entre la C.E.E. et les Etats-Unis sont faibles

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — M. Baldridge, le secrétaire américain au commerce a, le 9 juillet, examiné avec M. Davignon, le vice-président de la Commission chargée des affaires industrielles, les moyens de mettre fin au conflit surgi à propos des exportations européennes d'acier vers les Etats-Unis. Alors que l'idée est toujours de conclure un accord d'autolimitation, les deux parties se sont donné jusqu'au 23 septembre prochain pour aboutir. Au-delà de cette date, aux termes de la législation américaine, l'administration n'aura plus la possibilité d'interrompre la procédure juridictionnelle en cours, qui doit normalement conduire, le 23 août, à la fixation de droits compensateurs définitifs.

Les chances d'aboutir sont, à entendre M. Baldridge, minces : *« La solution ne sera pas facile*, a-t-il déclaré au cours d'une conférence de presse. *A ce jour, il n'y a pas de nouvelles propositions. J'ai apporté la bonne volonté des Etats-Unis. »* Selon lui, la sidérurgie américaine compte 100 000 chômeurs complets, 25 000 chômeurs partiels. Or, au premier trimestre de 1982, les besoins en produits sidérurgiques du marché américain ont chuté de 25 % par rapport au premier trimestre 1981, alors que les importations en provenance d'Europe croissaient de 90 %.

Présentation tendancieuse, fait valoir un haut fonctionnaire européen : en 1980, l'US Steel ayant déjà introduit un plan contre les importations en provenance de la C.E.E. (plan qui fut par la suite retiré), ces importations s'étaient trouvées considérablement affectées à la fin de l'année 1980. Le début de l'année 1981 constitue donc une période de référence tout à fait anormale, ne pouvant d'aucune manière servir pour démontrer un préjudice.

Les propos peu conciliants de M. Baldridge conduisent à se demander s'il a traversé l'Atlantique pour négocier avec les Européens, ou pour les faire céder. Même fermeté à propos de l'extension aux entreprises européennes travaillant sous licence américaine de l'embargo sur les équipements gaziers commandés par l'U.R.S.S. *« Le président des Etats-Unis a des sentiments très arrêtés. Il ne bougera pas tant qu'il n'y aura pas un geste politique concernant les libertés en Pologne. Il considère que la défense des libertés individuelles est plus importante que les affaires. »*

Pourquoi, sinon pour préserver leurs propres intérêts, les Etats-Unis continuent-ils à exporter des céréales vers l'U.R.S.S. ? *« Ce n'est pas du tout la même chose*, répond en substance M. Baldridge, *les Russes peuvent acheter des céréales autant qu'ils veulent de par le monde. Ce qui n'est pas vrai de la technologie américaine. En outre, tout achat de céréales les oblige à verser des devises fortes, alors qu'au contraire, le pipe qui est construit pour acheminer le gaz soviétique vers l'Europe leur en apportera. »*

PHILIPPE LEMAITRE.

Faits et chiffres

Affaires

● *La Chine vient de fermer ses frontières aux importations de fibres polyester.* — La décision de Pékin, due à de trop grands achats par la province de Canton qui a réexporté vers les autres régions chinoises une partie des quantités importées, ne semble pas inquiéter les milieux communautaires. Seule parmi les Etats membres de la C.E.E., l'Italie détient une part significative du marché chinois, mais avec 13 000 tonnes exportées en 1981, elle se situe loin derrière les Etats-Unis (300 000 tonnes environ) et le Japon (65 000 tonnes).

Selon Bruxelles, les autorités chinoises n'ont donné aucune indication sur la durée des mesures prises. — *(Corresp.)*

● *Le Comité interministériel de restructuration industrielle* (CIRI) est officiellement né jeudi 8 juillet. Un décret précise les compétences de ce comité qui remplace le CIASI (Comité interministériel d'aménagement des structures industrielles) mis sur pied en 1974. Composé de onze personnalités, le CIRI est placé sous l'autorité du ministère de l'économie et des finances.

Une circulaire du premier ministre confirme la création à titre expérimental de six antennes du CIRI en province : les CORRI (Comités régionaux de restructuration industrielle). Ils doivent, rappelle-t-on, être installés à Lille, Paris, Lyon, Bordeaux, Nantes et Clermont-Ferrand.

● *Filière électronique : Renforcer la coordination des ministères. « La place n'existe pas pour des conflits ou de sordides rivalités entre les administrations, mais au contraire pour une coordination accrue, une addition des efforts, une volonté commune de reconquérir l'industrie électronique française »* a déclaré vendredi 9 juillet, M. Mexandeau, à Pleumeur-Bodou. Le ministre des P.T.T. participait au vingtième anniversaire de la première transmission intercontinentale d'une émission de télévision par satellite. Outre celui des P.T.T., le ministère de la Recherche et de l'Industrie et le ministère de la Défense sont concernés par cette filière.

Conjoncture

● *Les industriels français s'attendent à une demande plus faible dans l'ensemble des secteurs au cours du mois*, indique l'INSEE dans son enquête trimestrielle dans l'industrie réalisée au mois de juin. La baisse des effectifs industriels, qui s'est sensiblement ralentie depuis le premier trimestre, devrait, selon l'INSEE, se poursuivre à un rythme proche de celui récemment observé. Enfin, alors que les prix à la production ont augmenté de 0,9 % en rythme mensuel de mars à juin (pour la même période l'accroissement des salaires a été de 1 % par mois), les industriels envisageaient, avant l'annonce des mesures de blocage, des hausses du même ordre pour le troisième trimestre.

AFFAIRES

Le plan meuble coincé

Le plan meuble va bien. Le plan meuble va mal. L'Union des industries françaises de l'ameublement (UNIFA), qui représente environ mille cent entreprises réalisant un chiffre d'affaires de 16 milliards de francs, s'est félicité à son congrès de Saint-Malo, les 25 et 26 juin, du degré de réalisation du plan meuble, six mois après son lancement et son élaboration conjointe avec le ministre de l'industrie d'alors, M. Dreyfus.

L'objectif général en était la reconquête du marché intérieur. Déjà, des industriels français ont répertorié des lignes de produits importés qu'ils seraient susceptibles de fabriquer. Les investissements qui en découlent et des engagements d'achat par le négoce sont à l'étude également. Recours à la cotraitance ou à des ateliers flexibles dans l'industrie de la chaise, meilleur financement des constructeurs de kit, rapprochement avec les distributeurs et organisations à Paris du premier salon international du meuble en kit, stimulation de l'innovation par des appels auprès des concepteurs de modèle dans ces domaines du kit encore et de la chaise, mais aussi du mobilier d'école maternelle, information enfin du consommateur (guide distribué par les revendeurs, contrats de qualité passés entre le ministère, les organisations de consommateurs, un producteur et un distributeur, projet de création d'un service S.V.P., campagne d'étiquetage « Mobilier fabriqué en France ») : voilà pour le bilan.

Ce plan avait pour objet d'enrayer le lent déclin de la branche : entre 1960 et 1976, la valeur de la production augmentait en moyenne annuelle de 7,5 % en francs constants ; de 1976 à 1981, la progression n'était plus que de 1,5 %, avec 0,5 % en 1980, et − 2,9 % pour 1981. Or, le premier semestre 1982 serait plus mauvais encore que l'an passé. Pour deux raisons : la réduction de la consommation liée au rétrécissement du marché du logement, et les effets de la politique économique avec surtout son dernier soubresaut : le blocage des prix. Selon l'UNIFA, les prix de revient du meuble meublant auraient augmenté de 20,5 % entre mai 1981 et avril 1982, ceux des sièges de 22,5 %. Les prix de vente n'ont pas suivi et leur hausse serait restée inférieure de 5 % à 10 % selon les cas. C'est alors qu'intervient *« le sévère blocage des prix pour quatre mois, dit-on »*, qui s'ajoute *« aux initiatives salariales et sociales, au bouleversement du code du travail, à l'impôt sur la fortune, la flambée des prix, la hausse continue des charges des frais généraux »*. Le plan meuble va-t-il pouvoir s'appliquer ? demande l'UNIFA. Cinquante entreprises au moins ont cessé leur activité depuis un an et le dépôt de bilan de la C.F.M. (Compagnie française du meuble — *le Monde* du 30 juin) illustre ces difficultés.

Une crainte moins officielle s'y ajoute : le remplacement de M. Dreyfus par M. Chevènement. Le profil du technocrate qui n'aurait les yeux de Chimène que pour les industries de pointe, fait regretter l'industriel pragmatique pour lequel il n'y avait pas de secteur d'entreprises plus ou moins noble.

J. G.

Dans le Morbihan

Malgré une souscription locale qui a rapporté 1 700 000 francs la société Scylla reste menacée

De notre correspondant

Vannes. — L'appel au capital populaire que la société Scylla S.A. avait lancé auprès de son personnel ainsi qu'auprès des artisans et de la population du canton de Questembert (Morbihan) (*le Monde* du 6 juillet) a porté ses fruits, puisque 1 700 000 francs de fonds propres ont été collectés. Un prêt de 2 millions provenant du Fonds de développement économique et social et un prêt participatif de 2 millions pris auprès de la Société de développement régional de Bretagne ont par ailleurs été débloqués. Pour sa part, le SIVOM rachète en leasing industriel l'une des usines du groupe (KRISTEL) implantée sur ce chef-lieu de canton. Ainsi la société obtenait un apport de 8 millions de francs.

Malheureusement, il faut trois mois au moins pour mettre en place cette opération. Quatre banques ont été sollicitées, pour « faire la soudure », mais trois ont refusé. Seule la Banque de Bretagne a accepté d'assurer ce relais financier.

Trois cent cinquante personnes sont directement concernées dans les quatre filiales de Scylla S.A. (il est à noter que 70 % du personnel est féminin). Et, avec la sous-traitance, c'est, dans ce canton du Morbihan, cinq cents personnes qui, à terme, seront touchées.

M. Marcellin, président du conseil général, est intervenu auprès de M. Delors afin de tenter d'ultimes démarches.

Le personnel entend, par des actions ponctuelles, s'opposer à ce qu'il appelle un *« assassinat économique »*.

Vendredi 9 juillet, deux cent cinquante employés de la société ont occupé les succursales du Crédit lyonnais et de la Société générale à Vannes, à l'appel des syndicats C.F.D.T. Ces banques sont parmi celles qui ont refusé leur concours.

Une réunion technique (banquiers et partenaires sociaux concernés) devait avoir lieu lundi 12 juillet à Paris sous l'égide du CIRI (Comité interministériel de restructuration industrielle) Pour tenter de sortir de cette impasse.

M. L.

Plus d'un million de voitures neuves ont été vendues en France au cours du premier semestre

Plus d'un million de voitures neuves (1 058 288) ont été vendues en France au cours du premier semestre, soit 8,7 % de plus que l'an passé. Ce résultat, note la chambre syndicale, *« confirme la bonne tenue du marché »*. Il confirme hélas aussi la progression des constructeurs étrangers qui, profitant de la déconfiture du réseau Peugeot-Talbot, d'un avantage compétitif certain et, depuis deux mois, des difficultés de livraison des groupes français, gênés par les grèves, se sont adjugés la part du lion dans cette reprise : tandis quelles ventes des groupes français n'ont progressé que de 4,3 % pour le semestre, celles des importateurs ont grossi de 21,5 %, ce qui a fait passer leur part totale du marché à 28,6 %

En juin, c'est surtout la part de Citroën, touché par les grèves de mai, qui a pâti des difficultés de livraisons : 19 516 voitures livrées seulement contre 26 982 en juin 1981, soit une baisse de 27,7 % Renault, avec une hausse de 6 % de ses ventes montrait encore quelques signes de faiblesse, tandis que Talbot (+ 54,4 %) continuait sur la lancée, l'impact du conflit qui a interrompu les chaînes de Poissy ne s'étant fait sentir que sur les ventes de la seconde quinzaine de juin (sa part du marché est tombée de 6,25 % à 4,7 %).

Au total, en juin, sur le marché de 185 595 véhicules, en hausse de 8,2 %, les groupes français n'ont vendu que 132 821 voitures neuves, soit 1,2 % de plus que l'an passé, alors que les groupes étrangers ont immatriculé 52 734 unités, 31,3 % de plus qu'en juin 1981.

● *M. Yvon Chotard réélu président du Cercle de la librairie.* — Le Cercle de la librairie, syndicat des industries du livre, qui regroupe les professionnels de l'édition et des arts graphiques, a tenu vendredi 9 juillet 1982 son assemblée générale. A cette occasion, le Cercle de la librairie a modifié ses statuts pour renouveler sa confiance à M. Yvon Chotard en le réélisant président.

● *Le conseil d'administration de Sacilor,* qui s'est réuni vendredi 9 juillet à Paris pour examiner les hypothèses d'investissement à l'horizon 1986, tiendra une nouvelle réunion avant la fin du mois. Selon la direction de Sacilor, il apparaît que *« les hypothèses relatives aux produits plats se sont éclaircies »*, mais que deux points restent en suspens : celui des produits longs, avec, notamment le sort réservé à la Société métallurgique de Normandie, qui emploie cinq mille six cents salariés, et celui des aciers spéciaux, en particulier le cas de la Société nouvelle des aciéries de Pompey (trois mille cinq cents personnes).

● *Un constructeur condamné à réparer deux cent dix logements.* Les « chalandonnettes » du lotissement « Vergnelles » à Lambersart (Nord) devront être mises en conformité. La cour d'appel de Douai a confirmé le jugement du tribunal de grande instance de Lille qui condamnait M. Robert Leroy, P.D.G. du groupe Maison familiale (G.M.F.) à réparer deux cent dix logements dont l'étanchéité et l'insonorisation était insuffisantes.

LA REVUE DES VALEURS

Bourse de Paris

Semaine du 5 au 9 juillet

Une hausse de raison

POUR la première fois depuis la mi-juin, c'est-à-dire depuis l'instauration d'un rigoureux contrôle des prix et des salaires accompagné d'une ferme limitation de la distribution des dividendes, la Bourse de Paris a opéré un timide redressement.

« *Toujours bon à prendre* », affirme-t-on sous les colonnes en faisant allusion à la hausse de 2 % environ constatée au fil de ces cinq séances, les professionnels étant bien conscients que le marché a encore de sérieux progrès à accomplir. Il lui faudra non seulement gommer les quelque 10 % de pertes subies en l'espace de trois semaines mais aussi redresser suffisamment la barre pour que la cote s'éloigne de ses plus bas niveaux depuis le début de l'année où elle se cantonne actuellement en termes d'indices.

Le pourra-t-elle au cours de ces mois d'été sur la foi d'une confiance soudainement retrouvée ? Certainement pas, et comment pourrait-il en être autrement quand, de l'avis d'un orfèvre en la matière — celui du ministre de l'économie et des finances — *« il faudra dix-huit mois pour nous mettre à flots ? »*

A Matignon, le vocable de rigueur et d'austérité a toujours du mal à passer la rampe. *« C'est parce que nous avons réussi sur le plan de la relance, de la lutte contre le chômage, parce que nous avons une crédibilité de gauche que, justement, nous pouvons nous adresser aux travailleurs, aux Français, pour leur demander ce qu'aucun gouvernement de droite n'a fait : le blocage des prix et des salaires »*, devait affirmer M. Pierre Mauroy lors d'une récente émission de France-Inter.

Rue Vivienne, ce raisonnement, qui se veut imparable, suscite tout au plus quelques ricanements. *« En somme, heureusement que nous avons connu l'expérience d'un gouvernement de gauche, sinon nous n'aurions jamais eu cette chance de voir les prix et les revenus cadenassés pendant plusieurs mois »*, expliquent quelques esprits chagrins autour de la corbeille.

Pour la plupart des observateurs, il ne fait aucun doute que le marché ne saurait esquisser le moindre sourire tant qu'il n'aura pas retrouvé une liberté qui lui tient à cœur : celle des prix industriels. Dans l'intervalle — et celui-ci risque d'être bien long si l'on en croit les *« contrats de modération »* qui suivront le blocage proprement dit, — les valeurs devraient évoluer de manière très erratique, au gré des nouvelles susceptibles d'influencer tel ou tel secteur.

C'est bien ainsi que le marché parisien a fonctionné cette semaine si l'on fait abstraction de la séance particulièrement tumultueuse de mardi lorsque les « petits patrons » du syndicat national des P.M.I. ont pénétré en rangs serrés dans l'enceinte du Palais Brongniart pour expliquer, bombes fumigènes à l'appui, les réticences que leur inspire la politique gouvernementale. Le plus cocasse était sans doute de voir quelques-uns de ces dirigeants d'entreprise se prendre au collet avec autant de fondés de pouvoir au nom de la « libre entreprise »...

Il ne s'agissait que d'un long épisode puisqu'il a tout de même perturbé les cotations pendant deux heures ce jour-là. Au reste, les valeurs françaises ont régulièrement progressé en début de semaine pour céder quelques points mercredi et jeudi avant d'amorcer une nouvelle hausse à l'approche du week-end. Une fois de plus, une douzaine de valeurs qui ont pour nom Carrefour, Générale des eaux, Moët-Hennessy, Elf-Aquitaine, L'Air liquide — et quelques autres — pour les actions françaises et Schlumberger pour les titres étrangers ont constitué l'essentiel des transactions dans un volume d'affaires voisin de 50 millions de francs par jour (actions négociées sur le marché à terme).

Durement secouées après l'instauration du contrôle des prix, les sociétés de distribution et de vente par correspondance, du commerce en général et de l'alimentation ont repris un peu de hauteur, constituant le seul élément marquant de cette semaine. Cette réaction est à rapprocher des rares aménagements au carcan du gel des prix que le gouvernement a consenti à appliquer à ces secteurs. L'annonce, par le premier ministre, d'un projet de loi qui devrait être déposé à l'automne prochain sur le bureau de l'Assemblée nationale pour atténuer les restrictions apportées à la loi Royer en matière d'ouverture de grandes surfaces a également joué un rôle bénéfique.

Dans la rubrique « carnet », signalons le cas de l'Agence Havas, qui, précédemment négociée sur le marché au comptant est venue jeudi faire allégeance parmi les « grands » du terme sans que cette promotion lui tourne la tête, le titre étant coté aux alentours de 300 F, pratiquement inchangé sur ses derniers cours au comptant.

SERGE MARTI.

ARGENTINE : 140 % D'AUGMENTATION DU DOLLAR EN QUARANTE-HUIT HEURES

Buenos-Aires *(A.F.P.)*. — La cote du dollar au marché parallèle a battu tous les records vendredi 9 juillet en atteignant 36 000 pesos, ce qui représente une hausse de 140 % en quarante-huit heures soir 1 800 % en un an et 260 % pour les six derniers mois. Le dollar a approché les 40 000 pesos avant de retomber finalement à 36 000 pesos au cours d'une journée où, dans les rues, les commentaires allaient bon train après les tentatives de la police de mettre un terme aux opérations de change au marché noir.

Dans les milieux spécialisés, on attribue cette « fièvre » du dollar à la nécessité pour les agents de change de refaire leurs stocks en devises, après la guerre des Malouines, mais aussi à la crise du commerce extérieur argentin, qui, selon le directeur de la Banque centrale argentine, est la plus grave de ces dernières années.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 2 juil.	Cours 9 juil.
Or fin (kilo en barre) ...	68 000	71 000
— (kilo en lingot) ...	68 100	71 200
Pièce française (20 fr.)	600	600
Pièce française (10 fr.)	452	445
Pièce suisse (20 fr.) ...	487	522
Pièce latine (20 fr.)	472	478
● Pièce tunisienne (20 fr.)	460	460
Souverain	582	570
Souverain Elizabeth II ..	700	745
● Demi-souverain	310	300
Pièce de 20 dollars	2 560	2 615
— 10 dollars	1 360	1 330
● — 5 dollars	700	750
— 50 pesos	3 070	3 040
● — 20 marks	545	565
— 10 florins	495	501
● — 5 roubles ...	390	399

LA BANQUE DE FRANCE ÉVALUE SES RÉSERVES D'OR AU PRIX DE 67 016 F LE KILO

La situation hebdomadaire arrêtée au 1er juillet 1982 est affectée par la réévaluation de l'or, des devises, des ECU et des droits de tirage spéciaux intervenue au 30 juin 1982.

1) Les avoirs en or ont été comptabilisés au prix de 67 016 francs le kilogramme d'or fin contre 76 457 francs fin décembre 1981. La moins-value dégagée, augmentée de celle des avoirs en or du Fonds de stabilisation des changes, s'est élevée à 24 036 millions de francs et a été imputée au compte « Réserve de réévalution des avoirs publics en or ».

2) Les devises ont été comptabilisées, sur la base des cours cotés sur le marché des changes de Paris le 28 juin 1982 (soit pour le dollar : 6,9190 F contre 5,7460 F au 29 décembre 1981). Le poste disponibilités à vue à l'étranger augmente de 515 millions de francs. Cette plus-value a été prise en compte par la Fonds de stabilisation des changes.

3) Les avoirs en or et en dollars, déposés contre ECU auprès du Fonds européen de coopération monétaire, ont été réévalués dans les mêmes conditions que ceux indiqués ci-dessus. Le poste « Or et autres actifs de réserve à recevoir du FECOM » a été minoré en conséquence de 5 360 millions de francs.

4) Les postes « ECU », à l'actif, et « ECU à livrer au FECOM », au passif, sont réévalués sur la base du cours en francs de l'ECU au 28 juin 1982, soit 1 ECU = 6,55282 F. La plus-value nette, s'élevant à 317 millions de francs, a été prise en compte par le Fonds de stabilisation des changes.

5) Les avoirs en droits de tirage spéciaux, les concours au Fonds monétaire international, de même qu'au passif la contrepartie des allocations de droits de tirage spéciaux, sont comptabilisés en fonction de la valeur en francs, le 28 juin 1982, du droit de tirage spécial, soit 7,50718 F. Les soldes des rubriques correspondantes de la situation ont été majorés en conséquence.

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
C.N.E. 3 %*	10 810	35 151 106
Schlumberger	77 750	74 584 762
Moët-Hennessy	74 525	18 158 800
Elf-Aquitaine	000 000	00 000 000
4 1/2 % 1973*	9 000	15 414 500

* Quatre séances seulement.

BILAN HEBDOMADAIRE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

ACTIF	Au 1er-7-1982
1) OR et CRÉANCES SUR L'ÉTRANGER	270 780
dont :	
Or	170 554
Disponibilités à vue à l'étranger ..	32 872
ECU	53 204
2) CRÉANCES SUR LE TRÉSOR	6 147
dont :	
Concours au Trésor public	0
3) CRÉANCES PROVENANT D'OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT	197 116
dont :	
Effets escomptés	79 415
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RÉSERVE A RECEVOIR DU FECOM	46 489
5) DIVERS	7 018
Total	627 552

PASSIF	
1) BILLETS EN CIRCULATION	168 195
2) COMPTES CRÉDITEURS EXTÉRIEURS	9 698
3) COMPTE COURANT DU TRÉSOR PUBLIC	19 385
4) COMPTES CRÉDITEURS DES AGENTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	78 156
dont :	
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	45 398
5) ECU A LIVRER AU FECOM	47 521
6) RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR	193 334
7) CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE	2 266
8) DIVERS	10 992
Total	527 552

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	5 juillet	6 juillet	7 juillet	8 juillet	9 juillet
Terme	99.801.166	75.757.337	112.160.677	89.853.175	92.889.940
Comptant					
R. et obl. .	358.488.624	188.055.094	539.484.894	416.100.950	481.224.254
Actions ..	89.473.214	88.261.854	82.503.273	55.661.820	99.618.799
Total	547.763.004	352.074.285	734.148.844	561.615.945	673.732.993

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1981)

Franç. ..	99,5	99,9	99,4	98,8	—
Étrang. ..	104.6	105,1	105,1	105,8	—

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1981)

Tendance	109.6	110,4	110,2	109,8	110,8

(base 100, 31 décembre 1981)

Indice gén.	98,3	—	98,0	97,3	97,5

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Plus ferme

La mise en liquidation de la Penn Square Bank of Oklahoma a inquiété les milieux financiers, en raison des conséquences qu'implique cette faillite pour quelques banques de premier rang, mais l'effet est resté limité en bourse sur le secteur bancaire, seules Continental Illinois et Chase Manhattan subissant des replis marqués.

A partir de jeudi, le raffermissement de la cote a été manifeste après l'amorce de décélération des taux d'intérêt observée sur les prêts accordés aux firmes de courtage ainsi que sur les taux pratiqués entre établissements bancaires.

L'indice Dow-Jones des valeurs industrielles a finalement gagné 17,12 points, en l'espace d'une semaine, clôturant au niveau de 814,11 la séance de vendredi.

	Cours 2 juillet	Cours 9 juillet
Alcoa	22 1/4	24 3/4
A.T.T.	50 1/4	51 1/2
Boeing	15 3/8	16 1/4
Chase Man. Bank ..	40 1/8	36 5/8
Du Pont de Nem ..	33	33 3/8
Eastman Kodak ...	72 3/8	73 3/4
Exxon	27 1/8	26 7/8
Ford	22 1/4	23 1/8
General Electric ...	63 1/2	66
General Foods	37 3/8	37 3/4
General Motors ...	43 7/8	44 7/8
Goodyear	24 3/8	24 3/4
I.B.M.	60	62 3/8
I.T.T.	23 1/2	23 5/8
Mobil Oil	21 3/4	21 3/4
Pfizer	54 5/8	54 1/4
Schlumberger	35 3/4	38 3/4
Texaco	28 1/2	28 5/8
U.A.L. Inc.	17 3/8	18 1/4
Union Carbide	42	43 1/4
U.S. Steel	18 3/8	18 1/2
Westinghouse	25 1/2	26 1/2
Xerox Corp	31 3/8	31 1/2

LONDRES

Léger mieux

Le Stock Exchange a regagné un peu de terrain en fin de semaine, les professionnels tablant sur une baisse des taux d'intérêt britanniques à l'instar du mouvement qui semble se dessiner timidement outre-Atlantique. Toutefois, la cote a encore subi les effets de l'affaiblissement de la livre sterling vis-à-vis du dollar et du manque d'intérêt manifesté par de trop nombreux investisseurs.

Parmi les valeurs vedettes, le matériel électrique et électronique a fait preuve de bonnes dispositions dans le sillage de General Electric, qui a refranchi le seuil des 1 000 pence. Les indices « F.T. » du 9 juillet se sont établis ainsi : industrielles : 552,7 contre 543 ; mines d'or : 194,5 contre 186,6 ; fonds d'État : 70,44 contre 69,39.

	Cours 2 juillet	Cours 9 juillet
Bowater	193	202
Brit. Petroleum ...	272	272
Charter	191	198
Courtaulds	77	77
De Beers (*)	3,25	3,45
Free State Geduld*	17 1/8	18 1/8
Gt. Univ. Stores ...	480	475
Imp. Chemical	302	298
Shell	380	392
Vickers	133	148
War Loan	28 3/8	28 7/8

(*) En dollars

TOKYO

Redressement

Après avoir fluctué dans d'importantes proportions tout au long de la semaine, le marché s'est sensiblement redressé à la veille du week-end sous l'effet de la hausse de Wall Street consécutive à la légère décélération des taux à court terme aux États-Unis. La firme Hitachi a continué à reculer en début de semaine dans le cadre de l'affaire d'espionnage industriel où elle est impliquée aux dépens d'I.B.M., entraînant dans son sillage d'autres titres importants du secteur électronique.

L'indice Nikkeï Dow Jones a finalement gagné 18,57 yens pour s'établir à 7 104,57 points mais l'indice général a abandonné 0,86 point, à 530,15.

	Cours 2 juillet	Cours 9 juillet
Akaï	296	293
Canon	680	668
Fuji Bank	500	500
Honda Motors	701	693
Matsushita Electric	990	990
Mitsubishi Heavy ..	184	170
Sony Corp	3 270	3 120
Toyota Motors	895	870

FRANCFORT

Forte baisse

Déjà assombrie par la grave crise que traverse la firme A.E.G., le marché est apparu très éprouvé également par les opérations malheureuses attribuées à la Bank für Gemeinwirtschaft, la banque des syndicats ouest-allemands, et ce en dépit des démentis formulés à deux reprises par la Bundesbank et par l'Institut de surveillance du crédit.

L'indice de la Commerzbank s'est finalement établi à 675,1 contre 688,5 le vendredi précédent tandis que, sur le marché obligataire, la banque centrale était conduite à soutenir quelques emprunts publics en se portant acheteur de quantités importantes de titres.

	Cours 2 juillet	Cours 9 juillet
A.E.G.	33 60	31,60
B.A.S.F.	114,60	116,90
Bayer	109	108
Commerzbank	134,50	130,50
Hoechst	111,20	109,90
Mannesmann	134	129,80
Siemens	219	217,70
Volkswagen	141,70	137,80

CREDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

Quatre nouveaux emprunts français

La France emprunteuse ne chôme décidément pas. Quatre nouvelles eurotransactions d'emprunts de l'Hexagone sont venues cette semaine s'ajouter aux quatre de la semaine précédente et au flot ininterrompu de celles réalisées depuis le début de l'année. Ce sont : le Crédit foncier, avec une euro-émission de 200 millions de dollars, Pechiney Ugine Kuhlmann (PUK), avec un eurocrédit bancaire de 100 millions de dollars, la Caisse nationale des télécommunications (C.N.T.), avec un euro-emprunt de 100 millions de deutschemarks et la fraîchement nationalisée Banque Worms, avec 75 millions de dollars d'euro-obligations à taux d'intérêt variable.

Parmi ces quatre opérations, celle du Crédit foncier retiendra davantage l'attention. Succédant au demi-échec essuyé huit jours plus tôt par la Caisse centrale de coopération économique (C.C.C.E.), l'euro-emprunt du Crédit foncier se devait de rétablir la crédibilité de la France sur le marché international des capitaux. Nul doute qu'il y parvienne parce que sa proposition est basée sur une formule entièrement originale, qui devrait séduire l'investisseur. Les 200 millions de dollars du Crédit foncier seront initialement lancés sous forme de notes à taux variable d'une durée de sept ans, émises au pair, et dotées d'un taux d'intérêt qui sera l'addition d'une marge de 0,125 % au taux interbancaire offert à Londres sur les dépôts en euro-dollars à trois mois. Pendant les trois premières années, chaque note de 1 000 dollars pourra tous les trois mois être échangée contre une obligation à taux d'intérêt fixe de même montant mais d'une durée de dix ans. Le taux d'intérêt en sera établi de manière à procurer un rapport annuel de 15,50 % pour les porteurs ayant procédé à la conversion de leur titre originel à la fin des trois premiers mois. Ce rendement ne sera plus que de 15,25 % pour ceux qui convertissent leur note trois mois plus tard, et il continuera de diminuer de 0,25 % tous les trimestres pour ceux qui attendent d'effectuer la conversion proposée. L'innovation en la matière est que le rapport sur les obligations ne sera pas établi à partir du seul coupon, qui, en l'occurrence sera de 12,50 % par an, mais également à partir d'un prix d'émission comportant une forte décote. Cela signifie qu'après les trois premiers mois ceux qui auront échangé leurs notes à taux d'intérêt variable recevront des obligations à taux fixe porteuses d'un coupon de 12,50 %, plus un remboursement en espèces de près de 148 dollars par note, représentant l'équivalent d'un prix d'émission d'environ 85. C'est ce prix qui ensuite augmentera progressivement afin de diminuer de 0,25 % le rapport pour les investisseurs remettant de trois mois en trois mois la conversion des titres initiaux.

Le Crédit foncier offre donc la chance aux porteurs souscrivant à son emprunt de réaliser une double plus-value en capital, tout d'abord en réemployant le remboursement en espèces réglé lors de la conversion, et, à échéance, en touchant 1 000 dollars par obligation n'en ayant coûté que 852. C'est la première fois qu'une formule de ce type est proposée sur le marché euro-obligataire. Mise au point par le Crédit commercial de France, qui dirige le syndicat bancaire arrangeant le placement, elle devrait plaire à la multitude des investisseurs privés ou institutionnels, qui préfèrent les placements à taux d'intérêt fixe mais qui, malheureusement, ne peuvent actuellement en réaliser de profitables par suite de l'incertitude persistante sur les taux d'intérêt. Si ces derniers se mettent à baisser au cours des trois années à venir, ainsi qu'ils finiront bien par le faire, le porteur d'obligations du Crédit foncier aura réalisé un joli coup.

C'est sur le marché des eurocrédits bancaires qu'une autre société française récemment nationalisée, PUK, entend lever 100 millions de dollars sur sept ans. Pour ce faire, elle offre un taux d'intérêt qui en plus de celui du Libor comportera une marge pour les établissements prêteurs de 0,375 % durant les trois premières années, puis de 0,50 % pour les quatre dernières. La transaction, qui n'est pas garantie par l'unique actionnaire qu'est l'État français, est originale dans ce sens que, pour la première fois, un eurocrédit PUK sera exclusivement dirigé par des banques françaises. Précédemment, Pechiney Ugine Kuhlmann semblait plus ouverte aux banques américaines qu'aux françaises. L'influence du nouvel actionnaire paraît donc avoir modifié cette inclination. La Caisse nationale des télécommunications a choisi, sous la garantie de la République française, de solliciter le marché allemand des capitaux en lançant une euro-émission de 100 millions de deutschemarks sur une durée de dix ans. Proposée avec un coupon annuel de 9,625 %, l'émission de la C.N.T. a été bien acceptée par les *amateurs d'europapier* libellé en deutschemark.

La Banque Worms, de son côté, a lancé au pair un euro-emprunt à taux variable d'un montant de 75 millions de dollars, d'une durée de douze ans. Son taux d'intérêt sera l'ajout d'une marge de 0,25 % à la moyenne entre les taux interbancaires *offerts et demandés* à Londres sur les dépôts en eurodollars à six mois. C'est la première fois depuis sa nationalisation que la Banque Worms sollicite le marché des euro-obligations. Cette émission n'est pas garantie par la République française. Du reste, les banques n'ont pas besoin d'un support de ce genre *pour lever les eurocapitaux.*

D'une manière générale, le marché international des capitaux continue d'osciller au gré des humeurs des taux d'intérêt américains. Après s'être vivement replié en début de semaine, le marché euro-obligataire s'est repris jeudi. Il reste qu'à la pression des emprunts répétés du gouvernement cherchant ainsi à financer un déficit budgétaire sans précédent s'ajoute la crainte de faillites retentissantes à Wall Street. *Les établissements financiers qui* n'ont su prévoir – et ils sont nombreux – la persistance de taux d'intérêt élevés ou qui ressentent les contrecoups de la récession économique frappant leur clientèle, sont en situation précaire. Il n'y a guère plus d'un mois que le krach de la firme Drysdale s'est produit.

CHRISTOPHER HUGHES.

Les devises et l'or

Le dollar a touché 7 francs...

Encore une semaine agitée sur les marchés des changes, le dollar commençant par avoir une nouvelle poussée de fièvre, battant tous ses records à Paris à 6,98 francs (et même 7 francs jeudi en fin d'après-midi), dépassant 2,50 deutschemarks à Francfort pour la première fois depuis août 1981 et s'inscrivant mercredi à son plus haut niveau vis-à-vis de la livre sterling. Or la veille du week-end, toutefois, il battait précipitamment en retraite, revenant à 6,93 francs et à 2,49 deutschemarks, sur des rumeurs de baisse des *taux* d'intérêt aux États-Unis *(voir en rubrique marché monétaire et obligataire)*. Il n'en reste pas moins que cette poussée de fièvre a encore impressionné les milieux financiers nationaux et internationaux. A Paris, les médias glosaient sur les « 7 francs pour 1 dollar », tandis que les candidats au dépaysement en zone dollar faisaient tristement leurs comptes : qu'il est loin de temps béni des 4,50 francs !

Mercredi, par exemple, sur les marchés des changes, les opérateurs, anticipant une « explosion » de la *masse monétaire américaine, en juil*let, et la poursuite de la hausse des taux, voyant le dollar se diriger gaillardement vers les 2,60 deutschemarks, ce qui se traduirait par un dollar à 7,30 francs environ. *Au fil* de la semaine, toutefois, quelques doutes commençaient à s'infiltrer dans les esprits : si les taux ne montaient plus ? Si le « FED » (la Banque centrale des États-Unis) agissait *pour les faire baisser* ? Quel renversement ! En effet, bien des opérateurs ont acheté du dollar à terme dans la perspective d'une montée ultérieure de cette devise, et *ils se hâteraient de changer leur fusil d'épaule* si les faits leur donnaient tort. Cela s'est déjà vu. Tout cela explique que vendredi après-midi la devise américaine avait cédé du terrain, en même temps que les taux d'intérêt aux États-Unis. Quelle sera la suite des événements ? Ce n'est pas la première fois, depuis de nombreux mois, qu'une pause, et même un repli, se produisent après un accès de fièvre et avant qu'un autre se déclare.

En Europe, notons que la Belgique a refusé au Luxembourg une garantie de change au cas où le franc belge serait à nouveau dévalué, une telle garantie étant « contraire à l'esprit » de l'union monétaire belgo-luxembourgeoise, scellée il y a soixante ans.

A Paris, un petit phénomène a attiré l'attention des observateurs : pour la première fois depuis la dévaluation du 12 juin dernier, le cours du deutschemarks, à Paris a un peu « décollé » de son cours plancher de 2,7709 francs, atteignant et dépassant même 2,78 francs, alors que ces dernières semaines il se maintenait *aux environs de 2,7750 francs.* La Banque de France est même intervenue, très modestement, à deux reprises, pour freiner la montée du mark. Il est vrai que les marchés des changes ont été très agités cette semaine et que les mouvements désordonnés du dollar ont pu perturber – passagèrement – le comportement du franc. De toute façon, il est prématuré de hasarder le moindre pronostic sur ce comportement, tout au moins avant l'automne et la sortie, progressive, du blocage des prix des salaires. Il n'en reste pas moins que les rentrées de devises se sont fortement ralenties, pour s'arrêter même complètement en fin de semaine.

Sur le marché de l'or, le fléchissement du dollar et des taux en fin de semaine ont fait monter brusquement le cours de l'once à 322 dollars, au plus haut depuis un mois.

FRANÇOIS RENARD.

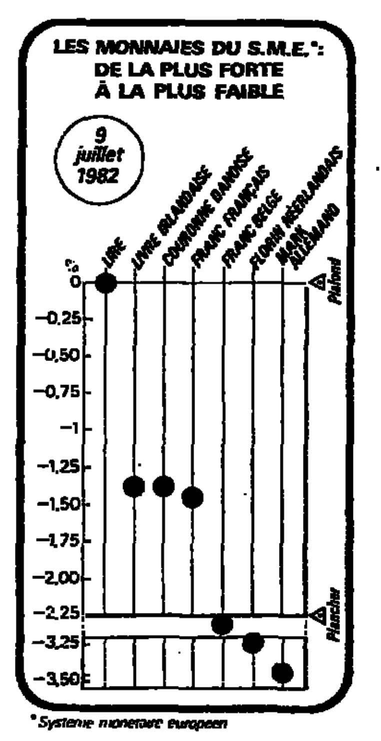
COURS MOYENS DE CLOTURE DU 2 AU 9 JUILLET

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York	1,7240	–	14,4300	47,2813	40,1445	2,1114	36,3967	0,0717
	1,7330	–	14,5985	47,7899	40,5022	2,1186	36,6501	0,07215
Paris	11,9473	6,9300	–	327,65	278,20	14,6320	252,22	4,9713
	11,8710	6,8500	–	326,81	277,44	14,5127	251,05	4,9422
Zurich	3,6462	2,1150	30,5203	–	84,9056	4,4657	76,9790	1,5172
	3,6323	2,0960	30,5988	–	84,8926	4,4406	76,8187	1,5122
Francfort	4,2944	2,4910	35,9453	117,77	–	5,2596	90,6642	1,7869
	4,2787	2,4690	36,0438	117,79	–	5,2309	90,4892	1,7813
Bruxelles	81,6486	47,36	6,8343	22,3924	19,0124	–	17,2374	3,3974
	81,7976	47,2000	6,8985	22,5190	19,1170	–	17,2988	3,4054
Amsterdam	4,7366	2,7475	39,6479	129,90	110,29	5,801	–	1,9709
	4,7284	2,7285	39,8327	130,17	110,52	5,7807	–	1,9686
Milan	2403,25	1394	201,15	659,10	559,61	29,4341	507,37	–
	2401,93	1386	202,33	661,12	561,36	29,3644	517,97	–
Tokyo	440,48	255,50	36,8690	120,80	102,56	5,3948	92,9936	0,1832
	443,47	255,90	37,3580	122,08	103,64	5,4216	93,7877	0,1846

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 9 juillet, 2,7123 F contre 2,6768 F le vendredi 2 juillet.

LES MONNAIES DU S.M.E.*: DE LA PLUS FORTE À LA PLUS FAIBLE



*Système monétaire européen

Les matières premières

Nouvelle progression des métaux

Le récent mouvement de reprise survenu sur les métaux non ferreux a permis d'atténuer les pertes assez sévères enregistrées depuis le commencement de l'année.

C'est l'étain qui reste le plus affecté avec une baisse de 20 %, suivi par l'argent (– 15 %), le plomb, le zinc et le cuivre (près de 10 %).

Aux denrées, les prix du sucre ont fléchi de près d'un tiers et ceux du cacao de 20 %.

MÉTAUX. – *Nouvelle avance des cours du cuivre au Metal Exchange de Londres. Des achats effectués pour compte chinois, évalués entre 20 000 et 50 000 tonnes, sont à l'origine de la poursuite du mouvement de hausse pour la troisième semaine consécutive. Ce sont les premières interventions de la Chine sur le marché londonien depuis plusieurs années. les négociants estiment les besoins de ce pays à 150 000 tonnes, d'où l'éventualité de nouveaux achats au cours des prochains mois, si de telles prévisions se confirmaient. A la réunion du CIPEC à Lima la semaine prochaine, le Pérou demanderait aux autres pays membres de suspendre leurs ventes pour permettre une sensible révalorisation des prix.*

Les cours de l'étain tendent à se stabiliser tant à Londres qu'à Penang. Les restrictions frappant les exportations de métal pourraient être prolongées jusqu'en 1983 en raison de l'excédent mondial de production relativement important. Aussi, la prochaine réunion du Conseil international de l'étain est-elle attendue avec impatience. Les ventes de métal excédentaire provenant des stocks stratégiques américains seront-elles reportées, ou poursuivies à un rythme plus ralenti ? Il n'a été écoulé jusqu'ici que 9 000 tonnes sur les 30 000 tonnes à liquider en trois ans.

En corrélation avec la situation internationale tendue au Liban, les cours de l'argent ont progressé à Londres, moins sensibles au maintien de taux d'intérêt élevés.

La mise en pratique de nouvelles réductions de production en Nouvelle-Calédonie – capacité utilisée à 45 % – soutient les cours à Londres, marché où ne se traitent toutefois que des quantités marginales de métal. Chez Inco, dans l'Ontario, la grève se poursuit. Même si les syndicats décidaient de reprendre le travail, les unités de production resteront fermées jusqu'au début octobre. La perte est évaluée à 40 000 tonnes, mais les stocks – 65 000 tonnes environ – sont deux fois et demi moins élevés que lors de la dernière grève qui avait paralysé les installations d'Inco pendant huit mois et demi. A l'echelle mondiale, les stocks couvrent actuellement plus de six mois d'utilisation. A moins d'une reprise dans la métallurgie, qui absorbe la moitié du nickel, ou des biens d'investissement, les prix risquent de se maintenir encore à de bas niveaux.

TEXTILES. – *Fluctuations toujours peu importantes des cours de la laine sur les différents marchés à terme. Pour la saison terminée le 30 juin, le prix moyen de la laine australienne s'est établi à 422 cents le kilo, en augmentation de 12 cents seulement par rapport à celui de la saison précédente. L'Argentine, ayant bradé ses prix, a accru ses parts de marché au détriment de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Quant à l'Afrique du Sud, elle compte, au cours des prochaines années, doubler ses ventes vers les pays d'Extrême-Orient.*

Légère progression des cours du coton à New-York : La récolte du Texas, qui représente les deux cinquièmes de celle des Etats-Unis, ayant été affectée par de mauvaises conditions climatiques.

DENREES. – *La seconde réduction des quotas d'exportation des pays membres de l'accord international du café n'a exercé que peu d'influence sur le marché. Pour la période juillet-septembre, la réduction porte sur un million de sacs, ce qui ramène le quota à 13,3 millions de sacs, soit 55,2 millions de sacs pour la saison. Le Brésil sera toutefois peu touché par cette diminution.*

Les cours du cacao n'arrivent pas à décoller. Pourtant, si les pays membres acceptaient les propositions du directeur général de l'Organisation internationale, le prêt brésilien de 75 millions de dollars permettrait d'acquérir, non sur le marché comme auparavant mais auprès des producteurs, 150 000 tonnes de fèves d'ici à septembre 1983, portant ainsi le total des réserves du stock régulateur à 250 000 tonnes.

LES COURS DU 9 JUILLET 1982

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente)

MÉTAUX. – **Londres** (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars), comptant, 814 (778) ; à trois mois, 828,50 (798) ; étain comptant, 6 675 (6 715) ; à trois mois, 6 800 (6 825) ; plomb, 327 (320,50) ; zinc, 425,50 (414,50) ; aluminium, 559,50(543) ; nickel, 3 020 (3 000) ; argent (en pence par once troy), 362 (341,50). – **New-York** (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 62 (59,70) ; argent (en dollars par once), 6,40 (5,91) ; platine (en dollars par once), 272 (267) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), 56,17 (58,83) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), inch. (360-375). – **Penang** : étain (en ringgit par kilo), inch. (29,15).

TEXTILES. – **New-York** (en cents par livre) : coton, octobre, 71,90 (71,07) ; décembre, 74,06 (72,94). – **Londres** (en nouveau pence par kilo), laine (peignée à sec), août, inchangé (375) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C, inchangé (258). – **Roubaix** (en francs par kilo), laine, août, 44,30 (44).

CAOUTCHOUC. – **Londres** (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 51,50-52,75 (50,40-50,90). – **Penang** (en cents des Détroits par kilo) : 202,50-203 (199,50-200).

DENRÉES. – **New-York** (en cents par lb ; sauf pour le cacao, en dollars par tonne) : cacao, septembre, 1 454 (1 477) : décembre, 1 520 (1 545) ; sucre, septembre, 8,22 (8,04) ; octobre, 8,40 (8,22) ; café, septembre, 121 (131,90) ; décembre, 116 (125,75). – **Londres** (en livres par tonne) : sucre, août, 117,50 (115,50) ; octobre, 122,95 (120) ; café, septembre, 1 095 (1 133) ; novembre, 1 010 (1 048) ; cacao, septembre, 920 (927) ; décembre, 960 (969). – **Paris** (en francs par quintal) : cacao, septembre, 1 123 (1 090) ; décembre, 1 159 (1 144) ; café, septembre, 1 355 (1 391) ; novembre, 1 275 (1 307) ; *sucre (en francs par tonne)*, août, 1 810 (1 800) ; octobre, 1 680 (1 660) : tourteaux de soja. – **Chicago** (en dollars par tonne), août, 179,80 (178,50) ; septembre, 179,50 (179). – **Londres** (en livres par tonne), août, 127,20 (126,40) ; octobre, 128 (128,30).

CÉRÉALES. – **Chicago** (en cents par boisseau) : blé, septembre, 347 3/4 (362 1/4) ; décembre, 369 3/4 (382 1/4) ; maïs, septembre, 264(265) ; décembre, 265 3/4 (269).

INDICES. – Moody's, 988,20 (998) ; Reuter, 1 558,3 (1 546).

Marché monétaire et obligataire

Des rumeurs de détente aux Etats-Unis

Il n'est pas dans les habitudes de cette chronique de s'appesantir sur les rumeurs, mais, dans un domaine aussi sensible, actuellement, que les taux d'intérêt, et, par dérivée, les parités de change, on ne peut en faire totalement abstraction, surtout lorsqu'elles déclenchent des mouvements d'une ampleur non négligeable.

Ainsi, la semaine passée en revue s'annonçait encore très « chaude » sur le front des taux aux Etats-Unis. Sans doute l'annonce d'une contraction de la masse monétaire plus forte que prévue (2,5 milliards de dollars) pour la période hebdomadaire se terminant le 23 juin avait-elle heureusement surpris : pour la première fois depuis le début de l'année, l'évolution de ladite masse s'effectuait en concordance avec les objectifs fixés par la Réserve fédérale *(le FED). Mais les yeux des* opérateurs restaient braqués sur le fatidique mois de juillet, où doit, en principe, se produire une véritable « explosion » de cette masse sous l'impact des 40 milliards de dollars déversés dans l'économie, au titre du versement trimestriel des retraites et des pensions de la Sécurité sociale, majorées de l'inflation et du remboursement des impôts décidé au début de ce mois par le président Reagan.

Dans ces conditions, n'est-ce pas, le « FED » ne pouvait pas réagir en durcissant sa politique, provoquant une nouvelle hausse des taux d'intérêt et, partant, du dollar.

Or, que vit-on en milieu de semaine ? Le FED ayant injecté plusieurs jours durant des liquidités dans les circuits bancaires, les taux s'arrêtèrent de monter, puis se mirent à baisser. Est-ce que, par hasard, le scénario prévu ne serait pas le bon ? Nul n'en sait rien, mais, en tout cas, à la veille du week-end, le taux des euro-dollars à six mois passait de 16 1/8 % à 15 3/8 %, le tout en quelques heures, et deux banques ramenaient de 16 % à 15,50 % le taux de leurs prêts aux courtiers de Wall Street. Les taux baissaient encore à New-York, vendredi en fin de journée, avec l'annonce d'une nouvelle contraction (- 3,7 milliards de dollars) de la *masse monétaire* pour la semaine se terminant au 30 juin.

Une autre explication est donnée à Londres. La faillite d'une petite banque de l'Oklahoma, la Penn Square Bank, spécialisée dans les prêts aux entreprises du secteur de l'énergie, fort déprimé actuellement, et qui avait cédé à d'autres banques, notamment la Continental Illinois et la Chase Manhattan, d'importantes lignes de crédit (2 milliards de dollars), a fait l'effet d'un signal d'alarme. Les banques, outre-Atlantique, commenceraient à prendre peur et, donc, à réduire leurs engagements sur certaines entreprises *désormais « peu sûres »*. Il s'ensuivrait une autorégulation des crédits bancaires, c'est-à-dire une diminution, ce qui provoquerait, sinon une contraction, du moins un ralentissement de la progression de la masse monétaire, par « implosion ».

En France, la banque centrale continue à faire baisser les taux à court terme, lentement et régulièrement. Cette semaine, elle a ramené de 15 % à 14 3/4 % son taux d'adjudication *sur effets* de première catégorie, injectant 3 puis 25 milliards de francs pour une échéance de juillet très chargée. Le marché a entériné cette réduction en cotant 15 % au jour le jour contre 15 1/4 % précédemment.

Une avalanche d'émissions

Profitant de cette lente baisse des taux à court terme, qui commence à s'étendre aux taux à long terme, les emprunteurs se hâtent d'émettre sur le marché, étalant toute la palette des combinaisons : taux fixes, taux variables, bons de souscription, « fenêtres » de remboursement. C'est une véritable avalanche d'ici au 31 juillet, et, selon toute vraisemblance, la pause traditionnelle du mois d'août ne sera même pas respectée.

Pour la semaine prochaine, c'est d'abord un emprunt S.N.C.F. de 2 milliards de francs sous deux formes : une émission à taux fixe *(16,60 %) et une à options de sorties* (fenêtres) à 16,90 % avec remboursement anticipé, soit au gré de l'émetteur, soit au gré du porteur. Ensuite, le C.E.P.M.E. *appelle* 800 millions de francs avec bons de souscription (warrants), et la Ville de Paris 450 millions de francs à 16,60 %, formule classique, tandis que la SOVAC lève 350 millions de francs à taux variable, indexé sur le taux moyen des obligations (T.M.O.).

Pour la semaine suivante, est prévu un « gros » emprunt de la Caisse nationale de l'énergie (4 milliards de francs), couplé avec un emprunt de banque (B.N.P. pour 1,5 milliard de francs). La semaine d'après, ce sera le tour du Crédit lyonnais (1,5 milliard de francs), de la Banque de l'Union européenne, de la Compagnie bancaire, de CODETEL, du G.O.B.T.P... au total près de 12 milliards de francs d'ici à la fin du mois.

Apparemment, il y a de quoi donner une indigestion au marché, et pourtant, selon les spécialistes, il n'en est rien : ledit marché se montre disposé à « avaler » le papier, d'autant qu'il a, désormais, quelques raisons de croire à une baisse lente et régulière des taux d'ici à l'automne. Cette semaine, comme la précédente, le taux nominal des émissions classiques a fléchi de 0,10 %, revenant de 16,70 % à 16,60 %. Ce mouvement incite les investisseurs institutionnels à se tourner davantage vers les émissions à taux fixe, délaissant un peu celles à taux variable, surtout lorsqu'elles comportent une indexation sur le taux du marché monétaire. Quant aux rendements, leur retrait s'effectue en bon ordre, avec des paliers, comme cette semaine : 15,68 % contre 15,63 % pour les emprunts d'Etat à plus de sept ans, 15,06 % contre 15,11 % pour ceux à moins de sept ans, 16,08 % contre 16,04 % pour le secteur public et 17,27 % contre 17,24 % pour le secteur privé, selon les indices Paribas.

F.R.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

A VIENNE

Le conflit irano-irakien a davantage préoccupé les pays de l'OPEP que les événements du Liban

De notre envoyé spécial

Vienne. — *Une journée pour rien, serait-on tenté de dire après le tour de table effectué par les membres de l'OPEP, le 9 juillet, dans la capitale autrichienne.* « Nous avons reconnu que trois problèmes nous étaient posés : le plafond de production, les quotas alloués à chaque membre, — ce qui est autrement compliqué —, et les prix », *avouait le ministre indonésien, M. Subroto, tandis que le ministre vénézuélien, M. Calderon Berti, toujours optimiste, affirmait :* « Nous sommes convenus qu'il nous fallait absolument parvenir à un accord. »

En fait, les positions sont claires sur chacun des trois chapitres. La majorité des pays ont manifesté leur intention de conserver le plafond de production de 17,5 millions de barils par jour encore deux mois, le comité de surveillance du marché de l'OPEP devant se réunir le 24 août. Seul, le Venezuela estime, et le clame, qu'il n'est pas cohérent, intellectuellement, de fixer un tel plafond, dès lors que l'on sait que la production est de 18,2 voire 18,5 millions de barils.

Deux pays ont officiellement demandé une telle modification : la Libye, qui dit avoir respecté le niveau d'extraction pendant un trimestre et veut désormais pouvoir produire plus, et l'Iran, dont l'extraction — « secret de guerre » — doit approcher 2,2 millions de barils quotidiens, alors que son quota est de 1, 2 million de barils. La délégation de Téhéran continue de réclamer une allocation de 10 millions de barils par jour commune à l'Arabie Saoudite, à l'Irak et à l'Iran, ce qui supposerait un accroissement de sa production et une réduction de celle de Ryad.

La question des prix pétroliers des pays africains, soulevée par l'Arabie Saoudite, qui estime que ceux-ci ne sont pas en ligne avec les pays du Golfe, a été confiée à un comité d'experts qui n'ont pu combler les écarts entre les diverses positions. Parce qu'il a conscience que Ryad a fait, cet hiver, la plus grosse part du sacrifice pour tenir les prix (par une baisse de sa production, mais aussi par l'aide apportée au Nigéria), le ministre koweïtien, Cheik Ali Khalifa, s'est efforcé de jouer les médiateurs entre le royaume wahabite et les pays africains. Persuadé que l'Arabie Saoudite sera intransigeante sur les autres points, si elle n'obtient pas satisfaction au moins partiellement, sur les prix, il a réclamé de l'Algérie et de la Libye ne serait-ce qu'un geste de 50 cents par baril, voire la simple reconnaissance dans le communiqué final que le problème existe et que les pays en cause le régleront lorsque les conditions du marché le permettront. Encore cela ne suffirait pas forcément au chef de la délégation saoudienne — en l'absence de Cheik Yamani, M. Abdul Aziz Al Turki — dont la marge de manœuvre est pratiquement nulle et qui doit donc référer systématiquement à Ryad par téléphone.

Les pays africains, eux, en font une question de principe. « *Comment l'Arabie Saoudite ose-t-elle parler de ses sacrifices, lorsqu'elle produit encore plus de six millions de barils par jour* », affirme un ministre, qui ajoute : « *Cela n'aurait pas de sens de relever nos prix quand ceux de la mer du Nord sont encore inférieurs et que les prix des pétroles légers sont en baisse sur les marchés libres.* » D'une moindre intransigeance des uns et des autres, et de la découverte « *d'un de ces accords tortueux dont l'OPEP a le secret et qui ménagent toutes les positions* » — selon la formule d'un délégué — dépend le succès ou l'échec de cette conférence.

Cependant, force est de constater que le climat de l'organisation est bien plus empoisonné par le conflit entre l'Iran et l'Irak que par les événements du Liban, sur lesquels les ministres arabes présents à Vienne sont étrangement silencieux. Les ministres du Golfe n'excluent pas une entrée prochaine des troupes iraniennes en Irak. Iront-elles jusqu'aux gisements pour tenter d'obtenir en pétrole les dommages de guerre auxquels Téhéran estime avoir droit ? Voilà, en tout cas, qui pourrait encore modifier les schémas de production laborieusement élaborés par l'OPEP.

BRUNO DETHOMAS.

En U.R.S.S.

LEUR VISA DE SORTIE ÉTANT REFUSÉ, DEUX GRÉVISTES DE LA FAIM POURSUIVENT LEUR MOUVEMENT.

(De notre correspondant.)

Moscou. — Evénement sans précédent à Moscou : le chef de l'OVIR, l'organisme chargé de délivrer des visas, M. Serge Fadeev, a convoqué, le vendredi 9 juillet, les journalistes occidentaux pour leur annoncer que le visa de sortie avait été refusé à deux ressortissants soviétiques mariés à des Américaines, M. Youri Balovlenko, trente-trois ans, ingénieur, et M. Serge Petrov, vingt-neuf ans, photographe. C'est la première fois que les autorités soviétiques reconnaissent publiquement l'existence en U.R.S.S. du problème des « familles divisées ».

M. Fadeev a donné un début d'explication à cette nouvelle attitude en reprochant aux correspondants occidentaux de présenter ce problème « de manière déformée et tendancieuse, et dans un esprit hostile ». Au contraire, selon lui, l'U.R.S.S. a adopté sur cette question une attitude « bienveillante et humaine », et il en a voulu pour preuve que deux cent soixante-six mariages entre Soviétiques et ressortissants de pays capitalistes ont été célébrés en un an et demi.

M. Balovlenko avait mis un terme, le 21 juin, à la grève de la faim qu'il observait depuis le 10 mai, sur la promesse de l'OVIR de lui accorder un visa de sortie (« le Monde » du 23 juin). Il a repris son mouvement le 5 juillet, en affirmant qu'il irait « jusqu'à la mort ». Quant à M. Petrov, il ne s'alimente plus depuis trente-huit jours et a perdu 17 kilos.

Selon M. Fadeev, les deux intéressés ont eu connaissance dans leurs activités professionnelles, d'informations relevant « du secret », mais leur cas pourrait éventuellement être réexaminé dans six mois. Jusqu'à *présent, deux grévistes de la faim*, membres du « groupe des familles divisées », ont obtenu gain de cause : le journaliste André Frolov, qui est déjà parti rejoindre sa femme aux Etats-Unis, et Joseph Kiblitski, marié à une Allemande, dont le départ d'U.R.S.S. serait imminent. — (Intérim.)

● *M. Mokhtar Hashim*, ministre de la culture, de la jeunesse et des sports, a été arrêté par la police, samedi 10 juillet. M. Mokhtar Hashim et quatre autres personnes seraient poursuivis pour le meurtre de M. Mohammad Taha, alors président de l'Assemblée de l'Etat de Negri Sambilan.

Le Parlement européen fait ses comptes

De notre correspondant

Strasbourg. — L'administration des frais et indemnités parlementaires au sein du Parlement européen va être réorganisée. Les régies d'avances seront supprimées et remplacées par de nouvelles modalités de paiement des indemnités de séjour, de voyage, de secrétariat, ainsi que de déplacements électoraux dans les circonscriptions.

Cette réforme devrait permettre un meilleur contrôle à tous les niveaux. Comme l'a annoncé le président Dankert, au cours d'une conférence de presse, ce sont les premières conséquences du rapport de la Cour des comptes européenne qui a mis en lumière certaines pratiques peu compatibles avec les règlements financiers qui ont abouti à creuser, au cours de l'année 1981, un important déficit dans la caisse des délégués.

Mais, a souligné à plusieurs reprises le président du Parlement, aucun parlementaire n'est impliqué de près ou de loin dans cette affaire. Des rumeurs couraient, en effet, à Strasbourg, selon lesquelles certains parlementaires avaient bénéficié d'avances sur frais assez généreuses ou avaient tardé à rembourser des trop-perçus. Dans l'état actuel de l'enquête confiée à un bureau extérieur de comptabilité, rien ne permet non plus de mettre en cause des fonctionnaires, a précisé M. Dankert. Deux d'entre eux ont pourtant été mutés.

L'enquête devra établir dans quelle mesure il y a eu falsification d'écritures comptables et quelle était la destination de quelque 90 000 ECU (600 000 F) qui manquaient toujours au début de cette année dans la caisse des délégués. Ce déficit ne représente en fait que 60 % de celui qui s'était accumulé l'an dernier et qui avait été réduit entre-temps par des régularisations. Y a-t-il eu des régularisations frauduleuses ? Ce n'est pas impossible. Le président a reconnu que des chèques avaient été antidatés. Les fonctionnaires impliqués feront l'objet de mesures disciplinaires. Il faudra notamment mettre au clair l'affaire de deux chèques d'un montant global de 52 000 livres sterling tirés sur une banque britannique en mars 1982. C'est à ce niveau que l'enquête pourrait avoir des suites judiciaires.

Le rapport de la Cour des comptes européenne fait ressortir que le règlement des frais des parlementaires s'effectue en vingt-deux monnaies différentes, y compris des dollars australiens et pesos colombiens. Après la suppression des avances, les paiements des frais seront assurés pour l'essentiel par les banques. Il faudra attendre toutefois la mise en service d'ordinateurs pour étendre ce « système étanche » au paiement des frais de voyages. Il est question également de réduire de moitié les frais de secrétariat et de déplacements électoraux dans les circonscriptions, frais qui se montent actuellement, pour chaque député, à plus de 9 000 francs par mois.

JEAN-CLAUDE HAHN.

MIS EN CAUSE PAR L'HEBDOMADAIRE

M. Leccia va porter plainte contre « Minute »

Mis en cause dans le dernier numéro de « Minute » sous le titre « Un faux chômeur au gouvernement », M. Bastien Leccia, délégué interministériel aux affaires corses auprès de M. Defferre, a démenti ce samedi 9 juillet les assertions de l'hebdomadaire, selon lesquelles, bien qu'il soit rémunéré à plusieurs titres, l'adjoint au maire de Marseille toucherait des indemnités de chômage.

M. Leccia nous a déclaré qu'il était en préretraite depuis 1980 ayant fait valoir ses droits à l'âge de soixante ans. Depuis lors, il perçoit une indemnité plafonnée.

Lorsqu'il a été nommé, nous a précisé M. Leccia, président de la Compagnie nationale du Rhône, il a signalé son changement de situation à la caisse qui l'indemnisait. Cela a été fait le 15 juin. Il a demandé, comme il est pris en charge par la Compagnie nationale du Rhône à partir du 13 avril, le décompte des sommes qu'il aurait à rembourser entre le 13 avril et le jour où sa situation serait liquidée.

A ce jour, il n'a pas encore reçu notification du montant des sommes à rembourser.

En ce qui concerne le poste de délégué aux affaires corses, qu'il occupe depuis juillet 1981, il n'est pas rémunéré. Il n'y a que ses frais qui lui sont remboursés.

M. Leccia nous a enfin déclaré qu'il allait porter plainte contre *Minute*.

[Rappelons que M. Leccia est né *le 3 novembre 1919 à Conca-di-Porto-*Vecchio (Corse-du-Sud) et qu'il est l'adjoint de M. Defferre à la mairie de Marseille depuis 1959. Député socialiste de la première circonscription des Bouches-du-Rhône de 1967 à 1968, M. Leccia, qui est un très ancien collaborateur de M. François Mitterrand et de M. Gaston Defferre, avait été nommé par ce dernier en juillet 1981, délégué spécial pour les affaires corses et, à ce titre, chargé de préparer l'application du statut particulier prévu pour l'île. Nommé en avril président du conseil d'administration de la Compagnie nationale du Rhône, M. Leccia devait continuer de suivre les affaires corses. Il se proposait, en outre, de conduire la liste du P.S. aux élections régionales du 8 août prochain en Corse. Cette décision avait provoqué la constitution d'une liste dissidente conduite par M. Charles Santoni, premier secrétaire de la fédération socialiste de la Haute-Corse. Mais M. Leccia a renoncé à faire acte de candidature en expliquant, le 6 juillet, que le gouvernement lui avait demandé de poursuivre sa mission de délégué interministériel aux affaires corses, et en motivant sa décision par l'incompatibilité des fonctions de représentant du gouvernement et de candidat à l'assemblée régionale (« le Monde » du 8 juillet.).]

M. Perez de Cuellar encourage la Suisse à adhérer à l'ONU

De notre correspondant

Berne. — En se rendant les 7 et 8 juillet à Berne, M. Perez de Cuellar, secrétaire général des Nations unies, a apporté sa caution aux efforts des autorités helvétiques pour l'entrée de la Suisse à l'O.N.U.

A l'issue de ses entretiens avec MM. Honegger, président de la confédération, et Aubert, chef du département des affaires étrangères, le secrétaire général a indiqué que la Suisse avait « *le droit et même l'obligation de faire partie des Nations unies en raison de la parfaite coïncidence de leurs philosophies (...). Si la Confédération devenait membre de l'organisation, nous pourrions avoir recours à beaucoup de citoyens helvétiques pour des missions de paix* ».

Cette visite revêtait d'autant plus d'intérêt qu'elle est intervenue peu après la publication du message du gouvernement helvétique recommandant au Parlement d'approuver le principe de l'adhésion.

Le gouvernement fédéral estime que la neutralité « *permanente et armée* » ne constitue plus aujourd'hui un obstacle comme au moment de la fondation des Nations unies en 1945. Pour rassurer les hésitants, il a annoncé qu'il ferait précéder une éventuelle candidature d'une déclaration réaffirmant l'attachement de la Suisse à sa neutralité et rappelant qu'aucun pays ne peut être contraint de s'associer à des sanctions militaires.

Mettant en garde contre la tentation d'isolationnisme, le gouvernement fait valoir qu'une adhésion est conforme aux intérêts politiques et économiques du pays. La Suisse pourra ainsi prendre part à l'élaboration de conventions internationales qu'elle se trouve contrainte d'accepter en raison de leur validité universelle.

Initialement, un référendum avait été prévu pour 1983. Il reste encore à convaincre une bonne partie de l'opinion. Déjà les partis gouvernementaux ont invité le conseil fédéral à ne pas organiser de consultation avant 1984. Selon le sondage le plus récent, partisans et adversaires de l'adhésion se trouveraient à égalité avec 39 % des intentions de vote pour chaque camp. Plusieurs parlementaires viennent de constituer un « *comité contre l'adhésion de la Suisse à l'ONU* », estimant qu'en devenant « *membre à part entière des Nations unies la Confédération porterait une atteinte flagrante à sa neutralité* ».

JEAN-CLAUDE BUHRER.

Washington accuse Moscou de fabriquer de faux documents pour troubler ses relations avec ses alliés européens

Washington (*A.F.P., U.P.I.*) — Le gouvernement américain a accusé le Kremlin le jeudi 8 juillet d'avoir accéléré au cours des derniers mois une campagne de « désinformation » destinée à nuire aux relations entre les Etats-Unis et leurs alliés, notamment européens. Selon un haut fonctionnaire du département d'Etat, qui a demandé l'anonymat, le K.G.B. et le département pour l'information internationale du comité central du P.C. soviétique ont multiplié la diffusion en Occident de faux documents dans l'espoir d'embarrasser les responsables américains.

Ce diplomate américain a notamment cité le cas d'un faux document qui aurait été adressé à des personnalités politiques et à des journalistes en Europe peu avant l'ouverture du sommet de Versailles. Ce document, dont une photocopie a été montrée jeudi à la presse, porte la signature du secrétaire américain au commerce, M. Malcolm Baldrige. Le faux affirme notamment que si le projet de gazoduc euro-sibérien n'est pas réalisé, en raison des pressions américaines, les Etats-Unis pourront contraindre les Européens à acheter leur charbon.

Le responsable du département d'Etat a également cité le cas d'une fausse lettre qu'aurait adressée en 1979 M. Alexander Haig, alors commandant suprême des forces alliées en Europe, au secrétaire général de l'OTAN, M. Joseph Luns. Dans cette fausse lettre, dont la diffusion au printemps 1982 en Europe occidentale a coïncidé avec de vastes manifestations pacifistes, M. Haig se disait favorable à l'adoption de « *mesures délicates* » pour « *secouer les timides qui en Europe s'opposent au déploiement* » des missiles nucléaires à moyenne portée de l'OTAN.

Les Soviétiques auraient également « fabriqué » une lettre du président Reagan au roi Juan Carlos, datée du 23 octobre 1981, dans laquelle il aurait proposé au monarque espagnol les moyens de faire échec aux forces d'opposition dans son pays. Au total, selon le département d'Etat, l'U.R.S.S. produirait environ six « faux » de ce genre chaque année.

L'affaire du « Dauphiné libéré »

LA DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE EST CONFIRMÉE

(De notre correspondant.)

Grenoble. — La cour d'appel de Grenoble, statuant en référé, a rendu, le jeudi 8 juillet, un arrêt qui renvoie dos à dos les protagonistes de l'affaire du *Dauphiné libéré*. Elle a confirmé la désignation par le président du tribunal de commerce d'un administrateur provisoire pour les 5 453 actions de la société Sofigep qui furent vendues en avril 1981 par M. Louis Richerot, alors P.-D.G. du journal, à M. Marcel Fournier, ancien P.-D.G. des magasins Carrefour *(nos dernières éditions datées 10 juillet)*.

La cour a également ordonné la mise sous séquestre des 1 580 actions de la S.A. Le Dauphiné libéré (soit 54 % du capital) qui ont été transférées le 25 mai de la société Sofigep à la société *Finacom*, dont le gérant et principal actionnaire est M. Paul Dini, directeur général du *Dauphiné libéré*.

L'arrêt de la cour d'appel de Grenoble remet apparemment en selle M. Robert Hersant, ou tout au moins il lui donne à nouveau quelque chance de reprendre le contrôle du quotidien dauphinois.

La prochaine assemblée générale des actionnaires, prévue pour la mi-juillet, pourrait être décisive pour l'avenir du quotidien grenoblois. — C. F.

LA GARANTIE DE RESSOURCES

La garantie de ressources, égale à 70 % du salaire antérieur, ne peut être cumulée avec l'exercice d'une activité professionnelle salariée ou non. Quand il perçoit pour la première fois cette allocation, le bénéficiaire est informé de cette condition. Il lui est précisé qu'« en cas de reprise d'activité professionnelle à temps plein ou partiel, définitive ou occasionnelle », il doit « immédiatement en informer l'ASSEDIC ». En outre, chaque année, l'allocataire doit signer un engagement selon lequel il « déclare sur l'honneur ne pas avoir repris une activité salariée ou non ».

Une exception toutefois : « Si l'activité est véritablement occasionnelle et réduite, le maintien de la garantie de ressources peut être autorisé » par une commission paritaire.

ACCIDENT D'AVION AUX ÉTATS-UNIS
Cent quarante-neuf morts

Un Boeing 727 de la compagnie Pan American s'est écrasé le vendredi 9 juillet, à 16 h 10, heure locale, dans la banlieue proche de La Nouvelle-Orléans. La catastrophe a fait cent quarante-neuf victimes, parmi lesquelles les cent trente-huit passagers et les sept membres de l'équipage de l'appareil, ainsi que quatre habitants des immeubles sur lesquels l'avion s'est écrasé.

Celui-ci venait de décoller de l'aéroport de La Nouvelle-Orléans à destination de San-Diego via Las Vegas, alors qu'un très violent orage s'abattait sur la région.

Les causes de l'accident ne peuvent encore être exactement précisées. Selon un témoin, la foudre aurait frappé l'appareil, mais le bureau national de la sécurité des transports à Washington semblait, ce samedi matin, rejeter cette hypothèse. — (A.F.P.-A.P.).



Le numéro du « Monde » daté 10 juillet 1982 a été tiré à 494 691 exemplaires.

A B C D - F G H